



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/42
27 novembre 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FINANCEMENT MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatrième réunion
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

PROPOSITIONS DE PROJETS : CHINE

Le présent document comporte les commentaires et les recommandations du Secrétariat du Financement sur les propositions de projets suivantes :

Élimination

- Fabrication de climatiseurs individuels – rapport périodique annuel) PNUD, ONUDI, et Banque mondiale
- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II) : PNUD, PNUE, ONUDI, Banque mondiale, Allemagne et Japon
- Plan du secteur des mousses de polystyrène extrudées – troisième tranche ONUDI et Allemagne
- Plan du secteur des mousses de polyuréthane rigides – deuxième tranche Banque mondiale
- PNUD
- Plan du secteur de la climatisation et de la réfrigération industrielle et commerciale – troisième tranche PNUE, Allemagne et Japon
- Plan du secteur de l'entretien en réfrigération et programme national habilitant – troisième tranche PNUD
- Plan du secteur des solvants - troisième tranche

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication

PLAN D'ÉLIMINATION DES HCFC (PHASE) (RAPPORT PÉRIODIQUE ANNUEL) (PNUD, ONUDI, et Banque mondiale)

Note du Secrétariat

Contexte

1. À sa 64^e réunion, le Comité exécutif a approuvé, en principe, la phase I du PGEH de la Chine pour la période 2011 à 2015, pour un montant de 265 millions \$US (sauf les coûts d'appui d'agence), associée aux plans des secteurs des mousses de polystyrène extrudées, mousses de polyuréthane (PU), climatisation et réfrigération industrielle et commerciale (ICR), fabrication de climatiseurs individuels (RAC) et entretien en réfrigération, au programme national d'habilitation et au plan national de coordination. Le Comité a aussi décidé que le secteur des solvants, à un niveau maximal de financement jusqu'à 5 000 000 \$US (sauf les coûts d'appui d'agence), pourrait être examiné à la 65^e réunion (décision 64/49). Avec l'approbation du plan du secteur des solvants à la 65^e réunion (décision 65/36), le financement global pour la phase I du PGEH de la Chine totalisait 270 000 000 \$US.

2. L'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif a été mis à jour plusieurs fois et finalisé à la 67^e réunion, afin de refléter la référence aux HCFC nouvellement établie pour la conformité de la Chine, le changement de responsabilité des agences coopérantes, et les coûts d'appui d'agence établis (décision 67/20).

3. Afin de s'assurer de la conformité de la Chine au Protocole de Montréal, les objectifs de réglementation de la consommation de HCFC en 2013 et 2015 des plans des six secteurs sont montrés au tableau 1.

Tableau 1. Limites de la consommation de HCFC et montant visé pour l'élimination dans les secteurs de consommation de la phase I du PGEH de la Chine

Niveau national/sectoriel	2013 (tonnes PAO)		2015 (tonnes PAO)	
	Consommation maximale admissible	Quantité éliminée	Consommation maximale admissible	Quantité éliminée
National	18 865	s.o.	16 979	s.o.
Plans sectoriels				
XPS	2 540	338	2 286	254
PU	5 392	673	4 450	942
ICR	2 403	224	2 163	240
RAC	4 109	176	3 698	411
Solvants	494	30	455	39
Entretien	s.o.	61	s.o.	0
Total	s.o.	1 502	s.o.	1 886

4. Toutes les tranches associées aux plans sectoriels ont été approuvées (Tableau 2).

Tableau 2. Approbations des tranches de chaque plan sectoriel du PGEH de la Chine

Plan sectoriel	Réunion du Comité exécutif								
	64 ^e	65 ^e	68 ^e	69 ^e	71 ^e	72 ^e	73	74 ^e	75 ^e
XPS	Première			Deuxième	Troisième		Quatrième		Cinquième
PU	Première		Deuxième		Troisième*		Quatrième		Cinquième
ICR	Première		Deuxième		Troisième		Quatrième		Cinquième
RAC	Première		Deuxième		Troisième		Quatrième		Cinquième
Solvants		Première			Deuxième				Troisième
Entretien	Première		Deuxième			Troisième		Quatrième	Cinquième

* Approuvé sur une base exceptionnelle en étant entendu que le financement serait décaissé par le trésorier à la Banque mondiale seulement après que le Secrétariat ait jugé suffisants les renseignements fournis par la Banque mondiale que le décaissement de 20 pour cent ou plus de la deuxième tranche aux bénéficiaires finals avait été réalisé. Les fonds ont été transférés du trésorier à la Banque mondiale en janvier 2014.

Présentation à la 84^e réunion

5. Au nom du gouvernement de la Chine, le PNUD, l'ONUDI, et la Banque mondiale ont présenté les rapports périodiques annuels sur la mise en oeuvre du programme de travail associé à la tranche finale des plans sectoriels pour la mousse de polyuréthane (PU), l'ICR, et le RAC en rapport avec la phase I du PGEH. Un rapport périodique sur les plans sectoriels des mousses extrudées (XPS), les solvants et les plans d'entretien n'ont pas été inclus, parce que la phase I de ces secteurs est déjà achevée.

Consommation de HCFC

6. Le gouvernement de la Chine a déclaré une consommation de HCFC pour 2018 dans le cadre de l'article 7 du Protocole de Montréal (Tableau 3).

Tableau 3. Consommation de HCFC en Chine (2014 à 2018) (Article 7)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Point de départ
Tonnes métriques						
HCFC-22	190 318	153 971	168 687	172 970	178 658	209 006
HCFC-123	1 006	900	943	990	991	507
HCFC-124	96	(46)	67	(6)	5	140
HCFC-141b	51 848	38 584	39 144	40 039	38 057	53 502
HCFC-142b	9 918	11 616	9 471	10 253	5 367	22 624
HCFC-225ca/cb	33	15	38	38	38	17
Total	253 219	205 040	218 350	224 284	223 105	285 796
Tonnes PAO						
HCFC-22	10 468	8 468	9 278	9 513	9 826	11 495
HCFC-123	20	18	19	20	20	10
HCFC-124	2	(1)	1	(0,13)	0,12	3
HCFC-141b	5 703	4 244	4 306	4 404	4 186	5 885
HCFC-142b	645	755	616	666	349	1 471
HCFC-225ca/cb	1	1	1	1	1	1
Total	16 839	13 485	14 221	14 604	14 382	18 865

7. La consommation de HCFC en Chine continue d'être dominée par trois substances, le HCFC-22 le HCFC-141b et le HCFC-142b, qui représentent collectivement 99,9 pour cent de la consommation du pays (en tonnes PAO). La consommation globale de HCFC en 2018 a été de 1,5 pour cent (en tonnes PAO) inférieure à celle de 2017. La diminution de la consommation de HCFC en 2015 a été surtout attribuable au ralentissement économique, en particulier dans le marché immobilier, suivi de la récupération économique en 2016. Malgré les fluctuations économiques, la Chine demeure conforme au Protocole de Montréal et avec son accord avec le Comité exécutif pour la phase II du PGEH (le dernier objectif de consommation à la phase I était de 2015).

8. Le gouvernement de la Chine a déclaré des données dans le programme de pays (CP) de 2018. Le tableau 4 présente une consommation de HCFC par secteur pour 2017, ce qui démontre la conformité avec les limites de consommation du secteur de la fabrication établies aux lignes 1.3.1, 1.3.2, 1.3.3, 1.3.4, et 1.3.5 de l'appendice 2-A de l'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH.

Tableau 4. Consommation de HCFC (en tonnes PAO) par secteur en Chine en 2018*

Substance	Mousses XPS	Mousses PU	ICR	RAC	Solvants	Entretien
HCFC-22	1 595		1 980	2 860		3 290
HCFC-141b		3 759			374	
HCFC-142b	325		6			18
HCFC-123			11			8,75

Substance	Mousses XPS	Mousses PU	ICR	RAC	Solvants	Entretien
HCFC-124						(0,12)
HCFC-225ca/cb					1	
Total	1 920	3 759	1 997	2 860	375	3 317
Consommation maximale admissible	2 032	3 775	2 042	2 876	395	s.o.

*Données du rapport du programme de pays. Leur répartition entre les secteurs ICR et RAC est présentée par les agences d'exécution; le secteur des aérosols n'est pas inclus, car il ne fait pas partie de la phase I du PGEH.

9. Le gouvernement de la Chine a continué d'assurer le suivi de la consommation dans chacun des divers secteurs. Chaque année, le Foreign Environmental Cooperation Centre (FECO) recueille des données de diverses sources, y compris les entreprises bénéficiaires, le rapport de vérification du secteur de la production, et le système d'autorisation et les associations industrielles. Les données sont contre-vérifiées avec la consommation réelle des entreprises seulement pour certains secteurs et certaines substances, comme celles du secteur des climatiseurs individuels (RAC) (avec des entreprises dont la consommation est limitée) et du HCFC-22. Pour les secteurs qui comprennent un grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) (soit les mousses extrudées, les mousses de polyuréthane, les mousses ICR, et le secteur de l'entretien), la consommation est suivie par le truchement du système national d'autorisation et de contingentement pour les importations, les exportations, la production et la consommation de HCFC. La réglementation des contingents de production sur le marché intérieur des HCFC vendus sur le marché local et la consommation subséquente des PME. Des contingents sont aussi attribués aux entreprises dont la consommation annuelle de HCFC est supérieure à 100 tonnes métriques (tm), pour chacun des divers secteurs.

10. En outre, le FECO collabore avec les Bureaux locaux de l'Écologie et de l'Environnement (Ecology and Environment Bureaus - EEBs) afin de renforcer les politiques pouvant soutenir la réduction de la consommation de HCFC, y compris l'interdiction d'installer de nouvelles entreprises de fabrication utilisant des HCFC.

Vérification de la consommation de HCFC en Chine

11. La Banque mondiale a commandé une vérification indépendante de la production et de la consommation des HCFC en 2018 en Chine. La vérification a confirmé que la consommation de HCFC en 2018 respectait les limites établies par l'accord du secteur de la consommation.

État de l'avancement

12. Un survol des principales réalisations de la mise en oeuvre de la phase I du PGEH comprend :

- (a) Établissement d'un système d'autorisation et de contingentement afin de réglementer la conformité globale de chacun des secteurs de fabrication, y compris l'application de permis de contingentement aux entreprises consommant plus de 100 tm de HCFC par année, pour entraîner la conformité avec toutes les limites de consommation du secteur de la fabrication durant les années de mise en oeuvre;
- (b) *Secteur des mousses extrudées (XPS)* : la phase I du secteur des mousses extrudées était terminée au niveau opérationnel depuis la 82^e réunion et le rapport d'achèvement du projet (RAP) a été présenté. Toutes les tranches ont été finalement terminées en juin 2019;
- (c) *Secteur des mousses de polyuréthane (PU)* : Cinquante-cinq entreprises de mousses PU se sont reconverties et ont éliminé 12 969 tm de HCFC-141b. Quelque 1 716 tm supplémentaires ont été éliminées grâce à l'application des règlements;

- (d) *Secteur de l'ICR* : Trente-quatre circuits de production dans le secteur de l'ICR ont été reconvertis et ont éliminé 8 786,4 tm de HCFC-22 (y compris les projets de démonstration et l'élimination de 445,20 tm par des entreprises ne faisant pas partie de l'Article 5 à compter de 2016);
- (e) *Secteur des climatiseurs individuels (RAC)* : Vingt huit circuits RAC ont été reconvertis (R-290, R-410A et compresseurs) avec une élimination totale de 10 466,2 tm de HCFC-22 (dont 10 140,6 tm sont associées à la propriété de l'Article 5 et les 325,6 tm qui restent ont été éliminées sans l'aide du Financement). Le circuit qui reste devrait terminer sa reconversion et obtenir l'acceptation nationale en 2019. L'élimination totale atteindra 10 813,7 tm de HCFC-22 (dont 10 488,1 tm sont associées à la propriété de l'Article-5). En outre, 240 tm de HCFC 22 ont été éliminées par le projet de démonstration à Midea approuvé à la 61^e réunion;
- (f) *Secteur des solvants* : le plan du secteur est terminé au niveau opérationnel (décembre 2017) et le rapport d'achèvement du projet a été présenté avant la 82^e réunion;
- (g) *Secteur de l'entretien en réfrigération* : le plan du secteur est terminé au niveau opérationnel (décembre 2018), le rapport d'achèvement du projet a été présenté, les soldes seront retournés à la 85^e réunion; et
- (h) Par le truchement de l'élément de coordination nationale, le PNUD (à titre d'agence d'exécution de la phase I) a assisté le FECO pour la coordination et le suivi de la mise en oeuvre de la phase I parmi les intéressés, la présentation du rapport périodique de la production et des trois secteurs de consommation à la 84^e réunion et la commande et la présentation du rapport de vérification financière, y compris le décaissement du financement et les intérêts courus de chaque secteur en 2018.

Achèvement des plans sectoriels pour les mousses de polyuréthane, l'ICR et les climatiseurs individuels

13. La date d'achèvement de la phase I du PGEH établie dans l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif était décembre 2016. À la 75^e réunion, lorsque la dernière tranche de la phase I a été présentée, les dates d'achèvement de chaque plan du secteur ont été prolongées afin de permettre l'achèvement des activités prévues. Tel que précisé dans les décisions 75/29 a), 75/54, 75/55, 75/56, et 75/57, on s'attendait à ce que les rapports d'achèvement des projets des secteurs des mousses extrudées, des mousses de polyuréthane, des solvants et de l'entretien en réfrigération soient présentés dans les six mois après l'achèvement des plans sectoriels et au plus tard à la réunion finale du Comité exécutif en 2018, et qu'un rapport d'achèvement des projets des secteurs ICR et RAC le soit dans les six mois après l'achèvement au niveau opérationnel des plans sectoriels et au plus tard à la réunion finale du Comité exécutif en 2019.

14. Le plan du secteur des mousses de polyuréthane (PU) s'est terminé au niveau opérationnel en juin 2019 et le rapport d'achèvement du projet a été présenté à la 84^e réunion, conformément à la décision 82/67 b) et d). Le plan du secteur de l'entretien a été achevé en décembre 2018 et un rapport final d'achèvement du projet a été présenté à la 84^e réunion conformément à la décision 82/70 b) et c). L'ICR sera terminé au niveau opérationnel en décembre 2019 et le rapport d'achèvement du projet sera présenté à la première réunion en 2020, conformément à la décision 82/68 b) et c). L'achèvement du plan du secteur des climatiseurs individuels (RAC) était prévu en 2019, et le rapport d'achèvement du projet devant être présenté à la 84^e réunion. L'ONUDI demande de prolonger sa date d'achèvement jusqu'au 31 décembre 2020. Les détails de la demande de prolongation et les observations et recommandations du Secrétariat sont incluses dans le rapport périodique autonome sur la mise en oeuvre du plan du secteur du RAC joint à la Note du Secrétariat.

Décaissement du financement et intérêts courus dans le cadre des phases I et II

15. Selon la décision 69/24, chacun des plans sectoriels présentés comprenait des données sur le financement décaissé et les intérêts courus, tel que l'indiquent les plans sectoriels respectifs de ce document. Le niveau de financement décaissé est résumé au Tableau 5 et les intérêts courus sont résumés au Tableau 6.

Tableau 5. Niveau de décaissement par secteur (en date d'octobre 2019) (\$US)

Plans sectoriels	Financement approuvé (\$US)	Décaissements de l'AE au FECO		Décaissements par le FECO*	
		\$US	%	\$US	%
Mousse XPS (ONUDI/Allemagne)	50 000 000	49 999 917**	100	49 999 917	100
Mousse PU (Banque mondiale)	73 000 000	73 000 000	100	67 634 559	93
ICR (PNUD)	61 000 000	61 000 000	100	56 592 676	93
RAC (ONUDI)	75 000 000	60 727 617	81	48 582 365	65
Solvants (PNUD)	5 000 000	5 000 000	100	5 000 000	100
Entretien (PNUE /Japon)	5 640 000	5 640 000	100	5 497 614	97,4
Coordination nationale (PNUD)	360 000	360 000	100	360 000	0
Total	270 000 000	255 727 534	95	233 667 131	87

*Les décaissements du FECO aux entreprises bénéficiaires servent aux activités d'investissement et aux fournisseurs de services, entrepreneurs, et équipements pour assistance technique.

** Un solde de 83 \$US en rapport avec la première tranche est retourné à la 84^e réunion.

16. Quatre-vingt-quinze pour cent du financement approuvé pour la mise en oeuvre de la phase I ont été décaissés par les agences d'exécution au FECO, et 87 pour cent l'ont été aux bénéficiaires finals.

17. Les renseignements sur les intérêts courus à la fin de 2018 ont été fournis lors d'un rapport de vérification sur le décaissement pour les phases I et II des plans sectoriels du PGEH de 2018 présenté par le PNUD le 27 septembre 2019 (Tableau 6). Le rapport de vérification indiquait aussi que « l'état financier de la subvention du projet et le décaissement du PGEH (phases I et II) est conforme aux règles du Protocole de Montréal sur les SAO et à la Norme comptable de l'institution chinoise (Chinese Institution Accounting Standard). La déclaration de la subvention et des dépenses a été équitablement présentée par le FECO pour tous les aspects matériels du 1 janvier au 31 décembre 2018 ».

Tableau 6. Renseignements fournis sur les intérêts courus

Plan sectoriel	Intérêts courus 2018 (\$US)		
	Phase I	Phase II	Total
Mousses XPS (ONUDI/Allemagne)	3 130	2 163	5 293
Mousses PU (Banque mondiale)	8 004	-	8 004
ICR (PNUD)	64 593	34 887	99 480
RAC (ONUDI)	42 617	10 525	53 142
Solvants (PNUD)	0	2 373	2 373
Entretien (PNUE /Japon)	1 818	3 856	5 674
Total de tous les secteurs	120 162	53 803	173 965

Recommandation du Secrétariat

18. Le Comité exécutif peut souhaiter :

- (a) Demander au trésorier de compenser les transferts futurs à l'ONUDI par un montant de 5 293 \$US représentant les intérêts courus par le gouvernement de la Chine jusqu'en décembre 2018 à partir du financement auparavant transféré pour la mise en oeuvre du plan du secteur des mousses XPS de la Chine dans le cadre des phases I et II du PGEH, selon les décisions 69/24 et 77/49 b) iii);

- (b) Demander au trésorier de compenser les transferts futurs à la Banque mondiale par un montant de 8 004 \$US représentant les intérêts courus par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2018 à partir du financement auparavant transféré pour la mise en oeuvre du plan du secteur des mousses PU de la Chine dans le cadre de la phase I du PGEH, selon les décisions 69/24 et 77/49 b) iii);
- (c) Demander au trésorier de compenser les transferts futurs au PNUD par un montant de 99 480 \$US représentant les intérêts courus par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2018 à partir du financement auparavant transféré pour la mise en oeuvre du plan du secteur de l'ICR de la Chine dans le cadre des phases I et II du PGEH selon les décisions 69/24 et 77/49 b) iii);
- (d) Demander au trésorier de compenser les transferts futurs à l'ONUDI par un montant de 53 142 \$US représentant les intérêts courus par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2018 à partir du financement auparavant transféré pour la mise en oeuvre du plan du secteur RAC de la Chine dans le cadre des phases I et II du PGEH, selon les décisions 69/24 et 77/49 b) iii);
- (e) Demander au trésorier de compenser les transferts futurs au PNUE par un montant de 5 674 \$US représentant les intérêts courus par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2018 à partir du financement auparavant transféré pour la mise en oeuvre du plan du secteur de l'entretien en réfrigération et le programme national d'habilitation de la Chine dans le cadre des phases I et II du PGEH, selon les décisions 69/24 et 77/49 b) iii); et
- (f) Demander au trésorier de compenser les transferts futurs au PNUD par un montant de 2 373 \$US représentant les intérêts courus par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2018 à partir du financement auparavant transféré pour la mise en oeuvre du plan du secteur des solvants de la Chine dans le cadre de la phase II du PGEH, selon les décisions 69/24 et 77/49 b) iii).

Rapports périodiques

19. Les rapports périodiques autonomes détaillés sur la mise en oeuvre des plans sectoriels des mousses de polyuréthane, de la climatisation et de la réfrigération industrielle et commerciale (ICR) et des climatiseurs individuels joints à la Note du Secrétariat. Chaque rapport comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la dernière tranche; le niveau de décaissement des fonds; l'état de l'achèvement; les observations du Secrétariat du Fonds; et la recommandation.

Chine : Phase I du PGEH – Secteur des mousses de polyuréthane (Banque mondiale)Rapport périodique sur la mise en oeuvre

20. Des 57 entreprises de mousses au polyuréthane (PU) assistées à la phase I, 55 ont achevé leur reconversion à des technologies avec hydrocarbures ou gonflage à l'eau, et éliminé 12 913,53 tonnes métriques (tm) (1 420,49 tonnes PAO) de HCFC-141b. L'achèvement du projet a été vérifié et un certificat d'acceptation nationale a été fourni à ces entreprises en juin 2019. Deux entreprises de chauffage de l'eau à l'électricité consommant 55,57 tm de HCFC-141b ont cessé de façon permanente la fabrication et l'utilisation du HCFC-141b parce qu'ils ont fait faillite et que leurs projets ont été annulés. Le solde du financement associé à ces reconversions sera retourné au Fonds multilatéral. Le tableau 1 montre les progrès dans la mise en oeuvre de la phase I du plan du secteur des mousses au polyuréthane.

Tableau 1. Progrès de la mise en oeuvre du plan du secteur des mousses de polyuréthane en Chine

État de la mise en oeuvre	Nombre d'entreprises	Consommation de HCFC (tm)	Date d'achèvement prévue	Partie de l'objectif de la phase I (%)
Reconversion des entreprises				
Projet achevé y compris l'acceptation nationale	55	12 913	Achevé	88
Projets annulés	2	56	s.o.	0
Total partiel	57	12 969		88
Réductions supplémentaires estimatives par la réglementation	s.o.	1 716		12
Objectif de réduction des HCFC	s.o.	14 685		100

21. La phase I comprenait aussi l'assistance à six sociétés de formulation pour fournir des formulations avec cyclopentane basées sur un mélange. Trois des sociétés de formulation ont achevé leurs projets, lesquels ont été acceptés. Toutefois, les trois sociétés restantes ont été annulées parce qu'elles n'avaient pas obtenu l'approbation de sécurité des autorités locales et qu'elles ne proposaient pas de plans de remplacement. Le solde du financement associé à ces projets sera retourné au Fonds multilatéral.

22. En octobre 2018, le ministère de l'Écologie et de l'Environnement (Ministry of Ecology and Environment - MEE) a décrété une interdiction visant l'utilisation du HCFC-141b comme agent de gonflage dans les sous-secteurs des réfrigérateurs et congélateurs, conteneurs frigorifiques, et chauffe-eau électriques, à compter du 1 janvier 2019. Toute violation de l'interdiction sera pénalisée en fonction des dispositions du Règlement sur la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone.

23. Les activités d'assistance technique suivantes qui avaient été déclarées dans des rapports précédents étaient achevées : une étude des normes techniques et des formulations requises pour la production et l'utilisation d'agents de gonflage de remplacement; visites d'experts visant à évaluer les mesures de sécurité mises en place par les entreprises bénéficiaires se reconvertissant au cyclopentane; rapport sur la recherche en matière d'optimisation des formulations de moussage de remplacement; révision des normes de sécurité visant l'utilisation du cyclopentane pour la fabrication des mousses; études comparatives sur les technologies de remplacement dans les sous-secteurs de la vaporisation et des panneaux; établissement d'un centre de formation pour assister les petites et moyennes entreprises (PME) lors de la sélection et de l'adoption de technologies de remplacement; suivi des activités afin de s'assurer de l'élimination soutenue du HCFC-141b dans les six provinces où les fabricants de mousses de polyuréthane sont situés; et soutien au Centre de coopération environnementale étrangère (Foreign Environmental Cooperation Centre - FECO) et aux entreprises bénéficiaires grâce à l'agence de soutien de la mise en oeuvre.

Niveau de décaissement du financement

24. Au 30 septembre 2019, des 73 000 000 \$US approuvés, 100 pour cent avaient été décaissés par la Banque mondiale au FECO, et 67 634 559 \$US (92,7 pour cent) avaient été décaissés par le FECO aux bénéficiaires (Tableau 2).

Tableau 2. État des décaissements du plan du secteur des mousses au polyuréthane (en septembre 2019)

Élément	Financement approuvé (\$US)	Financement décaissé en septembre 2019 (\$US)	Solde (\$US)
Activités des entreprises	64 890 448**	61 082 957	3 807 491
Assistance technique	4 459 552**	2 901 602	1 557 950
Activités du PMU*	3 650 000	3 650 000	0
Total global	73 000 000	67 634 559	5 365 441

* Unité de mise en oeuvre et de suivi du projet.

** Comprend les trois nouvelles entreprises pour un montant de 1 527 021 \$US. Le financement pour la reconversion de ces entreprises a été réattribué à partir de l'assistance technique.

Observations du SecrétariatConsommation de HCFC

25. La consommation de HCFC-141b dans le secteur de la fabrication des mousses de polyuréthane (PU) en 2018 a été de 34 176,74 tm (3 759,44 tonnes PAO), ce qui est inférieur à la consommation maximale admissible établie pour cette même année dans l'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif (Tableau 3).

Tableau 3. Consommation de HCFC-141b et objectifs du secteur des mousses de polyuréthane (PU)

Secteur des mousses de polyuréthane (PU)		2014	2015	2016	2017	2018
Consommation*	tm	46 864	34 202	34 821	36 439	34 177
	Tonnes PAO	5 155,0	3 762,0	3 830,3	4 008,3	3 759,4
Consommation maximale admissible **	tm	49 018	40 451	40 451	40 451	34 314
	Tonnes PAO	5 392,2	4 449,6	4 449,6	4 449,6	3 774,5
Objectif d'élimination	tm	s.o.	8 569	s.o.	s.o.	6 137
	Tonnes PAO	s.o.	942,6	s.o.	s.o.	675,1

* Selon le rapport de mise en oeuvre du programme de pays.

** Selon l'accord approuvé à la 67^e réunion pour la phase I du PGEH jusqu'à 2015 et selon l'accord approuvé à la 79^e réunion pour la phase II de 2016 à 2018.

26. La croissance de la consommation de HCFC en 2016 et 2017 a été attribuable au développement économique et aux politiques émises dans diverses provinces de la Chine exigeant l'isolation des bâtiments. L'objectif de réduction en 2018 a été réalisé en partie grâce à la reconversion d'autres entreprises de mousse PU à des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG - GWP) (une quantité totale de 12 969,10 tm de HCFC-141b a été éliminée lors de la reconversion des entreprises de mousses de polyuréthane (PU). L'interdiction d'utiliser du HCFC-141b comme agent de gonflage dans les sous-secteurs des conteneurs frigorifiques, des réfrigérateurs et des congélateurs, et des petits appareils domestiques à compter du 1 janvier 2019, a aussi permis que d'autres entreprises non admissibles cessent d'utiliser du HCFC-141b, ce qui représente l'élimination estimative de 1 715,90 tm de HCFC-141b à réaliser grâce à des mesures politiques, y compris l'interdiction et le système de contingentement pour les entreprises de mousses PU consommant plus de 100 tm de HCFC-141b par année.

Achèvement de la phase I

27. Conformément à la décision 82/67 b) et d), le gouvernement de la Chine a achevé la phase I du plan du secteur des mousses PU le 30 juin 2019, et présenté le rapport d'achèvement du projet à la 84^e réunion.

28. Lors de l'achèvement de la phase I, la Banque mondiale a fourni la liste finale de toutes les entreprises de mousses PU et des sociétés de formulation qui ont reçu de l'assistance du Fonds multilatéral, y compris le nom de l'entreprise, son emplacement, l'application des mousses, la valeur du sous-accord pour la reconversion, le tonnage de HCFC-141b éliminé, la technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète introduite, et la date d'achèvement.

29. En ce qui a trait aux trois sociétés de formulation qui n'ont pas obtenu l'approbation de sécurité des autorités locales et qui ne pouvaient donc pas mettre leurs projets en oeuvre, la Banque mondiale a confirmé qu'elles utilisaient encore du HCFC-141b et pourraient participer à un sous-projet futur dans le cadre de la phase II, sous réserve de la résolution des points qui ont empêché leur participation à la phase I.

30. La Banque mondiale a aussi fourni des informations sur les résultats et les leçons apprises de la réunion bilan avec plus de 200 participants du secteur des mousses PU en avril 2019, où l'on a sensibilisé les participants à l'interdiction d'utiliser du HCFC-141b dans trois sous-secteurs prioritaires, les réalisations de la phase I ont été présentées, et des représentants des entreprises bénéficiaires qui avaient terminé leur reconversion et des sociétés de formulation, des réalisateurs en matière de recherche technique, et des fournisseurs d'équipements ont fait des présentations afin de partager les résultats des sous-projets. On a conclu que la combinaison des initiatives d'orientation, du suivi, et des subventions du Fonds multilatéral ont été des éléments efficaces pour éliminer le HCFC-141b de façon durable. Pour les petites et moyennes entreprises dans le cadre de la phase II, une nouvelle modalité devrait être adoptée afin d'encourager ces entreprises à participer à l'élimination du HCFC-141b; les sociétés de formulation et les fournisseurs d'équipements seront considérés comme une voie de communication entre le FECO et les petites et moyennes entreprises.

Décaissement du financement

31. En ce qui a trait au solde du financement de 5 365 441 \$US indiqué au tableau 2, la Banque mondiale a expliqué que 3 893 965 \$US avaient été engagés avant le 30 juin 2019 pour amorcer les paiements finals aux entreprises reconverties et aux fournisseurs de services dans le cadre de l'élément assistance technique. Les 1 471 476 \$US qui restent font partie des soldes potentiels à être retournés au Fonds multilatéral.

32. Conformément à la décision 82/67 d), les soldes potentiels globaux à être retournés se situent à quelques 2,2 millions \$US; une partie des soldes est en rapport avec les deux entreprises qui ont fait faillite et les trois sociétés de formulation qui ont été annulées, et avec les économies réalisées dans certaines activités principalement en raison des gains des taux de change. Toutefois, le montant final des soldes à retourner au Fonds sera seulement confirmé après l'achèvement financier de l'ensemble du projet et de l'accord de subvention entre la Chine et la Banque mondiale d'ici le 31 octobre 2019. Le retour des soldes devrait le plus probablement avoir lieu à la 84^e réunion, et définitivement au plus tard à la 85^e réunion.

Conclusion

33. La phase I du plan du secteur des mousses PU a été achevée le 30 juin 2019, conformément à la décision 82/67 b), avec la reconversion de 55 entreprises et de l'assistance technique à trois sociétés de formulation, ce qui a permis de réaliser l'élimination de 12 969 tm (1 427 tonnes PAO)

de HCFC-141b. En outre, les réductions qui restent afin de réaliser l'objectif de réduction de 14 685 tm (1 615,35 tonnes PAO) de la phase I ont été réalisées grâce à l'application des règlements, y compris le système de contingentement et l'interdiction d'utiliser du HCFC-141b pour la fabrication de réfrigérateurs, congélateurs, unités frigorifiques et conteneurs, et de petits appareils domestiques, à compter du 1 janvier 2019. Un grand nombre d'activités d'assistance technique ont été réalisées afin de faciliter les reconversions et d'assurer leur durabilité. Un solde estimatif de 2,2 millions sera retourné au Fonds. Toutefois, le solde final sera confirmé par la Banque mondiale dans les semaines qui suivront l'achèvement final du projet d'ici le 31 octobre 2019. Le retour des soldes au Fonds aura lieu au plus tard à la 85^e réunion.

Recommandation du Secrétariat

34. Le Comité exécutif peut souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique 2019 sur la mise en oeuvre de la cinquième tranche du plan du secteur des mousses de polyuréthane (PU) rigides dans le cadre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine, présenté par la Banque mondiale et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/42; et
- (b) Demander à la Banque mondiale de retourner, au plus tard à la 85^e réunion, les soldes du plan du secteur des mousses PU rigides dans le cadre de la phase I du PGEH de la Chine.

PGEH (phase I) :**Secteur de la climatisation et de la réfrigération industrielle et commerciale (ICR) (PNUD)**Rapport périodique sur la mise en oeuvre

35. Au total, 30 circuits d'équipements de fabrication et quatre circuits de compresseurs dans 18 entreprises ont été reconvertis afin d'éliminer 8 029,24 tonnes métriques (tm) (441,61 tonnes PAO) de HCFC-22 à la phase I du plan du secteur de l'ICR du PGEH. Si l'on inclut les projets de démonstration et l'élimination de 445,20 tm par les entreprises ne faisant pas partie de l'article 5, la quantité totale éliminée dans le secteur de l'ICR est de 8 786,4 tm (483,25 tonnes PAO). Les technologies de remplacement sélectionnées comprennent les éléments suivants : HFC-32, R-410A, CO₂, NH₃, HFC-134a, NH₃/CO₂, CO₂/HFC-134a, et HFO/HFC-134a, tels qu'ils sont présentés au paragraphe 51 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/37.

36. En septembre 2019, la reconversion de tous les 34 circuits de fabrication était achevée et avait été acceptée par le pays. La vérification indépendante d'un échantillon des circuits reconvertis a été effectuée conformément au paragraphe 5 b) de l'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif.

37. Le Foreign Environmental Cooperation Centre (FECO) et l'Association industrielle de la climatisation et de la réfrigération de la Chine (China Refrigeration and Air-conditioning Industrial Association - CRAA) ont élaboré conjointement un plan de décaissement des surcoûts d'exploitation et ces surcoûts seront décaissés après la réception de la demande des entreprises et la vérification de la production et des ventes. Les surcoûts d'exploitation ont été payés à 16 entreprises sur la base des produits qu'ils ont fabriqués et vendus. Ils portent sur trois circuits de NH₃/CO₂, quatre circuits de HFC-134a, cinq circuits de R-410A, et quatre circuits de HFC-32 (Tableau 1).

Tableau 1. Survol du décaissement des surcoûts d'exploitation pour la reconversion à la phase I

Entreprise	Élimination (tm)	Technologie/Application	Surcoûts d'exploitation (SUS)		
			Total	Décaissé	Solde dû
Zhuhai Gree	828,42	HFC-32 : climatiseur autonome*	1 117 247	1 117 247	0
Zhuhai Gree	865,09	HFC-32 : climatiseur autonome	1 049 605	1 049 605	0
Zhuhai Gree	208,04	R-410A : unités de climatisation multi-connectées, climatiseur autonome	122 283	122 283	0
Zhuhai Gree	373,92	HFC-32 : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	496 359	496 359	0
Zhuhai Gree	331,66	HFC-32 : petit refroidisseur d'eau (thermopompe)	406 553	406 553	0
Dunan Environment	57,78	HFC-32 : climatiseur autonome	91 285	0	91 285
Dunan Environment	101,87	HFC-32 : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	147 707	0	147 707
Guangdong Midea	606,79	R-410A : unités de climatisation multi-connectées	698 000	698 000	0
Guangdong Midea	593,55	R-410A : climatiseur autonome	1 023 000	1 023 000	0
Guangdong Midea	670,96	R-410A : climatiseur autonome	1 141 000	1 141 000	0
Guangdong Midea	357,79	HFC-32 : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	436 000	0	436 000
Shandong Geruide	33,57	HFC-134a : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	67 139	67 139	0
Shandong Geruide	72,84	HFC-32 : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	116 544	0	116 544
Qingdao Haier	395,854	HFC-32 : climatiseur autonome	480 000	0	480 000
Nanjing TICA	81,46	R-410A : climatiseur autonome	89 100	89 100	0
Nanjing TICA	90,85	HFC-32 : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	114 000	0	114 000
Wuhan Xinshijie	95,295	R-717 : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	107 620	0	107 620

Entreprise	Élimination (tm)	Technologie/Application	Surcoûts d'exploitation (SUS)		
			Total	Décaissé	Solde dû
Wuhan Xinshijie	31,765	HFC-134a : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	36 020	0	36 020
Chongqing Midea	233,07	HFC-134a : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	304 529	304 529	0
Chongqing Midea	47,67	HFC-134a : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	76 623	76 623	0
Chongqing Midea	223	HFC-32 : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	380 352	0	380 352
Ningbo Aux	370,75	HFC-32 : climatiseur autonome	430 082	0	430 082
Ningbo Aux	73,57	HFC-32 : climatiseur autonome	107 750	0	107 750
Dunham-Bush	82,53	HFC-134a : refroidisseur d'eau industriel et commercial (thermopompe)	127 953	127 953	0
Shandong Shenzhou	77,573	R-717/R-744 : système de congélation et d'entreposage frigorifique	193 962	193 962	0
Haier-Carrier	65,75	HFC-134a/R-744 : système de réfrigération de supermarché	112 947	0	112 947
Dalian Refrigeration	75,284	R-717/R-744 : système de congélation et d'entreposage frigorifique et groupe compresseur-condenseur	170 814	170 814	0
Dalian Refrigeration	231,391	R-717/R-744 : système de congélation et d'entreposage frigorifique et groupe compresseur-condenseur	615 688	0	615 688
Dalian Refrigeration	370,142	R-717/R-744 : système de congélation et d'entreposage frigorifique et groupe compresseur-condenseur	1 093 444	0	1 093 444
Yantai Moon	381	R-717/R-744 : système de congélation et d'entreposage frigorifique et groupe compresseur-condenseur	1 200 000	1 200 000	0
Jiangsu Xuemei		R-744			0
Zhejiang Shangji		HFC-32			0
Shanghai Hanzhong		HFO/HFC-134a compresseur à vis			0
Guangzhou Rili		HFC-32 compresseur Scroll			0
Total	8 029,23		12 553 606	8 284 167	4 269 439

*AC = Climatisation

38. Des activités d'assistance technique (TA) ont été mises en oeuvre à la phase I afin de retirer les barrières techniques, de faciliter la mise en oeuvre des projets de reconversion et d'aider à effectuer une transition harmonieuse vers des technologies sans SAO, dont :

- (a) Huit études sur l'utilisation de technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) afin d'aider à leur adoption, dont un refroidisseur d'eau avec HFC-32 et des refroidisseurs d'eau pour climatiseurs autonomes utilisant des mélanges de HFO/HFO, une thermopompe R-290 commerciale, une thermopompe au CO₂ et une technologie au CO₂ dans les supermarchés;
- (b) La révision de 11 normes de produits et normes techniques; la révision de la Norme nationale sur la sécurité et les exigences environnementales pour les systèmes de réfrigération et les thermopompes (GB-9237) afin de permettre l'utilisation de frigorigènes inflammables est terminée et elle est entrée en vigueur le 1 juillet 2018;
- (c) Treize projets de démonstration pour la promotion de technologies (PRG), y compris les thermopompes et le CO₂ dans les supermarchés;
- (d) Études, ateliers et services de consultation afin de vérifier l'admissibilité et les jalons de la performance; et

- (e) Soutien à l'association des climatiseurs autonomes et de la réfrigération industrielle et commerciale, afin d'en faciliter la mise en oeuvre harmonieuse.

39. La plupart des activités d'assistance technique ont été achevées, sauf pour certains services de consultants pour la vérification des jalons et du soutien technique pour les reconversions de la phase I, lesquelles devraient être achevées d'ici la fin de 2019.

Niveau de décaissement du financement

40. En date de septembre 2019, des 61 000 000 \$US approuvés jusqu'à maintenant, tous les fonds avaient été décaissés du PNUD au FECO, et 56 592 676 \$US (92,8 pour cent) avaient été décaissés par le FECO aux bénéficiaires. Le solde restant représente principalement les surcoûts d'exploitation et les activités techniques associées à la promotion du marché, qui seront décaissés en 2020 jusqu'à l'achèvement du plan du secteur, conformément aux procédures de décaissement des surcoûts d'exploitation élaborées par le FECO et le CRAA.

Tableau 2. État des décaissements de la phase I du plan du secteur de l'ICR à la fin de septembre 2019 (\$US)

Élément	Financement approuvé	Fonds décaissés		Décaissement prévus octobre 2018 - décembre 2019
		Du PNUD au FECO	Par le FECO aux bénéficiaires	
Activités des entreprises	61 000 000	61 000 000	47 002 155	4 269 438
Assistance technique			5 625 521	137 885
Unité de gestion et suivi (PMU)			3 965 000	0
Total	61 000 000	61 000 000	56 592 676	4 407 323

Activités restantes du plan du secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielle (ICR)

41. En 2020, le gouvernement continuera de décaisser des surcoûts d'exploitation pour les circuits reconvertis lorsque la production avec la nouvelle technologie commencera à fonctionner. Des surcoûts d'exploitation totaux de 4 269 438 \$US seront décaissés pour 14 circuits dans 10 entreprises.

42. Le FECO, avec le soutien du CRAA, organisera des ateliers et des campagnes visant à promouvoir les technologies de remplacement chez les entreprises de fabrication, de conception, et d'ingénierie, les utilisateurs finals, et d'autres intéressés. Aux ateliers, les entreprises qui ont déjà vendu leurs produits à l'étranger partageront leurs expériences et leur stratégie de marketing. Les participants analyseront le marché intérieur afin de déterminer les obstacles, et de trouver des solutions de remplacement et pour en accélérer l'adoption. Le FECO travaillera aussi avec les entreprises afin d'élaborer une stratégie de marketing qui convient à leurs produits, d'élaborer aussi des plans détaillés de production et de vente et afin de faciliter le décaissement des surcoûts d'exploitation.

Observations du Secrétariat

Consommation de HCFC

43. En 2018, la consommation de HCFC du secteur de l'ICR a été de 38 234 tm (2 081,23 tonnes PAO), ce qui est inférieur à la consommation maximale admissible de 2 162,50 tonnes PAO établie dans l'accord avec le Comité exécutif (Tableau 3). La consommation de HCFC dans le secteur de l'ICR s'est accrue en 2016, en raison de la récupération de l'industrie de l'ICR lors du ralentissement économique

en 2015. En 2017, la consommation de HCFC dans le secteur de l'ICR est demeurée au même niveau qu'en 2016.

Tableau 3. Réduction de la consommation de HCFC dans le secteur de l'ICR

	2014	2015	2016	2017	2018*
Tonnes PAO					
Consommation maximale admissible*	2 402,80	2 162,50	2 162,50	2 162,50	2 042,00
Consommation réelle du secteur de l'ICR**	2 219,48	1 981,70	2 082,09	2 081,23	1 997,00
Objectif de réduction établi dans le PGEH	0,00	240,30	0,00	0,00	0,00
Tonnes métriques					
Consommation maximale admissible*	43 925,00	39 320,00	39 320,00	39 320,00	37 135,00
Consommation réelle du secteur de l'ICR **	40 749,00	36 385,00	38 254,70	38 234,00	36 643,00
Objectif de réduction établi dans le PGEH	0,00	4 370,00	0,00	0,00	0,00

* Selon la phase I de l'accord jusqu'à 2015 et la phase II de l'accord de 2016 à 2018.

** La consommation dans le secteur de l'ICR est basée sur des montants estimatifs, parce que les montants réels ne peuvent être précisés.

44. La consommation de HCFC en 2018 dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (ICR) a diminué de 1 591 tm comparativement à celle de 2017, le PNUD et le FECO ont continué de promouvoir les ventes et l'adoption par le marché des technologies de remplacement et des produits fabriqués par les circuits reconvertis à la phase I, et de mettre en oeuvre les projets de reconversion de la phase II afin de réduire la consommation de HCFC. Le FECO a continué d'appliquer le contingent de production des HCFC et les contingents de vente sur le marché intérieur émis pour chaque producteur, ainsi que les contingents de consommation de HCFC pour les entreprises de fabrication utilisant plus de 100 tm.

Questions techniques

45. Le Secrétariat a pris note que des progrès importants avaient été réalisés pour le décaissement des surcoûts d'exploitation, et il a demandé des explications sur la production, les ventes et la marchandisation des produits avec des solutions de remplacement, en particulier avec des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG). Le PNUD a déclaré qu'un total de 1 543 302 unités d'équipements de réfrigération et de climatisation (ICR) et 305 compresseurs avaient été fabriqués et vendus, et distribués de la façon suivante : 953 573 unités pour HFC-32 (principalement vendues à des pays non de l'article 5); 587 662 unités pour R-410A, 1 661 unités pour HFC-134a et 406 unités pour R-717 ou R-744. L'introduction de technologies à faible PRG est assujettie aux conditions du marché et à l'acceptation des consommateurs, ce qui exige un processus graduel d'acceptation. Le gouvernement et l'association industrielle continueront de promouvoir les technologies de remplacement visant à encourager les entreprises à explorer des solutions de marché qui assureront une vaste acceptation des technologies de remplacement.

Achèvement de la phase I

46. Selon la décision 82/68, la phase I du plan du secteur de l'ICR sera terminée au niveau opérationnel d'ici le 31 décembre 2019 et le rapport d'achèvement du projet devra être présenté à la première réunion de 2020. Le Secrétariat a pris note que 34 pour cent des surcoûts d'exploitation n'ont pas été décaissés, et que certaines activités d'assistance technique sont toujours en cours. Le PNUD a confirmé que toutes les activités dans le cadre de la phase I seront terminées au niveau opérationnel d'ici décembre 2019, et que le rapport d'achèvement du projet sera présenté au plus tard à la première réunion de 2020. Le solde du financement sera retourné au Fonds à l'achèvement de la vérification financière.

Conclusion

47. Un système d'autorisation et de contingentement a été mis en oeuvre pour parvenir à la conformité dans le secteur de l'ICR. La reconversion de 34 circuits de production est terminée et acceptée au niveau national. La norme de sécurité nationale pour les frigorigènes inflammables (GB-9237) est entrée en vigueur en juillet 2018. Les entreprises dont les circuits ont été reconvertis ont graduellement commencé à produire et à vendre des produits employant les solutions de remplacement sélectionnées. Au total, 1 543 302 unités d'équipements ICR et 305 compresseurs avaient été fabriqués et vendus. Les surcoûts d'exploitation sont décaissés à titre d'incitatif pour les entreprises après la vérification de la production et les ventes des unités avec technologies de remplacement. Des activités d'assistance technique ont été mises en oeuvre afin d'aider à la reconversion de la capacité de production. Des activités de sensibilisation et de promotion de la technologie continueront d'être mises en oeuvre afin de promouvoir l'adoption par le marché des produits avec un faible potentiel de réchauffement de la planète et le marché mondial. La phase I du plan du secteur de l'ICR sera terminée au niveau opérationnel d'ici décembre 2019, et le rapport d'achèvement du projet sera présenté au plus tard à la première réunion de 2020. Le solde du financement sera retourné au Fonds après l'achèvement financier.

Recommandation du Secrétariat

48. Le Comité exécutif pourrait vouloir prendre note que le rapport périodique de 2019 sur la mise en oeuvre du plan du secteur de la climatisation et de la réfrigération industrielle et commerciale (ICR) de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC en Chine présenté par le PNUD, et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/42.

PGEH (phase I) : Secteur des climatiseurs individuels (RAC) (ONUDI)

Rapport périodique sur la mise en oeuvre

49. Au nom du gouvernement de la Chine, l'ONUDI a présenté un rapport périodique révisé sur la mise en oeuvre du plan du secteur des climatiseurs individuels (**RAC**) dans le cadre de la phase I du PGEH, conformément à la décision 82/69 b). Pour faciliter l'examen par le Comité exécutif, les changements qui ont été apportés au document présenté aux 83^e et 84^e réunions **sont en caractères gras. Conformément à la décision 83/53, le Comité exécutif a reporté l'examen du plan d'intéressement pour les surcoûts d'exploitation du plan du secteur RAC à la 84^e réunion.**

50. Au **25 septembre 2019**, des contrats pour la reconversion de 18 circuits de climatiseurs individuels avec R-290, huit circuits de climatiseurs individuels avec R-410A, et trois circuits de compresseurs avec R-290 avaient été signés. Au total, ces activités permettront d'éliminer 10 813,7 tonnes métriques (tm) de HCFC-22 lorsque la reconversion de ces circuits sera terminée, dont 10 488,1 tm sont associées à des propriétaires visés à l'article-5. L'élimination de 325,6 tm de HCFC-22 associée à des propriétaires non visés à l'article 5 était basée sur des sources extérieures au Fonds multilatéral. Un autre 240 tm de HCFC-22 ont été éliminées par le projet de démonstration à Midea approuvé à la 61^e réunion.

51. Sur les 18 circuits de climatiseurs individuels avec R-290, **17** ont été reconvertis **et ont obtenu l'acceptation nationale; la chaîne restante (avec une consommation de 347 tm) devrait avoir terminé sa reconversion et avoir reçu l'acceptation nationale d'ici la fin de 2019.** Les huit circuits de climatiseurs individuels avec R-410A et trois circuits de compresseurs avec R-290 ont été reconvertis et ont obtenu l'acceptation nationale. Le tableau 1 présente l'état des reconversions au **25 septembre 2019**.

Tableau 1. Progrès dans la mise en oeuvre du plan du secteur RAC en Chine

Types de circuits	Total	Reconvertis	Acceptation nationale	Consommation de HCFC-22 (tm)
R-290 RAC	18	17	17	7 827,3
R-410A RAC	8	8	8	2 986,4
R-290 compresseur	3	3	3	s.o.
Total	29	28	28	10 813,7

52. Les activités d'assistance technique suivantes ont été mises en oeuvre :

- (a) Achevé la recherche sur la technologie avec R-290, incluant les expériences et l'évaluation des risques de fuite de R-290; optimisation du rendement des compresseurs avec R-290, basée sur l'utilisation réduite de lubrifiant; et réduction de la charge de frigorigènes par l'utilisation d'une technique à micro-canaux;
- (b) Achevé la recherche sur les codes et les normes d'efficacité existants¹ sur les utilisations des frigorigènes en 2017;
- (c) Des activités de sensibilisation du public et de consultation ont été menées, incluant, dont une table ronde sur l'ozone et le climat (Ozone-to-Climate - O2C) pour sensibiliser à la technologie R-290 et un événement de promotion des climatiseurs individuels avec R-290 (**RAC**) dans deux communautés résidentielles à Beijing; et un atelier international sur le développement de la technologie avec R-290 dans le secteur RAC; et

¹ Une norme d'efficacité énergétique pour le secteur des climatiseurs individuels est actuellement en place en Chine (GB 4706.32).

- (d) Un atelier international sur le développement de la technologie avec R-290 dans le secteur RAC, qui comprendra des données sur les mesures techniques permettant d'améliorer le rendement des équipements RAC avec R-290, des mesures de sécurité, de nouveaux développements pour les compresseurs, et des mises à jour des normes internationales et de pénétration des marchés, a été tenu en octobre 2019.

53. Bien qu'il y ait eu quelques progrès quant à la fabrication des unités avec R-290, les circuits reconvertis continuent d'avoir un débit de production limité : 178 163 unités bi-blocs avec R-290 ont été fabriquées jusqu'en août 2019², dont 150 887 ont été vendues. En outre, 550 000 unités avec R-290 scellées en usine ont été fabriquées. Les surcoûts d'exploitation de 63 618 100 renminbis (RMB) (ou 9 054 668 \$US) seront décaissés en attendant la vérification par une firme comptable de troisième partie, qui recueillera les données *inter alia* sur les types de produits, la capacité, l'efficacité énergétique, les caractéristiques des compresseurs, les données des ventes, le nombre d'appareils de climatisation qui ont été installés, et la consommation de R-290.

Décaissement du financement

54. En septembre 2019, des 75 000 000 \$US approuvés, 60 727 617 \$US (81 pour cent) avaient été décaissés par l'ONUDI et 48 582 365 \$US (65 pour cent) avaient été décaissés par le FECO aux bénéficiaires. Le tableau 2 montre le décaissement par tranche dans le secteur RAC.

Tableau 2. Décaissement (\$US) par tranche dans le secteur des climatiseurs individuels (RAC)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Total
Financement FML*	36 430 000	9 200 000	8 495 000	9 625 000	11 250 000	75 000 000
Décaissé par l'ONUDI	32 786 917	8 316 800	7 608 900	8 662 500	3 352 500	60 727 617
Engagé par le FECO	36 430 000	9 200 000	8 434 000	9 625 000	11 175 000	74 864 000
Décaissé par le FECO	24 904 596	7 329 616	7 663 288	6 762 579	1 922 286	48 582 365

* Sauf les coûts d'appui d'agence

Nouveau plan d'intéressement pour les surcoûts d'exploitation

55. En septembre 2019, en consultation avec la China Household Electric Appliances Association (CHEAA) et les fabricants, le FECO a modifié le plan d'intéressement des surcoûts d'exploitation comme suit : les unités de climatisation individuelle avec R-290 fabriquées avant le 31 août 2019 seront payées selon l'efficacité énergétique et le type de compresseurs utilisés (inverseur ou vitesse fixe), conformément au plan proposé à la 83^e réunion et reproduit au tableau 3 du présent document. Conformément à la suggestion du Secrétariat, la subvention décroîtra avec le temps. Les unités fabriquées entre le 1 septembre 2019 et le 29 février 2020 recevront une subvention de 50 pour cent; entre le 1 mars et le 31 août 2020, une subvention de 25 pour cent; et après le 1 septembre 2020, une subvention de 12,5 pour cent. Le nouveau plan d'intéressement pour les surcoûts d'exploitation utilisera ainsi le principe du premier arrivé, premier servi, et ne limitera pas le montant des surcoûts d'exploitation pour tout fabricant individuel faisant partie du financement global disponible.

² La capacité de fabrication des 17 circuits reconvertis est d'environ 7 millions d'unités par année.

Tableau 3. Plan d'intéressement proposé pour les surcoûts d'exploitation (RMB)

Unités bi-blocs	Critères	
	Inverseur (RMB)	Vitesse fixe (RMB)
Ventes locales		
Catégorie 1 - efficacité énergétique	600	500
Catégorie 2 - efficacité énergétique	360	300
Catégorie 3 - efficacité énergétique	200	150
Exportation aux pays de l'article 5	360	300

56. Les surcoûts d'exploitation ne seront seulement fournis que sur la base de la vente de climatiseurs individuels bi-blocs avec R-290 à la Chine et d'autres pays de l'article 5. Les surcoûts d'exploitation ne seront pas versés sur la base de la vente d'unités scellées en usine, comme les climatiseurs portables, les climatiseurs de type pour fenêtres, et les déshumidificateurs, qui sont déjà établis sur le marché.

Activités restantes du plan du secteur des climatiseurs individuels

57. Les activités suivantes seront mises en oeuvre en 2019 et 2020 : poursuite de l'exécution du contingent de HCFC-22; **achèvement de la reconversion et de l'acceptation nationale pour la chaîne avec R-290 restante**; vérification des projets de reconversion achevés; et paiement des surcoûts d'investissement basé sur un plan d'intéressement révisé des surcoûts d'exploitation. L'ONUDI a proposé de prolonger à décembre 2020 la date d'achèvement planifiée de la première à la cinquième tranche.

Observations du Secrétariat

Consommation de HCFC

58. La consommation de HCFC-22 dans le secteur des climatiseurs résidentiels en 2018 a été de **52 000 tm (2 860 tonnes PAO)**, ce qui est inférieur à la consommation maximale admissible dans l'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif (**Tableau 4**). Le contingent de 2019 pour le secteur a été émis à 48 941 tm (2 692 tonnes PAO).

Tableau 4. Consommation de HCFC-22 et objectifs du secteur des climatiseurs individuels (RAC)

Plan du secteur RAC		2014	2015	2016	2017	2018
Consommation	tm	62 000	54 000	55 000	55 000	52 000
	tonnes PAO	3 410,0	2 970,0	3 025,0	3 025,0	2 860,0
Consommation maximale admissible*	tm	74 700	67 231	67 231	67 231	67 231
	tonnes PAO	4 108,5	3 697,7	3 697,7	3 697,7	3 697,7

* Selon l'accord approuvé à la 67^e réunion pour la phase I du PGEH jusqu'à 2015 et selon l'accord approuvé à la 79^e réunion pour la phase II de 2016 à 2018.

État de la mise en oeuvre

59. Nonobstant les efforts continus du gouvernement de la Chine, de la CHEAA, de l'industrie et de l'ONUDI, la production des équipements avec R-290 des circuits reconvertis demeure très faible. Pour traiter la faiblesse de la production, le gouvernement de la Chine a proposé à la 82^e réunion des modifications au plan d'intéressement des surcoûts d'exploitation et demandé que les fabricants s'engagent à fabriquer et à vendre des équipements avec R-290. Huit fabricants se sont donc engagés à vendre au moins 220 000 unités avec R-290 sur le marché domestique et par exportation à des pays de l'Article 5 d'ici le milieu de 2019. **Nonobstant les meilleurs efforts, les fabricants n'ont pu respecter cet objectif au 31 août 2019.**

60. Parmi les défis qui contribuent à la faiblesse de la production, on note le temps d'installation plus long pour une unité avec R-290; les normes domestiques et internationales; et le coût plus élevé par rapport à d'autres produits qui sont déjà fabriqués en série, et l'avantage des économies d'échelle. L'ONUDI a souligné que le temps d'installation plus long que pour les équipements avec HCFC-22 et R-410A était attribuable à la nécessité de prendre des précautions de sécurité supplémentaires. Du point de vue technique, le Secrétariat se demandait pourquoi l'installation d'équipements de climatisation avec R-290 AC prenait plus de temps, étant donné que les équipements étaient expédiés avec une charge de frigorigène déjà contenue dans l'unité extérieure, et que le raccord aux unités intérieures et extérieures s'effectuait sans soudure. En outre, l'accroissement des normes d'installation des équipements avec HCFC-22 et R-410A afin qu'elle soit plus compatible avec celle des équipements avec R-290 (par ex. évacuation de l'unité intérieure) améliorerait le rendement et l'efficacité énergétique des équipements.

Modifications du plan d'intéressement des surcoûts d'exploitation

61. Le Secrétariat juge que le schéma proposé est une approche constructive visant à encourager les ventes, en particulier en mettant l'accent sur les surcoûts d'exploitation seulement sur les unités bi-blocs plutôt que d'inclure aussi les unités scellées en usine, qui ont déjà acquis l'acceptation des marchés, et qu'il encourage la pénétration du marché pour les équipements plus efficaces en énergie.

62. **Le Secrétariat prend note des révisions au plan d'intéressement des surcoûts d'exploitation, et juge que la proposition de réduire la subvention avec le temps pourrait entraîner une pénétration durable du marché des climatiseurs individuels bi-blocs avec R-290. Si la vente des climatiseurs individuels bi-blocs avec R-290 se poursuit approximativement au même rythme, et avec approximativement le même mélange de produits, environ 1 million d'unités seraient vendues avant que les fonds accordés pour les surcoûts d'exploitation ne soit épuisés. Bien que ce montant ne représenterait seulement qu'environ 14 pour cent de la capacité reconvertie, le Secrétariat juge que le schéma proposé fournirait un intéressement supplémentaire pour accélérer la pénétration du marché des climatiseurs individuels bi-blocs avec R-290. Il serait nécessaire toutefois de s'assurer que les coûts d'exploitation à fournir dans le cadre de la phase II ne dépassent pas ceux qui font partie du cadre de la phase I.**

Prolongation de la date d'achèvement du projet

63. La décision 75/57 b) exige la présentation de l'achèvement du projet de climatiseurs résidentiels de la phase I six mois après l'achèvement opérationnel du plan du secteur, et au plus tard à la réunion finale du Comité exécutif en 2019. Sur la base du plan proposé d'intéressement des surcoûts d'exploitation, le gouvernement de la Chine **a proposé de prolonger la date d'achèvement du projet à décembre 2020. À la lumière du plan d'intéressement révisé des surcoûts d'exploitation, le Secrétariat est d'accord avec ce prolongement. Le Secrétariat a confirmé que tous les autres secteurs dans le cadre de la phase I seraient achevés d'ici le 31 décembre 2019, et que tous les soldes restants de ces secteurs seraient retournés dès l'achèvement financier de ces secteurs, peu importe l'extension de la phase I du secteur RAC.**

64. **Sur la base de l'extension proposée du projet, l'achèvement financier serait d'ici le 31 décembre 2021. Le Secrétariat suggère que le décaissement des surcoûts d'exploitation pourrait comprendre les ventes des climatiseurs individuels bi-blocs avec R-290 qui auraient lieu en 2021, en autant que le décaissement associé ait lieu avant le 31 décembre 2021.**

Intérêts

65. L'ONUDI a déclaré qu'en 2018, le FECO avait cumulé des intérêts cumulatifs de 42 617 \$US pour le secteur RAC dans le cadre de la phase I et de 10 525 \$US dans le cadre de la phase II du PGEH.

Conclusion

66. Le plan du secteur des climatiseurs individuels continue d'avancer, avec 17 circuits avec R-290, huit circuits AC avec R-410A, et trois circuits de compresseurs avec R-290 reconvertis. La quantité totale éliminée par tous les circuits du secteur qui ont signé des contrats est de 10 813,8 tm de HCFC-22 (dont 10 466,4 tm ont déjà été éliminées), ce qui est supérieur à l'élimination anticipée de 10 670 tm à la phase I. Le projet de démonstration à Midea a éliminé 240 tm supplémentaires de HCFC-22. Le décaissement du FECO aux bénéficiaires finals est de 65 pour cent. Nonobstant les efforts continus et louables du gouvernement de la Chine, de la CHEAA, de l'industrie et de l'ONUDI, la production d'équipements avec R-290 dans les circuits reconvertis demeure faible, et représente la pénétration des marchés locaux et internationaux.

67. Le Secrétariat a rappelé que le gouvernement de la Chine, plutôt que d'assurer leur reconversion au R-410A, avait choisi de reconverter au R-290 les 18 conduits dans le cadre de la phase I, ce qui est une technologie plus compliquée et qui exige du travail considérable en ce qui a trait à son acceptation par les marchés. L'engagement des fabricants à vendre un nombre minimum d'unités avec R-290 d'ici le milieu de 2019 était une étape significative qui aidera à introduire les équipements avec R-290 sur les marchés. **Toutefois, une augmentation du taux de vente serait nécessaire pour aider les fabricants à respecter leur engagement.** Le Secrétariat croit qu'il est important de ne pas ralentir la cadence, et il appuie donc l'utilisation du plan d'intéressement novateur des surcoûts d'exploitation afin d'encourager la vente d'équipements d'une plus grande efficacité sur le plan énergétique. Enfin, le Secrétariat apprécie que les fabricants se montrent prudents lors des installations initiales. On s'attend à ce que, à mesure que les installateurs se familiarisent avec les équipements avec R-290, y compris par les activités de formation dispensées à la fois aux phases I et II, la différence entre le temps d'installation des équipements avec R-290 et celui des équipements avec HCFC-22 et R-410A diminue. Par conséquent, le Secrétariat juge approprié que les surcoûts d'investissement supérieurs au niveau précisé dans la décision 60/44 f) viii) puissent être fournis pour un nombre limité de ventes, et que les surcoûts d'investissement diminuent graduellement lors de l'accroissement des ventes, afin que tous les surcoûts d'investissement aient été décaissés lorsque la capacité reconverte est utilisée.

Recommandation du Secrétariat

68. Le Comité exécutif peut envisager :

- (a) De prendre note du rapport périodique révisé sur la mise en oeuvre du plan du secteur des climatiseurs résidentiels (RAC) de la phase I du plan d'élimination des HCFC (PGEH) en Chine présenté par l'ONUDI;
- (b) Approuver le prolongement au 31 décembre 2020 de la mise en oeuvre du secteur RAC dans le cadre de la phase I du PGEH, en étant entendu qu'aucune autre extension ne sera demandée; et
- (c) Demander au gouvernement de la Chine et à l'ONUDI de présenter des rapports périodiques sur la mise en oeuvre du programme de travail associé à la dernière tranche sur une base annuelle jusqu'à l'achèvement du projet, le rapport d'achèvement du projet avant la 87^e réunion, et de retourner les soldes avant la 88^e réunion.

PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC (PHASE II, DEUXIÈME ET TROISIÈME TRANCHES) (PNUD, PNUE, ONUDI, Banque mondiale, Allemagne et Japon)

Stratégie générale de la phase II du PGEH de la Chine

Contexte

69. Le Comité exécutif a approuvé la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine et les plans de secteur connexes, comme suit, de la 76^e à la 79^e réunion :

- (a) Approbation en principe, à la 76^e réunion, du plan du secteur des solvants pour la période 2016 à 2026, afin d'éliminer complètement tous les HCFC dans ce secteur, pour la somme de 44,8 millions \$US, plus les coûts d'appui à l'agence;
- (b) Approbation en principe, à la 76^e réunion, du plan du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation et de son programme de facilitation pour la période 2016-2026, afin de réduire la consommation de HCFC de 734,0 tonnes PAO, pour la somme de 20,29 millions \$US, plus les coûts d'appui à l'agence;
- (c) Approbation en principe, à la 77^e réunion, de la phase II du PGEH de la Chine pour la période 2016-2026 pour la somme de 500 100 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence, afin de réduire la consommation de HCFC de 37,6 pour cent de la valeur de référence d'ici à 2020. Cette phase comprenait : le plan du secteur de la réfrigération institutionnelle et commerciale pour réduire la consommation de HCFC de 33 pour cent dans ce secteur d'ici à 2020, le plan du secteur des climatiseurs individuels pour réduire la consommation de HCFC de 45 pour cent dans ce secteur d'ici à 2020, le plan du secteur de la mousse de polyuréthane et le plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé pour réaliser l'élimination complète des HCFC dans ces secteurs d'ici à 2026;
- (d) Approbation, à la 79^e réunion, de l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif sur la mise en œuvre de la phase II du PGEH et l'établissement des coûts d'appui à l'agence du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale à 6,5 pour cent, étant entendu que les coûts d'appui à l'agence seraient examinés de nouveau à la 81^e réunion, et le maintien du niveau actuel des coûts d'appui aux agences bilatérales et au PNUE prévu dans le régime des coûts administratifs.

70. Les limites de consommation et les objectifs d'élimination des HCFC pour la période 2016-2026³ dans ces six secteurs sont indiqués dans le tableau 1.

Tableau 1. Limites de consommation de HCFC et élimination dans le secteur de la consommation pour la phase II du PGEH de la Chine (tonnes PAO)

Consommation maximum permise							
	2016-17	2018-19	2020-21	2022	2023-24	2025	2026
Nationale	16 978,9	15 048,1	11 772,0*	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mousse de polystyrène extrudé	2 286,0	2 032,0	1 397,0	1 397,0	762,0	165,0	0,0
Mousse de polyuréthane	4 449,6	3 774,5	2 965,7	2 965,7	1 078,4	330,0	0,0
Réfrigération	2 162,5	2 042,4	1 609,9*	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

³ L'objectif national de consommation des HCFC, ainsi que les cibles pour les secteurs de la réfrigération institutionnelle et commerciale, et des climatiseurs individuels pour la période 2021 à 2016 seront déterminés lors de la présentation de la phase III du PGEH.

Consommation maximum permise							
	2016-17	2018-19	2020-21	2022	2023-24	2025	2026
institutionnelle et commerciale							
Climatiseurs individuels	3 697,7	2 876,0	2 259,7*	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Solvants	455,2	395,4	321,2	321,2	148,3	55,0	0,0
Volet de l'entretien et de la facilitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Élimination par secteur							
	2018	2020	2023	2025	2026	Total	
Mousse de polystyrène extrudé	254,0	635,0	635,0	597,0	165,0	2 286	
Mousse de polyuréthane	675,1	808,8	1 887,3	748,4	330,0	4 449,6	
Réfrigération institutionnelle et commerciale	120,1	432,5	s.o.	s.o.	s.o.	552,6	
Climatiseurs individuels	821,7	616,3	s.o.	s.o.	s.o.	1 438	
Solvants	59,8	74,2	172,9	93,3	55,0	455,2	
Volet de l'entretien et de la facilitation		734,0	s.o.	s.o.	s.o.	734,0	
Total	1 930,7	3 300,8	2 695,2	1 438,7	550,0	9 915,4	

* Il s'agit de consommation maximale permise au pays pour l'année 2020 seulement; elle sera déterminée pour la période 2021-2026 lors de la présentation de la phase III du PGEH.

Examen des demandes de tranches de la phase II du PGEH aux 82^e et 83^e réunions

82^e réunion

71. Le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, la Banque mondiale, ainsi que les gouvernements de l'Allemagne et du Japon, au nom du gouvernement de la Chine, ont présenté à la 82^e réunion des demandes pour les troisièmes tranches des plans des secteurs de la mousse de polystyrène extrudé, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, des solvants et de l'entretien, et pour la deuxième tranche du plan du secteur de la mousse de polyuréthane, associés à la phase II du PGEH de la Chine, pour une somme totale de 29 199 492 \$US⁴, ainsi qu'une vérification indépendante du secteur de la production et de la consommation de HCFC en 2017 (Banque mondiale), les rapports annuels de mise en œuvre portant sur les activités entreprises à ce jour et les plans annuels de mise en œuvre pour les activités à mettre en œuvre en 2018-2019.

72. Après l'examen des propositions de projets et des documents associés aux demandes de troisièmes tranches pour les secteurs de la mousse polystyrène extrudé, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, des solvants et de l'entretien, le Secrétariat a conclu qu'elles avaient toutes les qualités nécessaires pour être présentées à la 82^e réunion pour examen. La demande pour la deuxième tranche du plan du secteur de la mousse polyuréthane n'a toutefois pas été présenté pour examen à la 82^e réunion, car aucun décaissement n'avait été fait pour la première tranche au moment de la présentation.

⁴ La demande pour la troisième tranche du plan du secteur des climatiseurs individuels (18 millions \$US) n'a pas été présentée à la 82^e réunion car le niveau de décaissement des sommes approuvées pour la deuxième tranche n'avait pas encore atteint 20 pour cent.

73. Au cours des échanges sur les demandes de tranches à la 82^e réunion, plusieurs membres étaient réfractaires à l'idée d'approuver un financement supplémentaire à cette réunion à cause des émissions inexplicables de CFC-11 en Asie orientale. Ils étaient aussi préoccupés par l'information fiable mais incomplète sur les problèmes possibles de conformité; un membre a rappelé que le gouvernement de la Chine avait reconnu à la trentième Réunion des Parties avoir décelé une production illicite de CFC-11. De plus amples informations ont été demandées sur la cause des émissions de CFC-11, conformément à la décision XXX/3, et il a été suggéré que la demande de financement soit reportée jusqu'à une prochaine réunion du Comité exécutif, lorsque de plus amples renseignements seraient disponibles. La Chine détenait encore à l'époque plus de 100 millions de \$US non décaissés aux entreprises bénéficiaires; le report des demandes de financement, qui représentaient 29 199 492 \$US, ne devrait pas avoir de conséquences graves. Il était important de montrer à la communauté internationale que le Fonds multilatéral prenait la question des émissions illicites de CFC-11 au sérieux, mais toute décision de reporter le financement devra être prise sous réserve des mesures supplémentaires que prendra la Chine.

74. D'autres membres étaient d'avis qu'il fallait faire preuve de prudence et que toute décision de reporter le financement demandé ne devrait pas mettre en péril l'objectif de réduction de 2020 pour la Chine. Des éclaircissements ont été demandés afin de savoir si les 100 millions \$US non décaissés étaient déjà engagés pour des activités précises et quelle portion de la somme pouvait être utilisée pour d'autres activités nécessaires aux fins de conformité. On a demandé à savoir si l'ensemble des sommes avait déjà été transféré au gouvernement de la Chine ou si les agences d'exécution en détenaient encore une partie et quelles seraient les conséquences d'un report de la présente demande sur ces sommes. Les enquêtes en cours sur la cause des émissions illicites de CFC-11 démontraient que le Comité exécutif devait faire preuve de prudence dans ses conclusions. Il faudra compter plusieurs années pour réunir toute d'information pertinente requise, et il est important de préciser quelles informations sont nécessaires et le temps qu'il faudra pour les réunir.

75. À l'issue des échanges, le Comité exécutif a convenu de confier au groupe de contact formé lors d'un point à l'ordre du jour précédent, la tâche de poursuivre les échanges sur la phase I du PGEH de la Chine.

76. Par la suite, le Comité exécutif a décidé, dans sa décision 82/71 :

- (a) De demander au gouvernement de la Chine, par l'entremise de l'agence d'exécution concernée :
 - (i) De remettre à la 83^e réunion, une analyse des programmes actuels de suivi, d'établissement de rapports et d'application correspondant aux accords entre le pays et le Comité exécutif concernant le plan de gestion de l'élimination des HCFC et le plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC, comprenant les détails sur la structure organisationnelle et les capacités nationales et locales démontrant comment la pérennité de l'élimination des HCFC dans les secteurs de la consommation et de la production était maintenue, ainsi que les efforts déployés pour lutter contre le commerce illicite de ces substances;
 - (ii) De remettre également à la 83^e réunion, un rapport périodique sur les mesures prises pour renforcer les mesures législatives sur les SAO et l'application de ces mesures en Chine;
- (b) D'examiner les demandes de financement des tranches suivantes de la phase II du PGEH de la Chine à la 83^e réunion.

83^e réunion

77. En réponse à la décision 82/71, les agences d'exécution et bilatérales ont fait ce qui suit à la 83^e réunion, au nom du gouvernement de la Chine:

- (a) Le PNUD a présenté le rapport demandé à la décision 82/71 a) i) et ii), abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/11/Add.1;
- (b) Le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, la Banque mondiale et les gouvernements de l'Allemagne et du Japon ont présenté de nouveau des demandes pour les troisièmes tranches des secteurs de la mousse de polystyrène extrudé, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, des solvants et de l'entretien, et la deuxième tranche du plan du secteur de la mousse de polyuréthane, associée à la phase II du PGEH de la Chine. La proposition comprenait les rapport de mise en œuvre des activités entreprises à ce jour et les plans annuels de mise en œuvre des activités à mettre en œuvre en 2019-2020.

78. Après avoir examiné les propositions de projet présentées de nouveau et les documents associés aux demandes de la troisième tranche des plans des secteurs de la mousse de polystyrène extrudé, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, des solvants et de l'entretien, et à la deuxième tranche du plan du secteur de la mousse de polyuréthane, le Secrétariat a conclu qu'elles avaient toutes les qualités nécessaires pour être présentées à la 83^e réunion pour examen, sauf la deuxième tranche du plan du secteur de la mousse de polyuréthane, car elle ne satisfaisait pas aux critères de décaissement précisés au paragraphe 5 de l'Accord, et en conséquence, elle n'a pas été présentée à la 83^e réunion.

79. Au cours des échanges sur les demandes de tranches à la 83^e réunion, une représentante a dit qu'à la lumière de la question de l'augmentation substantielle d'émissions de CFC-11 en Chine, sa délégations s'interrogeait sur la pérennité des réductions de SAO réalisées grâce au soutien financier du Fonds multilatéral. Elle a ajouté que son pays était incapable de soutenir le financement de projets pour la Chine à l'heure actuelle. De plus, elle a indiqué qu'une restitution des sommes pourrait être nécessaire à cause des conséquences néfastes pour l'environnement associées aux émissions inattendues. Un autre représentant s'est dit d'accord avec cette position, en ajoutant que son pays n'approuverait pas de nouvelles tranches du PGEH tant que la question ne serait pas réglée, car cela minerait la crédibilité du Protocole de Montréal.

80. À l'issue des échanges, le Comité exécutif a reporté à la 84^e réunion l'examen de la révision de l'Accord sur la phase II du PGEH de la Chine, ainsi que des demandes pour les troisièmes tranches des plans des secteurs de la mousse de polystyrène extrudé, la réfrigération institutionnelle et commerciale, l'entretien de l'équipement de réfrigération et les solvants au titre de la phase II du PGEH (décision 83/55).

Propositions présentées à la 84^e réunion

81. Le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, la Banque mondiale et les gouvernements de l'Allemagne et du Japon, ont présenté de nouveau, au nom du gouvernement de la Chine, les demandes pour les troisièmes tranches des plans des secteurs de la mousse de polystyrène extrudé, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, de l'entretien et des solvants, et la deuxième tranche du plan du secteur de la mousse de polyuréthane associée à la phase II du PGEH de la Chine, comme indiqué dans le tableau 2. La proposition était accompagnée d'une vérification indépendante de la production et de la consommation de HCFC en 2018 (Banque mondiale), des rapport annuels de mise en œuvre portant sur les activités entreprises à ce jour, et des plans annuels de mise en œuvre pour les activités à mettre en œuvre en 2020.

82. La demande de la troisième tranche du plan du secteur des climatiseurs individuels (18 millions \$US) n'a pas été présentée à la 84^e réunion, car le niveau de décaissement des fonds de la deuxième tranche n'avait pas atteint 20 pour cent.

Tableau 2. Demandes de tranches et plans de secteur présentés à la 84^e réunion (coûts d'appui aux agences en sus)

Plans de secteur (agences principale et de coopération)	Financement global approuvé en principe (SUS)	Deux premières tranches approuvées (SUS)	Deux premières tranches approuvées en tant que partie de l'ensemble de ce qui a été approuvé en principe (%)	Demande de financement présentée à la 84 ^e réunion	Part du financement approuvé et demandé par rapport à la somme totale approuvée en principe (%)
Mousse de polystyrène extrudé (ONUDI et Allemagne)	112 786 630	16 514 867	14,6	8 000 000	21,7
Mousse de polyuréthane (Banque mondiale)	141 471 210	7 045 027*	5,0	10 600 000	12,5
Réfrigération institutionnelle et commerciale (PNUD)	89 144 797	33 368 756	37,4	12 000 000	50,9
Climatiseurs individuels (ONUDI et Italie)	89 144 797	31 562 981	35,41	0**	35,4
Solvants (PNUD)	47 262 566	6 599 127	14,0	5 549 492	25,7
Entretien et programme de facilitation (PNUD, Allemagne, Japon)	20 290 000	6 329 132	31,2	3 850 000***	49,2
Total	500 100 000	101 419 890	20,3	39 999 492	28,3

* Une seule tranche du plan du secteur de la mousse de polyuréthane a été approuvée.

** La demande de tranche n'a pas été présentée à la 84^e réunion.

*** Comprend les tranches de financement combinées de 2018 et 2019 en tant que coopération bilatérale du gouvernement de l'Allemagne

Aperçu des progrès

83. Aperçu des principales réalisations dans la mise en œuvre de la phase II du PGEH :

- (a) Mise en place et mise en œuvre continue du programme de permis et de quotas afin d'assurer la conformité générale dans tous les secteurs de fabrication, notamment l'application de permis assortis d'un quota pour les entreprises consommant plus de 100 tm de HCFC par année, entraînant la conformité à toutes les limites de consommation du secteur de la fabrication au cours des années de mise en œuvre;
- (b) *Secteur de la mousse de polystyrène extrudé* : Le contrat entre le FECO et l'ONUDI pour la mise en œuvre du plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé a été signé en février 2017. Onze entreprises de mousse de polystyrène extrudé (4 522 tm de HCFC-22 et de HCFC-142b) ont été recensées et dix d'entre elles (4 297 tm) ont fait l'objet d'une vérification, ont signé des contrats avec le FECO pour la reconversion à une technologie à base de CO₂ et ont reçu les premiers décaissements. Une de ces entreprises (655 tm) a mené le projet à terme et a obtenu l'acceptation du projet, deux autres (971 tm) ont reçu de l'équipement, qui a été installé, trois autres (928 tm) ont signé des contrats d'achat avec des fournisseurs et quatre (1 742 tm) préparent les achats d'équipement;
- (c) *Secteur de la mousse de polyuréthane* : Le contrat entre le FECO et la Banque mondiale a été signé en janvier 2019. Au total, 43 entreprises ont présenté une demande de

participation et après vérification de leurs données de référence, 11 entreprises consommant 1 189 tonnes métrique (tm) ont été choisies pour participer au projet et ont signé un contrat avec le FECO pour la reconversion à une technologie de gonflage à l'eau ou aux hydrocarbures; cinq d'entre elles mèneront leur reconversion à terme en 2019 et 32 entreprises subissent une vérification de reconversion.;

- (d) *Secteur de la réfrigération institutionnelle et commerciale* : Des contrats ont été signés avec 12 entreprises pour la reconversion de 18 chaînes de fabrication, afin d'éliminer 2 557,42 tm de HCFC-22 après vérification de la consommation de référence et de la capacité de ces chaînes. La mise en œuvre des projets de reconversion va bon train et est suivie de près, conformément aux étapes définies⁵. Une chaîne a obtenu l'acceptation nationale; la production d'essai a débuté sur trois chaînes; la conception et le contrat d'achat sont terminés pour douze chaînes; la conception et le contrat d'achat sont terminés pour une chaîne, pour laquelle l'atelier doit être déménagé et un report de l'achèvement jusqu'en 2021 a été demandé, et un contrat de reconversion vient tout juste d'être signé et le processus de conception est entamé pour une chaîne;
- (e) *Secteur des climatiseurs individuels* : Le contrat entre le FECO et l'ONUDI pour la mise en œuvre du plan du secteur des climatiseurs individuels a été signé en octobre 2017; le FECO a signé des contrats avec l'Association des électroménagers résidentiels de la Chine et le cabinet de vérification chargé de vérifier à titre indépendant les chaînes à reconvertir. Les contrats pour la reconversion de quatre chaînes de fabrication de compresseurs d'une capacité totale de 5 423 441 unités par année et de cinq chaînes de fabrication de climatiseurs individuels d'une consommation totale de 2 221 tm de HCFC-22 ont été signés. Une somme de 3 454 396 \$US (10 pour cent) des 31 562 981 \$US approuvés a été décaissée aux bénéficiaires. Aucun décaissement ni activité supplémentaire n'a été signalé depuis la 82^e réunion;
- (f) *Secteur des solvants* : Vingt-quatre entreprises admissibles ont signé des contrats avec le FECO pour une élimination totale de 1 176,19 tm (129,38 tonnes PAO) de HCFC-141b. Toutes les entreprises ont reçu un premier paiement; 18 ont franchi une étape importante de leur mise en œuvre (17 entreprises ont reçu un deuxième paiement et une a reçu le deuxième et le troisième paiements). De ces 18 entreprises, 13 ont terminé l'installation de l'équipement et effectué une production d'essai, trois ont installé et effectué le réglage de tout l'équipement de reconversion et sont prêts à passer à la production d'essai, et les deux autres entreprises ont installé une partie de l'équipement de reconversion et attendent la livraison du reste de l'équipement. Trois des six entreprises restantes ont terminé l'achat de l'équipement (une entreprise a remis les documents pour son deuxième paiement et les deux autres sont en voie de préparer les documents pour le deuxième paiement); trois autres sont en voie de faire l'essai de nouvelles solutions de remplacement, devraient demander la révision de leur plan de mise en œuvre déjà soumis et ont vu l'achèvement reporté à juin 2021. Le deuxième groupe de 27 entreprises (surtout des PME) dont la consommation annuelle dépasse les 5 tm de HCFC-141b) a été recensé et 26 de ces entreprises ont terminé les vérifications de base, laquelle a abouti à une quantité totale de 372 tm (40,92 tonnes PAO) de HCFC-141b; toutes les entreprises

⁵ Les étapes, qui s'appliquent aussi aux plans des secteurs de la mousse de polystyrène extrudé, de la mousse de polyuréthane, des climatiseurs individuels et des solvants sont : la signature du contrat de reconversion (paiement de 30 pour cent), l'achèvement de la conception et le contrat d'achat (paiement de 20 pour cent), l'achèvement de la fabrication d'un prototype, la reconversion des chaînes et l'essai d'efficacité (paiement de 30 pour cent) et la production d'essai, la formation et l'élimination de l'équipement dès l'acceptation du projet (paiement de 20 pour cent).

ont remis une proposition de reconversion, une d'entre elles a été invitée à remettre des documents supplémentaires, et une autre attend la vérification de sa consommation;

- (g) *Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération* : L'accord de coopération du projet de la deuxième tranche du plan du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et les éléments de facilitation entre le FECO et le PNUE a été signé en octobre 2018. Les accords avec trois villes pilotes (Guangzhou, Shenzhen et Tianjin) possédant un plan de travail convenu ont été mis au point; un atelier de renforcement des capacités sur l'application de la réglementation sur les SAO à l'intention des bureaux d'efficacité énergétique locaux a été présenté; les propositions présentées par 15 centres de formation ont été examinées et des contrats ont été signés après la vérification de leur capacité d'assurer la prestation de la formation; 497 formateurs et techniciens ont été formés; et le mandat pour l'élaboration des codes d'entretien des climatiseurs et des refroidisseurs a été mis au point et les contrats avec les instituts concernés pour l'élaboration de deux codes ont été signés vers le milieu de 2019, tandis que le code pour l'entretien des refroidisseurs (pompes à chaleur) mettant l'accent sur les émissions de frigorigènes a été reporté jusqu'au financement de la troisième tranche. L'accord de mise en œuvre pour le volet de la première tranche relevant du gouvernement de l'Allemagne a été signé, et un bénéficiaire (la chaîne de supermarchés Chaoshifa) a été identifié pour la démonstration de l'application d'un système de CO₂ transcritique; six formateurs de centres de formation professionnelle et six directeurs/ingénieurs de la chaîne de froid et du sous-secteur des supermarchés ont participé à une visite d'étude de l'utilisation de frigorigènes à faible PRG dans le sous-secteur. L'enquête sur la récupération des HCFC est terminée et le rapport d'enquête sur l'analyse des obstacles à la gestion de la récupération des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et l'étude du mécanisme de marché sur la récupération des HCFC ont été examinés et révisés aux fins de publication; et les activités de sensibilisation se sont poursuivies. Les activités pour renforcer la gestion de l'importation et de l'exportation des SAO en Chine par l'entremise du Bureau de gestion des importations et des exportations de SAO ont été menées à terme et ont consisté en : la formation de 100 représentants d'entreprises d'importation et d'exportation de SAO; 55 douaniers et 70 représentants du ministère du Commerce sur les questions en lien avec les importations et les exportations, la coopération internationale sur la lutte au commerce illicite de SAO, le commerce des SAO dans des régions sensibles, les voies de transport des SAO et des cas types d'analyse du commerce illicite actuel des SAO. Du nouveau matériel de formation a été préparé aux fins de distribution avant la fin de 2019.

Décaissement des fonds

84. En date d'octobre 2019, les agences d'exécution avaient décaissé au FECO une somme de 58 411 058 \$US sur les 101 419 890 \$US approuvés pour les première et deuxième tranches, et le FECO avait décaissé 40 161 095 \$US aux bénéficiaires, comme résumé dans le tableau 3.

Tableau 3. Niveau de décaissement par secteur (en date d'octobre 2019)

		Tranche 1	Tranche 2	Total
Plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé (ONUDI/Allemagne)				
Somme approuvée		7 514 867	9 000 000	16 514 867
Décaissement des agences d'exécution au FECO	Somme (\$US)	6 763 380	4 462 776	11 226 156
	Taux de décaissement	90,00 %	49,59 %	67,98 %
Décaissement du FECO aux bénéficiaires	Somme (\$US)	3 968 042	2 843 044	6 811 086
	Taux de décaissement	52,80 %	31,59 %	41,24 %
Secteur de la mousse de polyuréthane (Banque mondiale)				
Somme approuvée		7 045 027	-	7 045 027

		Tranche 1	Tranche 2	Total
Décaissement de la Banque mondiale au FECO	Somme (\$US)	-	-	-
	Taux de décaissement	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Décaissement du FECO aux bénéficiaires	Somme (\$US)	2 691 628	-	2 691 628
	Taux de décaissement	38,21 %	0,0 %	38,21 %
Secteur réfrigération institutionnelle et commerciale (PNUD)				
Somme approuvée		13 368 756	20 000 000	33 368 756
Décaissement du PNUD au FECO	Somme (\$US)	13 265 048*	19 902 532*	33 167 580*
	Taux de décaissement	99,22 %	99,51 %	99,40 %
Décaissement du FECO aux bénéficiaires	Somme (\$US)	10 450 337	8 773 988**	19 224 325
	Taux de décaissement	78,17 %	43,87	57,61
Plan du secteur des climatiseurs individuels (ONUDI)				
Somme approuvée		15 562 981	16 000 000	31 562 981
Décaissement de l'ONUDI au FECO	Somme (\$US)	4 309 022	-	4 309 022
	Taux de décaissement	27,7 %	0,0 %	13,7 %
Décaissement du FECO aux bénéficiaires	Somme (\$US)	3 454 396	-	3 454 396
	Taux de décaissement	22,2 %	0,0 %	10,9 %
Solvants (PNUD)				
Somme approuvée		2 821 937	3 777 190	6 599 127
Décaissement du PNUD au FECO	Somme (\$US)	2 796 937	3 741 089	6 538 026
	Taux de décaissement	99,11 %	99,04 %	99,07 %
Décaissement du FECO aux bénéficiaires	Somme (\$US)	2 796 937	3 638 223	6 435 160
	Taux de décaissement	99,11 %	96,32 %	97,52 %
Entretien (PNUE/Allemagne/Japon)				
Somme approuvée		3 679 132	2 650 000	6 329 132
Décaissement des agences d'exécution au FECO	Somme (\$US)	1 870 274	1 300 000	3 170 274
	Taux de décaissement***	50,83 %	49,06 %	50,09 %
Décaissement du FECO	Somme (\$US)	1 324 500	220 000	1 544 500
	Taux de décaissement	36,00 %	8,30 %	24,40 %
Tous les secteurs				
Somme approuvée par le Comité exécutif		49 992 700	51 427 190	101 419 890
Décaissement au FECO	Somme (\$US)	29 004 661	29 406 397	58 411 058
	Taux de décaissement	58,02 %	57,18 %	57,59 %
Décaissement du FECO aux bénéficiaires	Somme (\$US)	24 685 840	15 475 255	40 161 095
	Taux de décaissement	49,38 %	30,09 %	39,60 %

*Après soustraction des intérêts de 103 708 \$US de la première tranche pour 2015, et des intérêts de 97 468 \$US pour 2016 et de 7 299 \$US pour 2017 de la deuxième tranche.

** Comprend les sommes décaissées à Dalian Refrigeration pour la reconversion d'une chaîne de fabrication à imputer à la troisième tranche.

***Référence pour le décaissement dans le secteur de l'entretien.

85. Le taux de décaissement du FECO aux bénéficiaires dépassait les 20 pour cent dans les secteurs de la mousse de polystyrène extrudé, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, des solvants et de l'entretien au moment de présenter les demandes de tranches (12 semaines avant la 84^e réunion). Le décaissement des agences bilatérales et d'exécution au FECO dépassait les 20 pour cent pour le secteur de l'entretien.

86. En ce qui concerne le secteur de la mousse de polyuréthane, le FECO avait décaissé 2 691 628 \$US (38,21 pour cent) provenant de ressources à l'extérieur du Fonds multilatéral à des entreprises bénéficiaires après la signature de l'accord entre le FECO et la Banque mondiale, et la Banque mondiale avait décaissé 3 522 514 \$US au FECO le 31 octobre 2019. Les échanges sur le sujet sont présentés dans la demande de tranche individuelle jointe à cette note du Secrétariat.

Révision de l'Accord pour la phase II

87. L'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH a été convenu à la 79^e réunion (décision 79/35). À la 81^e réunion, le Secrétariat a indiqué que l'Accord devait être révisé afin d'y inclure le niveau de coûts d'appui à l'agence que le Comité exécutif pourrait déterminer à la 81^e réunion ainsi que les changements possibles dans l'allocation des sommes pour le plan

du secteur de la mousse de polyuréthane, compte tenu des retards dans la proposition de la deuxième tranche, qui entraîneraient à leur tour des changements dans le financement global de la phase II du PGEH. Par la suite, le Comité exécutif a décidé de fixer à 7 pour cent les coûts d'appui à l'agence associés à la deuxième tranche et suivantes de tous les plans de secteur de la phase II du PGEH de la Chine pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, et de réviser l'Accord pour la phase II du PGEH à la 82^e réunion (décision 81/45).

88. En préparation pour la 84^e réunion, le Secrétariat et le PNUD, en qualité d'agence principale, ont discuté d'un accord révisé pour la phase II du PGEH présenté aux fins d'examen, dont les modifications suivantes à l'Appendice 2-A :

- (a) Les coûts d'appui à l'agence pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale ont été augmentés à 7 pour cent pour la deuxième à la dernière tranches, conformément à la décision 81/45 a). Cette modification représente une augmentation de 2 162 056 \$US par rapport aux coûts d'appui à l'agence précédents de 6,5 pour cent, qui figuraient dans l'accord signé à la 79^e réunion;
- (b) La valeur de la troisième tranche du plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé (non approuvée en 2018) a été reportée à 2019 et des rajustements ont été effectués aux tranches de 2020 et de 2023;
- (c) Les valeurs des troisièmes tranches des plans des secteurs de la réfrigération institutionnelle et commerciale et de l'entretien (non approuvées en 2018) ont été reportées à 2019 et des rajustements ont été effectués aux tranches restantes (2019 à 2021); une partie des sommes a été allouée à une nouvelle tranche en 2022;
- (d) Il y a un retard de deux ans et demi pour le décaissement des fonds pour la mise en œuvre du plan du secteur de la mousse de polyuréthane, car les conditions préalables à l'approbation de la deuxième tranche du plan de ce secteur (attendu à la 80^e réunion) n'avaient pas été respectées à la 83^e réunion. Les engagements à réduire le HCFC et la durée de ce plan de secteur n'ont pas été modifiés, mais la valeur des tranches de 2017 et 2018 (respectivement de 10,6 millions \$US et de 9,0 millions \$US) a été répartie entre les tranches de 2019 à 2026, et une nouvelle tranche a été ajoutée en 2027;
- (e) Il y aura un retard de deux ans car la deuxième tranche du plan du secteur des climatiseurs individuels due en 2017 n'a été approuvée qu'à la 81^e réunion et la troisième tranche, due en 2018, n'a pas été présentée à la 84^e réunion, en 2019. Par conséquent, les tranches restantes du secteur (2018 à 2021) ont été reportées d'un an (2019-2022) et une dernière tranche a été ajoutée en 2023. La présentation des demandes de tranches continuera à se faire à la deuxième réunion de l'année, comme indiqué dans l'Accord;
- (f) La répartition des tranches du plan du secteur des solvants a été modifiée, entraînant une hausse des sommes en 2019, 2020 et 2023, et une réduction des sommes en 2021, 2022, 2024 et 2025, afin de répondre aux besoins de flux de trésorerie pour l'engagement de nouvelles entreprises, pour assurer l'atteinte des étapes, et de tenir compte des paiements de surcoûts d'exploitation une fois que le premier groupe d'entreprises aura terminé ses reconversions.

89. Quelques modifications ont été apportées lors des échanges sur la répartition des tranches, afin que les niveaux annuels des tranches respectent le plus possible les niveaux convenus et que le niveau global des fonds par tranche soit réparti de manière équilibrée sur les années concernées, dans la mesure du possible. Les détails sont présentés dans l'annexe I au présent document.

90. L'Appendice 2-A révisé de l'Accord est joint à l'annexe II aux présentes. L'Accord entièrement révisé sera joint en annexe au rapport final de la 84^e réunion. Outre les changements ci-dessus, le paragraphe 17 a été ajouté afin d'indiquer que cet accord révisé et actualisé remplace l'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif conclu à la 79^e réunion.

Rapports périodiques des tranches et demandes de financement

91. Des rapports périodiques détaillés individuels sur la mise en œuvre des plans des secteurs de la mousse polystyrène extrudé, de la mousse de polyuréthane, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, des solvants et de l'entretien de l'équipement de réfrigération, et les demandes de financement de la deuxième et troisième tranches sont joints à la note du Secrétariat. Chaque rapport contient un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le niveau de décaissement des fonds, un plan de mise en œuvre de la troisième tranche, les observations du Secrétariat du Fonds et la recommandation.

Rapport financier sur les dépenses du Bureau de gestion des projets (BGP) au titre du PGEH et du PGEPH

92. Le Comité exécutif, à sa 80^e réunion, a chargé le Secrétariat de collaborer avec le gouvernement de la Chine, par l'entremise du PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale du PGEH, et de la Banque mondiale, en qualité d'agence d'exécution principale du PGEPH, à l'élaboration d'un modèle de rapport financier sur les dépenses annuelles BGP dans les secteurs de la consommation et de la production, pour la 81^e réunion (décision 80/80).

93. Le Secrétariat a proposé à la 81^e réunion un projet de modèle de rapport du BGP à utiliser pour les phases I et II du PGEH et du PGEPH, qui permettrait de déclarer les dépenses du BGP séparément pour chaque phase. Les agences prépareraient le rapport selon le modèle chaque année, dans le cadre des rapports périodiques de tranches. Après avoir examiné le modèle, le Comité exécutif a décidé (décision 81/46):

- (a) De demander au PNUD, en collaboration avec les agences d'exécution sectorielles principales, d'utiliser le modèle de rapport financier pour les dépenses du BGP, contenu à l'annexe X au rapport final, dans leurs rapports périodiques sur les tranches annuelles à partir de 2019;
- (b) De demander aux agences d'exécution d'examiner s'il est nécessaire d'amender leurs accords respectifs avec le gouvernement de la Chine en vue de s'assurer que le rapport financier sur les dépenses du BGP soit suffisamment détaillé pour répondre à leurs exigences respectives de rapport financier à remettre au Comité exécutif;
- (c) De revoir le format du rapport financier pour les dépenses annuelles du BGP à la première réunion du Comité exécutif en 2020.

94. En réponse à la décision 81/46, le PNUD a présenté les dépenses du BGP pour les phases I et II. Les agences d'exécution principales de chaque plan de secteur ont confirmé qu'il n'était pas nécessaire d'amender leurs accords respectifs avec le gouvernement de la Chine afin que leurs rapports financiers sur les dépenses du BGP soient suffisamment détaillés pour répondre aux exigences respectives de rapport financier à remettre au Comité exécutif. Les dépenses globales du BGP sont présentées à l'annexe III au présent document.

95. Le Secrétariat apprécie les efforts considérables du gouvernement de la Chine et des agences d'exécution principales pour présenter les dépenses des BGP pour tous les secteurs selon une méthode commune reposant sur le modèle convenu. Les dépenses globales des BGP pour 2011-2018 pour la mise

en œuvre de la phase I du PGEH s'élèvent à 21 726 655 \$US, comprenant 18 691 475 \$US pour les plans de secteur et 3 035 180 \$US provenant de l'extérieur du Fonds multilatéral. Les dépenses totales des BGP de 2017 à 2018 s'élèvent à 3 295 406 \$US, comprenant 2 651 050 \$US de la phase II des plans de secteur et 644 356 \$US de plus provenant d'autres sources à l'extérieur du Fonds multilatéral. De plus, les dépenses du secteur de la production associées au financement approuvé à la 81^e réunion et au secteur de la mousse ont été avancées à partir du budget du FECO, à titre intérimaire, en attendant le décaissement de la Banque mondiale au FECO.

96. Prenant note que Comité exécutif a décidé d'examiner le modèle de rapport financier des dépenses annuelles du BGP à la première réunion du comité exécutif de 2020, le Secrétariat effectuera une analyse détaillée de ces dépenses pour la 85^e réunion, en tenant compte des échanges tenus avec les agences d'exécution aux 80^e et 81^e réunions concernant les questions recensées dans les rapports des dépenses engagées par le BPG (p. ex., manque de clarté sur les coûts par secteur et les coûts partagés, le besoin d'un plan financier pour servir de référence à laquelle comparer les dépenses déclarées, l'utilisation d'une méthode commune de consigner et de déclarer les dépenses, une meilleure compréhension des dépenses cumulées globalement et par secteur).

Recommandation

97. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note que :

- (a) Le Secrétariat a actualisé l'Appendice 2-A de l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif, afin d'y incorporer les changements dans la répartition des tranches annuelles dans les secteurs de la mousse de polystyrène extrudé, de la mousse de polyuréthane, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, des climatiseurs individuels, de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des solvants, et le rajustement des coûts d'appui à l'agence pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, et de préciser qu'un nouveau paragraphe 17 a été ajouté pour indiquer que l'accord actualisé joint à l'annexe II au présent document remplace l'accord conclu à la 79^e réunion;
- (b) Le Secrétariat remettra à la 85^e réunion une analyse des dépenses déclarées du Bureau de gestion des projets et du Bureau de suivi pour les phases I et II du plan de gestion de l'élimination des HCFC et le plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC pour la Chine, jointes à l'annexe II au présent document, à la lumière de la décision 81/46 c).

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Chine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	DATE D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II) du secteur des mousses de polystyrène extrudé	Allemagne et ONUDI (principale)	77 ^e réunion	100 % en 2026

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (groupe I de l'annexe C)	Année : 2018	14 382,12 (tonnes PAO)
--	--------------	------------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)						Année : 2018
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Réfrigération		Solvant	Consommation totale du secteur
			Fabrication	Entretien		
HCFC-22	101,20	1 595,00	4 840,00	3 290,20		9 826,40
HCFC-123			11,06	8,75		19,81
HCFC-124				-0,12		-0,12
HCFC-141b	52,80	3 759,14			374,00	4 186,24
HCFC-142b		325,00	5,85	18,00		348,85
HCFC-225ca					0,43	0,43
HCFC-225cb					0,69	0,69

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	19 269,00	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	2021	Total
ONU DI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	162,15	187,35	194,58	544,08
	Financement (\$ US)	8 560 000	9 890 530	10 272 000	28 722 530
Allema gne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,00	7,23	0,00	7,23
	Financement (\$ US)	0	399 016	0	399 016

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	S.o.
Consommation maximum admissible (tonnes PAO)			2 286,0	2 286,0	2 032,0	2 032,0	1 397,0	1 397,0	1 397,0	762,0	762,0	165,0	0,0	S.o.
Financement convenu (\$ US)	ONUUDI	Coûts du projet	7 514 867	8 732 614	8 000 000	9 243 486	9 600 000	14 788 765	11 400 000	11 300 000	9 550 000	9 600 000	11 971 763	111 701 495
		Coûts d'appui	526 041	611 283	560 000	647 044	672 000	1 035 214	798 000	791 000	668 500	672 000	838 023	7 819 105
	Allemagne	Coûts du projet	-	267 386	-	365 514	-	211 235	-	-	250 000	-	-	1 085 135
		Coûts d'appui	-	31 877	-	42 502	-	25 183	-	-	29 804	-	-	129 365
Financement approuvé par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts du projet	7 514 867	9 000 000	0									16 514 867
		Coûts d'appui	526 041	643 160	0									
Financement total présenté pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts du projet				8 000 000*								8 000 000
		Coûts d'appui				560 000*								

*La troisième (2018) tranche a été présentée à la 82^e réunion et reportée pour examen à la 84^e réunion (décisions 82/71 b) et 83/55).

Recommandation du Secrétariat :	À examiner individuellement
--	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

98. Au nom du gouvernement de la Chine, l'ONUDI, en qualité d'agence d'exécution principale, a de nouveau présenté⁶ une demande de financement pour la troisième tranche du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 8 000 000 de dollars US, plus des coûts d'appui d'agence de 560 000 dollars US pour l'ONUDI seulement.⁷ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche de 2020 à 2022.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II

99. Le contrat entre le Bureau de la coopération économique extérieure (FECO, Foreign Environmental Cooperation Center) et l'ONUDI pour la mise en œuvre du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé (phase II) a été signé en septembre 2017. Le premier groupe de 11 entreprises des mousses de polystyrène extrudé a été soumis à une vérification de leurs informations de référence (propriété de pays non visés à l'article 5, équipements de référence, consommation de HCFC et données financières). Dix de ces entreprises ont été choisies pour être bénéficiaires et ont déjà signé des contrats avec le FECO pour des projets de reconversion à des technologies de remplacement avec le CO₂ et d'autres agents conjoints de gonflage à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG)⁸. Le tableau 1 présente l'état d'avancement de ces 10 projets en cours.

Tableau 1. État d'avancement des projets de reconversion des entreprises des mousses de polystyrène extrudé sélectionnées dans la première et la deuxième tranches

État de la mise en œuvre	Nombre d'entreprises	Consommation de HCFC en 2016	
		tm	tonnes PAO*
Projet achevé après son acceptation	1	655,07	36,03
Équipements livrés et installés	2	971,34	55,85
Contrats d'acquisition signés avec les fournisseurs	3	927,85	53,35
Contrat signé avec le FECO (préparant actuellement l'acquisition des équipements)	4	1 742,54	100,20
Total	10	4 296,80	245,43

* Le rapport entre le HCFC-22 et le HCFC-142b est de 75 à 25 pour cent (en tonnes métriques (tm)).

100. Un seul projet de reconversion a été achevé, les neuf autres le seront dans le courant de l'année 2020 et 2021.

Activités d'assistance technique

101. Les activités d'assistance technique mises en œuvre depuis la seconde moitié de 2017 comprennent deux ateliers sur les technologies de remplacement dans le secteur des mousses de polystyrène extrudé conduits en septembre 2017 et en juillet 2019; un soutien technique apporté par l'agence d'assistance à la mise en œuvre (ISA) au FECO et aux entreprises avec des opérations quotidiennes et des vérifications de référence et de rendement sur place; la sélection d'un cabinet comptable pour l'examen des documents financiers présentés par les bénéficiaires et la conduite des vérifications sur place; des activités de sensibilisation du public afin de faciliter l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses de polystyrène extrudé; et un voyage d'étude des ministères

⁶ Initialement présentée pour examen à la 82^e réunion, la demande a été reportée pour examen à la 84^e réunion par décision du Comité exécutif (décision 82/71 b) et 83/55).

⁷ Selon la lettre du 23 septembre 2019 du ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine à l'ONUDI.

⁸ Alcool pour les panneaux de polystyrène extrudé d'une épaisseur inférieure à 60 mm; CO₂ et petites quantités de HFC-152a (PRG < 200) pour les panneaux de polystyrène extrudé d'une épaisseur supérieure à 60 mm.

gouvernementaux, des fabricants de mousses de polystyrène extrudé et des fournisseurs d'équipements en Allemagne et en Suisse afin d'échanger des informations sur les technologies de remplacement dans le marché européen des mousses de polystyrène extrudé qui pourraient contribuer à la mise en œuvre de la phase II du PGEH.

Niveau de décaissement des fonds

102. En date de septembre 2019, sur le montant de 16 514 867 dollars US approuvé, 6 811 086 dollars US (41,2 pour cent) avaient été décaissés par le FECO aux entreprises bénéficiaires. Le tableau 2 présente l'état général des décaissements.

Tableau 2. État des décaissements du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé (en date de septembre 2019)

Plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé (ONUDI/Allemagne)		Tranche 1	Tranche 2	Total
Financement approuvé	ONUDI	7 514 867	8 732 614	16 247 481
	Allemagne*	0	267 386	267 386
	Total (\$ US)	7 514 867	9 000 000	16 514 867
Décaissements des agences d'exécution au FECO	ONUDI	6 763 380	4 366 307	11 129 687
	Allemagne*	0	96 469	96 469
	Total (\$ US)	6 763 380	4 462 776	11 226 156
	Ratio de décaissement	90,0 %	49,6 %	67,9 %
Décaissements du FECO aux bénéficiaires	ONUDI	3 968 042	2 746 575	6 714 617
	Allemagne*	0	96 469	96 469
	Total (\$ US)	3 968 042	2 843 044	6 811 086
	Ratio de décaissement	52,8 %	31,6 %	41,2 %

*Conformément aux exigences d'exécution, le montant des décaissements par le gouvernement de l'Allemagne sera directement remis aux bénéficiaires et aux fournisseurs de biens/services.

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II

103. Le FECO poursuivra l'application des règlements en matière de quotas pour les entreprises des mousses de polystyrène extrudé consommant plus de 100 tonnes métriques (tm) de HCFC par année. Le FECO poursuivra aussi la reconversion des 10 entreprises, et sélectionnera de deux à six entreprises supplémentaires pour la reconversion, ce qui permettra une réduction supplémentaire d'au moins 1 212 tm de HCFC.

104. Les activités d'assistance technique suivantes seront mises en œuvre : deux ateliers techniques sur la stratégie d'élimination des HCFC, les politiques et les technologies de remplacement; des vérifications sur place de la consommation de référence des entreprises supplémentaires avant la signature des contrats pour la reconversion; et la poursuite des activités de sensibilisation du public afin de faciliter l'élimination des HCFC du secteur des mousses de polystyrène extrudé, y compris des réunions régulières et la diffusion des informations.

105. Le tableau 3 présente le budget des activités à effectuer pendant la mise en œuvre de la troisième tranche

Tableau 3. Budget pour la troisième tranche du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé en Chine

Activité	Budget (\$ US)
Reconversion des entreprises des mousses de polystyrène extrudé à la technologie du CO ₂	7 287 752
Activités d'assistance technique	295 416

Activité	Budget (\$ US)
Suivi du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Personnel du projet – gestion du programme, soutien, financement, assistance juridique (218 027 \$ US) - Coûts d'exécution – dépenses d'exécution quotidiennes, déplacements nationaux, réunions, installations et équipements de bureau (134 986 \$ US) - Services de consultation – spécialistes sollicités pour l'évaluation du projet, vérification financière et technique, examen technique, évaluation des réponses aux appels d'offres, personnel contractuel engagé pour des événements spéciaux (63 819 \$ US) 	416 832
Total pour la troisième tranche	8 000 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de HCFC

106. En 2018, la consommation de HCFC dans le secteur de la fabrication des mousses de polystyrène extrudé a été de 34 000 tm (1 920 tonnes PAO), ce qui est inférieur à la consommation maximale admissible de 35 339 tm (2 032 tonnes PAO) établie pour la même année dans l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif, comme illustré dans le tableau 4.

Tableau 4. Consommation de HCFC du secteur des mousses de polystyrène extrudé

Secteur des mousses de polystyrène extrudé		2014	2015	2016	2017	2018
Consommation*	tm	39 200	30 100	35 500	38 500	34 000
	Tonnes PAO	2 249	1 761	2 043	2 213	1 920
Consommation maximum admissible**	tm	43 051	38 746	38 746	38 746	34 441
	Tonnes PAO	2 540	2 286	2 286	2 286	2 032
Objectif d'élimination	tm	S.o.	4 305	S.o.	S.o.	4 305
	Tonnes PAO	S.o.	254	S.o.	S.o.	254

*Conformément au rapport de mise en œuvre du programme de pays.

**Conformément à l'Accord signé à la 67^e réunion pour la phase I jusqu'à 2015, et l'Accord signé à la 79^e réunion pour la phase II de 2016 à 2018.

107. Si la consommation de HCFC du secteur s'est accrue en 2016 et 2017 en raison de l'augmentation de la demande pour les produits de mousses de polystyrène extrudé, l'ONUDI et le FECO ont continué d'accélérer l'achèvement des projets de reconversion dans le cadre de la phase I, et sont parvenus à l'objectif de réduction des HCFC de 2018. Le FECO a continué d'appliquer les quotas de production de HCFC et de ventes domestiques de HCFC pour chaque producteur, ainsi que les quotas de consommation de HCFC des entreprises de fabrication utilisant plus de 100 tm.

État d'achèvement

108. Le Secrétariat a pris note des efforts du gouvernement de la Chine et des agences d'exécution envers l'initiation des 10 premières reconversions (245 tonnes PAO), ainsi que du plan visant à la reconversion de deux à six entreprises supplémentaires dans le cadre de la troisième tranche (estimation de 70 tonnes PAO). Les réductions de HCFC obtenues par tous ces projets ensemble atteindraient 315 tonnes PAO, et auraient lieu entre 2019 et 2021, étant donné la durée de deux ans de chaque reconversion. Étant donné qu'une réduction de 635 tonnes PAO est requise d'ici 2020 selon l'Accord, le Secrétariat a demandé de quelle façon ces réductions supplémentaires seraient réalisées.

109. L'ONUDI a expliqué que la phase II du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé éliminerait un total de 2 286 tonnes PAO de HCFC non seulement à partir de la reconversion des entreprises admissibles, mais aussi à partir de la reconversion autofinancée des entreprises non admissibles. Cette réduction sera soutenue par des activités d'assistance technique qui viendront renforcer la capacité technique de l'industrie et faciliter l'adoption de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète. De même, les interventions en matière de politique et de réglementation, y compris les quotas de production de HCFC et des ventes domestiques de HCFC pour chaque producteur, ainsi que les quotas de consommation de HCFC pour les entreprises de fabrication admissibles et non admissibles utilisant plus de 100 tm, permettront l'élimination durable et dans les délais des HCFC dans le secteur. La quantité totale de HCFC approvisionnant le marché national est réglementée conformément aux objectifs de conformité, et les quotas de consommation de HCFC prévus pour les entreprises non admissibles seront réduits en 2020.

110. Par ailleurs, les entreprises consommant moins de 100 mt de HCFC par an pour des usages réglementés doivent impérativement s'inscrire auprès d'agences de protection de l'environnement au niveau provincial, qui sont chargées de leur inspection et de leur supervision au quotidien pour assurer la conformité avec la réglementation.

111. L'ONUDI a aussi réaffirmé que le FECO et l'ONUDI visaient à identifier des projets de reconversion et à s'engager avec d'autres entreprises admissibles à participer à cette reconversion dès que possible.

112. Étant donné que, contrairement à ce qui était prévu, la troisième tranche n'a pas été approuvée à la 83^e réunion, l'ONUDI a aussi indiqué que quatre des reconversions en cours reposeraient sur des fonds de tranches subséquentes pour permettre leur achèvement. Une fois le financement approuvé, les projets devraient normalement avancer comme prévu et devraient être achevés d'ici la fin de l'année 2021.

Unité de gestion et de suivi (PMU)

113. En qualité d'agence principale du PGEH pour la Chine, le PNUD a fourni un rapport de synthèse des dépenses de l'unité de gestion et de suivi, conformément à la décision 81/46 b). D'après ce rapport, les dépenses liées à l'unité de gestion et de suivi de la phase II du secteur des mousses de polystyrène extrudé mise en œuvre par l'ONUDI sont résumées dans le tableau 5.

Tableau 5. Dépenses de l'unité de gestion et de suivi pour 2017-2018, phase II du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé en Chine

Poste	Description	Financement (\$ US)
Coûts propres au secteur	Personnel du projet	164 561
	Déplacements nationaux	26 108
	Déplacements internationaux	3 821
	Réunions nationales	23 055
	Réunions internationales	0
	Services de consultation	20 891
Sous-total (coûts propres au secteur)		238 436
Coûts d'exécution	Coûts communs (personnel d'assistance, ordinateurs, Internet, impression, fonctionnement et entretien du bureau)	335 562
Montant total décaissé pour 2017-2018		573 997

Intérêts

114. L'ONUDI a communiqué qu'en 2018, le FECO a perçu des intérêts accumulés pour le secteur des mousses de polystyrène extrudé d'un montant de 3 130 dollars US au titre de la phase I et de 2 163 dollars US au titre de la phase II du PGEH.

Durabilité de l'élimination des HCFC

115. En expliquant comment le cadre stratégique et la mise à exécution seront renforcés afin de s'assurer de l'élimination durable des HCFC dans le secteur des mousses de polystyrène extrudé, le PNUD a indiqué que le gouvernement de la Chine décréterait l'interdiction d'utiliser des HCFC comme agent de gonflage avant l'élimination totale des HCFC. En outre, conformément à la décision 82/65, le gouvernement de la Chine a présenté à la 83^e réunion la revue des systèmes actuels de suivi, de présentation de rapports, de vérification et de mise à exécution dans le cadre des plans de gestion de l'élimination de la production et de la consommation de HCFC (PGEH et PGEPH),⁹ y compris le plan

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/11/Add.1.

d'action visant à renforcer les lois et leur mise en œuvre. Conformément à la décision 83/41 e),¹⁰ le gouvernement de la Chine a également présenté un rapport à la 84^e réunion détaillant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités liées aux systèmes actuels de suivi, de présentation de rapports, de vérification et de mise à exécution dans le cadre des PGEH et PGEPH.

Conclusion

116. Le Secrétariat souligne que la Chine demeure en conformité avec le Protocole de Montréal et son Accord avec le Comité exécutif en ce qui a trait au plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé, y compris les objectifs de réduction de 2018. On note un progrès important dans la mise en œuvre des deux premières tranches de la phase II, y compris l'achèvement d'un projet de reconversion, l'initiation de neuf autres projets de reconversion à achever entre 2020 et 2021, et de plusieurs activités d'assistance technique. Quatre des reconversions en cours reposeraient sur des fonds de tranches subséquentes pour permettre leur achèvement. Le niveau de décaissement aux entreprises bénéficiaires est supérieur à 31 pour cent du financement approuvé dans la deuxième tranche. Étant donné les réductions imminentes de HCFC dans l'Accord d'ici 2020, le financement de la troisième tranche est requis pour continuer à mettre en œuvre des projets d'investissement, des activités d'assistance technique et des mesures de politique et de réglementation, afin de s'assurer que la consommation de HCFC dans le secteur est réduite et maintenue en dessous de la consommation maximale admissible dans l'Accord.

RECOMMANDATION

117. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine; et
- (b) D'approuver la troisième tranche du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé de la phase II du PGEH de la Chine, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche 2020-2022, d'un montant de 8 000 000 de dollars US plus des coûts d'appui d'agence de 560 000 dollars US pour l'ONUDI.

¹⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/22/Add.1.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Chine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase I) – mousse de polyuréthane	Banque mondiale (agence principale)	77e	100 % en 2026

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	14 382,12 (tonnes PAO)
---	--------------	------------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)						Année : 2018
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Réfrigération		Solvant	Consommation totale du secteur
			Fabrication	Entretien		
HCFC-22	101,20	1 595,00	4 840,00	3 290,20		9 826,40
HCFC-123			11,06	8,75		19,81
HCFC-124				-0,12		-0,12
HCFC-141b	52,80	3 759,14			374,00	4 186,24
HCFC-142b		325,00	5,85	18,00		348,85
HCFC-225ca					0,43	0,43
HCFC-225cb					0,69	0,69

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	19 269,00	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	2021	Total
Banque mondiale	Élimination des SAO (tonnes PAO)	279,71	250,68	335,12	865,51
	Financement (\$ US)	11 342 000	10 165 000	13 589 000	35 096 000

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			4 449,6	4 449,6	3 774,5	3 774,5	2 965,7	2 965,7	2 965,7	1 078,4	1 078,4	330,0	0,0	s.o.
Financement convenu (\$ US)	Banque mondiale	Coûts du projet	7 045 027	10 600 000	9 500 000	12 700 000	12 700 000	20 000 000	15 700 000	15 600 000	10 500 000	13 100 000	14 026 183	141 471 210
		Coûts d'appui	493 152	689 000	617 500	825 500	825 500	1 300 000	1 020 500	1 014 000	682 500	851 500	911 702	9 902 985
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	7 045 027	0	0		0	0	0	0	0	0	0	7 045 027
		Coûts d'appui	493 152	0	0		0	0	0	0	0	0	0	493 152
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet				10 600 000*								
		Coûts d'appui				689 000*								

*Initialement demandés en 2017, reportés à la 84e réunion.

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

118. Au nom du gouvernement de la Chine, la Banque mondiale, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polyuréthane (PU) de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 10 600 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 689 000 \$ US¹¹. La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche et sur le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II

Activités au niveau réglementaire

119. En octobre 2018, le Ministère de l'Écologie et de l'Environnement (MEE) a interdit l'utilisation des HCFC-141b comme agent de gonflage dans les sous-secteurs des réfrigérateurs et congélateurs, conteneurs réfrigérés et chauffe-eau électriques, à effet au 1er janvier 2019. Toute violation de cette interdiction sera punie selon les provisions de la réglementation sur la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO).

Projets d'investissement

120. Le contrat entre le Foreign Environmental Cooperation Office (FECO) et la Banque mondiale pour la mise en œuvre du plan du secteur des mousses de polyuréthane rigides (phase II) a été signé le 8 janvier 2019. Un total de 43 entreprises ont remis des propositions de projet pour participer. Après vérification des informations de base (c'est-à-dire propriété non-article 5, équipement de base, consommation de HCFC et données financières), 11 entreprises de mousse de polyuréthane consommant 1189 t métriques (tm) de HCFC-141b ont été sélectionnées comme bénéficiaires et ont signé des contrats avec la FECO pour leur conversion vers la technologie aux hydrocarbures (HC) ou la technologie du gonflage à l'eau. 5 entreprises auront terminé leur conversion d'ici décembre 2019, 2 autres d'ici mi 2020 et les 4 restantes (se convertissant vers les HC) dans les trois prochaines années et pas plus tard que fin 2021. Le Tableau 1 présente le statut d'avancement des conversions de ces 11 entreprises.

Tableau 1. Statut d'avancement des entreprises du secteur des mousses de polyuréthane sélectionnées pour la première tranche

État de la mise en œuvre	Nombre d'entreprises	Consommation de HCFC		Valeur du contrat (\$ US)
		tm	Tonnes PAO	
Conversion en cours	11	1 189	130,81	8 181 024
Essais de production réalisés	3	188	20,73	942 460
Modifications du circuit de polyol réalisées	4	591	64,96	3 790 300
Processus d'appel d'offres pour les équipements	4	410	45,12	3 448 264
Futures conversions	32	*2 755	*303,05	À déterminer

*Estimation. Impact des projets en cours d'étude

Activités d'assistance technique

121. Des activités d'assistance technique ont été mises en œuvre et incluent un atelier pour lancer la mise en œuvre de la phase II du PGEH du secteur des mousses polyuréthane organisé en avril 2017 ; des ateliers de formation pour les 11 bénéficiaires concernant les procédures de mise en place de sous projets,

¹¹Selon la lettre du 24 septembre 2019 du Ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine à la Banque mondiale.

l'application de technologies de remplacement, les risques liés à la sécurité et les mesures de sécurité ; le support technique du FECO par l'agence d'appui à la mise en œuvre, la gestion des opérations, les vérifications sur site, la préparation de la documentation projet et la conception des activités d'assistance technique.

122. Le FECO a organisé un voyage d'études aux États-Unis d'Amérique, incluant des visites de fournisseurs d'hydrofluorocarbures dans le but de partager des informations concernant : l'avancement et les perspectives d'élimination des HCFC-141b en Chine, les dernières évolutions du marché en matière d'applications basées sur la technologie des hydrofluorocarbures, ainsi que les mesures de contrôle actuelles et futures des HFC en place dans les deux pays.

Niveau de décaissement des fonds

123. À la date limite des 12 semaines de remise (23 septembre 2009) des 7 045 027 \$ US approuvés, aucun financement n'avait été décaissé par la Banque mondiale au FECO. Cependant, 2 691 628 \$ US ont été décaissés par le FECO pour les entreprises bénéficiaires, comme présentés dans le Tableau 2. Au 31 octobre 2019, 3 522 514 \$ US (soit 50 % du financement total approuvé) avaient été décaissés par la Banque mondiale au FECO.

Tableau 2. État des décaissements du plan du secteur des mousses de polyuréthane (en septembre 2019) (\$ US)

Plan du secteur des mousses de polyuréthane	Tranche 1
Financement approuvé	7 045 027
Décaissements de la Banque mondiale au FECO	0
Taux de décaissement	0 %
Décaissement du FECO aux bénéficiaires	2 691 628
Taux de décaissement	38,2 %

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II

124. Afin d'atteindre l'objectif de consommation de HCFC établi dans l'Accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif pour 2020 (26 960,9 mt ou de 2965,70 tonnes PAO), la réduction de 7352 tm (808,72 tonnes PAO) de HCFC-141b supplémentaires par rapport à l'objectif de consommation 2019 (ou 7215 tm (793,65 tonnes PAO) par rapport au niveau réel de consommation de 2018) sera assurée via des sous projets de conversion, des projets de société de formulation, des activités d'assistance technique et des actions politiques.

Activités au niveau réglementaire

125. L'interdiction de la consommation des HCFC-141b comme agent de gonflage dans les sous-secteurs des revêtements de canalisations et de la fabrication des chauffe-eau solaires est en cours d'élaboration et devrait être effective d'ici fin 2020. Le FECO devra continuer à faire appliquer les quotas pour les entreprises de mousse de polyuréthane qui consomment plus de 100 tm de HCFC par an et devront aussi réduire leur quota de consommation en 2020.

Projets d'investissement

126. La Chine continuera la conversion des 11 premières entreprises (1189 tm de HCFC-141b). La vérification de l'éligibilité, des équipements et de la consommation de base, de l'impact de l'élimination et des niveaux de financement des 32 entreprises supplémentaires, pour une consommation totale de 2755 tm (303,05 tonnes PAO) de HCFC-141b, sera terminée d'ici décembre 2019 et les accords de subvention partielle pour démarrer les conversions seront signés à ce moment-là. La conversion de ces 32 entreprises sera terminée d'ici le premier trimestre 2021.

127. Le FECO continuera à identifier des entreprises de mousse supplémentaires et leurs entreprises de formulation associées pour conversion. Sachant qu'un grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) seront impliquées dans la mise en œuvre de la phase II, le FECO et la Banque mondiale ont conçu de nouvelles modalités de mise en œuvre qui permettront aux PME avec des équipements/matériaux et une assistance technique basiques d'améliorer leur capacité à adopter des technologies de remplacement et à alléger leur charge financière. Plusieurs fournisseurs importants d'équipements nécessaires à la conversion des PME de mousse, des entreprises de formulation fournissant les recettes de mousse aux PME et une vingtaine d'entreprises de chauffe-eau solaire et de revêtements de canalisation ont exprimé leur intérêt à participer. Le programme pilote PME devrait être lancé en 2020.

Activités d'assistance technique

128. Les activités d'assistance technique suivantes seront mises en œuvre : deux ateliers techniques de stratégie d'élimination des HCFC, législations et technologies de remplacement ; deux rencontres annuelles pour discuter de la mise en œuvre du projet, des risques potentiels et des solutions ; des activités de sensibilisation du public pour faciliter l'élimination des HCFC dans le secteur de la mousse de polyuréthane ; et un support technique continu au FECO de la part des agences d'appui à la mise en œuvre incluant, entre autres, la gestion opérationnelle, les vérifications sur site, la préparation de la documentation projet et la conception des activités.

129. La supervision des activités planifiées inclut les vérifications d'efficacité pour les projets en cours et les projets prévus pour être terminés d'ici décembre 2019 ; et le développement d'une méthodologie standard et de procédures techniques pour la détection, l'identification et l'analyse des types d'agents de gonflage dans les produits finis de mousse et de polyol. Avec le soutien de l'association des mousses, le FECO réalisera une évaluation annuelle du marché du secteur des mousses. Des ateliers annuels de formation auront lieu au niveau provincial pour améliorer la connaissance du MEE et des employés du bureau de l'écologie et de l'environnement (EEB) réaliseront une surveillance de la consommation des SAO et échangeront des informations pour renforcer les actions de contrôle transrégionales.

130. Le Tableau 3 présente le budget des activités à mettre en place durant la mise en œuvre de la seconde tranche.

Tableau 3. Budget pour la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polyuréthane en Chine

Activité	Budget (\$ US)
Conversion des entreprises de mousses de polyuréthane vers la technologie des hydrocarbures	9 566 500
Activités d'assistance technique	450 500
Supervision de projet :	583 000
- Personnel du projet - gestion du programme, soutien, finances, approvisionnement, soutien légal (218 920 \$ US)	
- Voyages intérieurs (23 430 \$ US)	
- Réunions intérieures (20 690 \$ US)	
- Services de conseil (18 760 \$ US)	
- Coûts opérationnels - dépenses d'exploitation quotidienne, personnel de soutien, locaux et équipements (301 200 \$ US)	
Total deuxième tranche	10 600 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de HCFC

131. Le résumé de la consommation des HCFC dans le secteur de la fabrication des mousses de polyuréthane en 2018 se trouve dans les paragraphes 25 et 26 ci-dessus.

Niveau de décaissement des fonds

132. Le Secrétariat a noté que le FECO a décaissé les fonds à ses bénéficiaires avant de recevoir le décaissement de la Banque mondiale. Le processus de paiement, par lequel le FECO a utilisé ses propres ressources financières pour couvrir de manière temporaire les coûts associés à la conversion des entreprises de mousse de polyuréthane lors de la phase II du PGEH semble contraire aux pratiques du Fonds multilatéral. Durant des discussions antérieures concernant le PGEH en Chine, il a été noté que le FECO ne peut pas signer ni commencer à mettre en œuvre des sous-accords avec les entreprises bénéficiaires sans avoir le financement sur son compte pour les soutenir. Dans ces conditions, le secrétariat a requis plusieurs clarifications.

133. La Banque mondiale a expliqué que le paiement a été réalisé par le FECO lui-même de manière exceptionnelle pour des raisons de conformité, en particulier le besoin de s'attaquer aux 13 400 tm (1474 tonnes PAO) de HCFC-141b à réduire en moins d'une demi-année. Les raisons principales du retard dans le transfert des fonds de la Banque mondiale au FECO étaient des modifications dans les noms officiels de l'organisation nationale et du compte bancaire désigné pour le projet. Jusqu'à la résolution de ces problèmes, la Banque mondiale a été dans l'incapacité de transférer les fonds au FECO. L'utilisation des fonds propres du FECO a été discutée à l'avance avec la Banque mondiale, a été réalisée en totale conformité avec les règles de la Banque mondiale et avec les procédures stipulées dans l'Accord de subvention (GA) avec la Chine et détaillées dans le Manuel de mise en œuvre projet (PIM). L'accord de subventions (GA) possède une clause de « financement rétroactif » qui permet à la Chine de commencer la mise en œuvre après l'évaluation du projet par la Banque mais avant la mise en œuvre effective de l'Accord de subvention. Dans ce cas précis, l'Accord de subventions était déjà effectif. De plus, les conditions de l'Accord de subvention stipulent que le décaissement à la Chine peut seulement avoir lieu après que les fonds ont été approuvés, ce qui était le cas, car la première tranche avait déjà été consignée auprès de la Banque mondiale. Les fonds que le FECO a transférés aux entreprises bénéficiaires ont suivi la même procédure détaillée de vérification que la Banque mondiale applique à tous les transferts provenant du Fonds. En outre, le FECO assume l'entière responsabilité de tous les coûts et risques associés au financement, sachant que si les fonds transférés aux entreprises ne sont pas conformes aux exigences de la Banque (y compris les exigences d'éligibilité et les autres règles du Fonds multilatéral), alors le financement ne sera pas remboursé. La Banque mondiale a aussi clarifié que le financement décaissé par le FECO de manière anticipée ne provenait pas de projets relatifs au protocole de Montréal approuvés précédemment en Chine.

134. Durant le processus de revue de projet, la Banque mondiale a confirmé que les problèmes administratifs empêchant le décaissement de la banque mondiale au FECO ont été résolus et qu'un paiement de 3 522 514 \$ US (représentant 50 % du financement total de la tranche) a eu lieu le 31 octobre 2019.

État d'avancement

135. En se basant sur les objectifs atteints lors de la mise en œuvre des projets de conversion des 11 premières entreprises et sur les vérifications en cours sur les 32 entreprises suivantes, le FECO respecte actuellement les conditions pour solliciter un second versement de la Banque mondiale de 2,1 millions

de \$ US. On estime que le FECO devrait décaisser 1,5 million de \$ US supplémentaires aux entreprises bénéficiaires d'ici fin 2019 et 1,4 million de \$ US supplémentaires d'ici mi 2020 pour respecter les objectifs de mise en œuvre des entreprises. La Banque mondiale estime qu'avec les fonds disponibles de la première tranche, un total de 2700 tm (297 tonnes PAO) de HCFC-141b devraient être réduits. Il est escompté qu'avec le financement provenant des deuxième et troisième tranches, la Chine devrait être capable de s'attaquer à 4600 tm (506 tonnes PAO) de HCFC-141b supplémentaires pour atteindre une réduction de 7300 tm (803 tonnes PAO) de HCFC-141b nécessaire pour atteindre l'objectif de consommation 2020.

Mise en œuvre des conversions des PME

136. Sachant que la consommation de HCFC-141b doit être réduite dans une durée courte, le Secrétariat a demandé des détails supplémentaires concernant les modalités de mise en œuvre pour accélérer l'assistance aux PME, ainsi que concernant le programme pilote qu'il est prévu de lancer en 2020 et comment il sera appliqué à plus grande échelle dans les années à venir. La Banque mondiale a expliqué que l'assistance serait fournie via un mécanisme de tickets pour fournir un soutien technique et financier plus efficace tout en permettant aux entreprises de choisir l'équipement requis adapté à leur conversion et les technologies parmi un groupe de fournisseurs qualifiés.

137. Cette approche est compatible avec les pratiques commerciales du secteur et répondrait aux besoins des PME possédant les capacités technique et financière les plus limitées. Le FECO a déjà organisé plusieurs ateliers pour discuter des responsabilités, des procédures de mise en œuvre, d'un calendrier pour la mise en œuvre et l'enquête du secteur avec les parties prenantes. Les engagements d'élimination, les exigences de vérification et de surveillance, les obligations de compte rendu durant la période de sous projets et après la passation aux EEB locaux ne seront pas différents des sous-projets individuels.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (UGP)

138. Le PNUD comme agence d'exécution principale du PGEH en Chine a fourni un rapport cumulatif des dépenses du PMU conformément à la décision 81/46(b). En se basant sur ce rapport, les dépenses relatives aux PMU pour la phase II du secteur des mousses de polyuréthane mise en œuvre par la Banque mondiale sont résumées dans le Tableau 4.

Tableau 4. Dépenses des PMU pour 2017-2018, phase II du plan du secteur des mousses de polyuréthane en Chine

Postes	Description	Financement (\$ US)
Coûts spécifiques au secteur	Personnel du projet	218 222
	Voyages intérieurs	23 359
	Voyages internationaux	0
	Réunions intérieures	20 628
	Réunions internationales	0
	Services de conseil	18 692
Sous-total (coûts spécifiques au secteur)		280 901
Coûts opérationnels	Coût partagé (personnel de soutien, matériel informatique, Internet, imprimantes, maintenance et fonctionnement opérationnel du bureau)	300 239
Décaissement Total 2017-2018		581 140

Intérêts

139. La banque mondiale a rapporté que le FECO a gagné 8004 \$ US d'intérêts cumulés pour la phase I du plan du secteur des mousses de polyuréthane en 2018. Aucun intérêt n'a été acquis en 2018 grâce à la phase II du plan du secteur des mousses de polyuréthane, car aucun fonds n'a été décaissé par la Banque mondiale au FECO cette année.

Pérennité de l'élimination des HCFC

140. Concernant les mécanismes de surveillance en place pour assurer que les entreprises converties ne reviennent pas à l'utilisation de substances contrôlées, la Banque mondiale a confirmé que la phase II du PGEH suivrait le même système de surveillance, de vérification et les mêmes mécanismes de compte-rendu que lors de la phase I, étant donné que les exigences sont similaires pour les grandes entreprises et les PME. Une description exhaustive du système est disponible pour les entreprises assistées lors de la phase I du PGEH dans l'étude théorique concernant le système actuel de surveillance de la consommation des mousses servant d'agent de gonflage et une méthodologie de vérification a été remise par gouvernement de Chine lors de la 83e réunion, conformément à la décision 82/67(c)¹².

141. Entretemps, la capacité de gestion des EEB locaux et le mécanisme d'enregistrement continuent à s'améliorer. En parallèle de la mise en œuvre de la phase II et après la finalisation des projets, les EEB locaux vont réaliser des inspections régulières des sociétés de formulation et des fournisseurs de mousse de polyuréthane. Des activités d'assistance technique supplémentaire ont été conçues, telles que des activités de surveillance des agents de gonflage dans les principales provinces/villes, une évaluation du marché des matières premières et un soutien au contrôle pour le MEE et les EEB.

142. De plus, conformément à la décision 82/65, le gouvernement de Chine a remis lors de la 83e réunion, le rapport de la surveillance actuelle, des comptes-rendus, de la vérification et des systèmes de contrôle selon les plans de gestion de l'élimination de la consommation et de la production du HCFC (PGEH et PGEPH)¹³, y compris le plan d'action pour renforcer la législation et sa mise en œuvre. Conformément à la décision 83/41 (e)¹⁴, le gouvernement de Chine a aussi soumis un compte rendu pour la 84e réunion détaillant les progrès réalisés dans les activités de mise en œuvre relatives à la surveillance actuelle, aux comptes-rendus, à la vérification et au système de contrôle du PGEH et du PGEPH.

Conclusion

143. Le Secrétariat note que la Chine continue à respecter le protocole de Montréal et son Accord avec le Comité exécutif concernant le plan du secteur des mousses de polyuréthane. Il y a un progrès significatif dans la mise en œuvre de la première tranche de la phase II, y compris le démarrage de 11 projets de conversion, parmi lesquels 5 seront totalement convertis d'ici fin 2019 ainsi que diverses activités d'assistance technique. Connaissant la réduction imminente des HCFC-141b prévue en 2020 selon l'Accord, le financement de la deuxième tranche est nécessaire pour continuer les conversions en cours et en démarrer de nouvelles, parmi lesquelles de nombreuses concerneront des PME et les entreprises de formulation associées et pour mettre en œuvre les activités d'assistance technique et la législation et les mesures réglementaires afin d'assurer que la consommation des HCFC dans le secteur soit réduite et maintenue en dessous de la consommation maximum autorisée dans l'Accord. Le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver la demande de deuxième tranche sachant que le décaissement de 20 % par le FECO aux entreprises bénéficiaires d'ici la date limite de 12 semaines s'est fait à partir des propres ressources du FECO, car le FECO n'a pas pu recevoir le décaissement provenant de la Banque mondiale avant le 31 octobre 2019.

Partie II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/11/Add.1.

¹³ Partie I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/11/Add.1.

¹⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/22/Add.1.

RECOMMANDATION

144. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du rapport périodique de la mise en œuvre de la première tranche du plan du secteur des mousses de polyuréthane de la phase II du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) pour la Chine ; et
- (b) D'approuver la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polyuréthane de la phase II du PGEH pour la Chine et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante en 2020, pour un montant de 10 600 000 \$ US auquel s'ajoutent les coûts d'appui d'agence pour la Banque mondiale d'un montant de 742 000 \$ US.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Chine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II) pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielle et commerciale	PNUD	77 ^e	33% d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	14 382,12 (tonnes PAO)
--	--------------	------------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)						Année : 2018
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Réfrigération		Solvants	Consommation totale du secteur
			Fabrication	Entretien		
HCFC-22	101,20	1 595,00	4 840,00	3 290,20		9 826,40
HCFC-123			11,06	8,75		19,81
HCFC-124				-0,12		-0,12
HCFC-141b	52,80	3 759,14			374,00	4 186,24
HCFC-142b		325,00	5,85	18,00		348,85
HCFC-225ca					0,43	0,43
HCFC-225cb					0,69	0,69

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	19 269,0	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	2021	Après 2021	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	64,68	86,24	86,24	63,47	300,63
	Financement (\$ US)	12 840 000	17 120 000	17 120 000	12 600 364	59 680 364

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			2 162,5	2 162,5	2 042,4	2 042,4	1 609,9	1 609,9	*	*	*	*	*	n/a
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	13 368 756	20 000 000	12 000 000	16 000 000	16 000 000	11 776 041	-	-	-	-	-	89 144 797
		Coûts d'appui	935 813	1 400 000	840 000	1 120 000	1 120 000	824 323	-	-	-	-	-	6 240 136
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts de projet	13 368 756	20 000 000	0									33 368 756
		Coûts d'appui	935 813	1 400 000	0									
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet				12 000 000**								12 000 000
		Coûts d'appui				840 000								

* La consommation totale maximale admissible pour les substances de l'Annexe C, Groupe I dans le secteur de la réfrigération industrielle et commerciale pour la période 2021 à 2026 sera déterminée plus tard mais en aucun cas elle ne n'excédera 1 609,9 tonnes PAO avant 2025, et 781 tonnes PAO après 2025.

**La troisième (2018) tranche a été soumise à la 82^e réunion et son examen a été reporté à la 84^e réunion (décision 82/71(b) et décision 83/55).

Recommandation du Secrétariat :

Pour examen individuel

DESCRIPTION DU PROJET

145. Au nom du gouvernement de la Chine, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté de nouveau¹⁵ une demande de financement pour la troisième tranche du plan du secteur de la climatisation et de la réfrigération industrielle et commerciale (RCI) de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 12 millions \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 840 000 \$US¹⁶. La demande inclut le rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II

Activités dans les entreprises

146. Des contrats ont été signés avec 12 entreprises pour la reconversion de 18 chaînes de fabrication afin d'éliminer 2 557,42 tonnes métriques (tm) de HCFC-22, après vérification de la consommation de référence et de la capacité de ces chaînes. La mise en œuvre des projets de reconversion progresse et fait l'objet d'un suivi strict selon les objectifs définis.¹⁷ Une chaîne a complété l'acceptation nationale; trois chaînes ont débuté les essais de production; douze chaînes ont finalisé la conception et le contrat d'approvisionnement; une chaîne vient de signer le contrat de reconversion et entame le processus de conception; et une autre chaîne qui a terminé la conception et l'approvisionnement doit relocaliser l'atelier, ce qui retardera l'achèvement de la reconversion jusqu'en juin 2021. Le Tableau 1 présente les progrès réalisés dans la reconversion des chaînes de fabrication jusqu'à présent.

Tableau 1. Progrès réalisés dans la reconversion des chaînes de fabrication dans le cadre des tranches I, II et III

No.	Nom de l'entreprise	Élimination de HCFC-22 (tm)	Nb. de chaînes	Type de produits	Technologie de remplacement	Financement (\$ US)	Objectifs atteints
1-1	Yantai Moon	590,23	1	refroidisseur d'eau (thermo-pompe)	R-290	9 319 613	Acceptation nationale du projet en août 2019
1-2	Dunham-Bush	20,42	1	réchauf-feur d'eau avec thermo-pompe	R-32	282 762	Essais de production ont commencé, en attente de l'acceptation nationale du projet
1-3	Nanjing TICA	91,58	1	congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	NH ₃ / CO ₂	968 400	Relocalisation de l'atelier, demande d'achèvement reporté jusqu'en juin 2021
1-4	Nanjing TICA	32,52	1	réchauf-feur d'eau avec thermo-	CO ₂ -	547 038	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés

¹⁵ Demande présentée pour examen initialement à la 82^e puis à la 83^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'en reporter l'examen à la 83^e réunion, puis à la 84^e réunion (décisions 82/71(b) et 83/55).

¹⁶ Selon la lettre du 24 septembre 2019, adressée au PNUD par le Bureau de la coopération économique extérieure (FECO) du ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine.

¹⁷ Ces objectifs incluent : signature du contrat de reconversion (30 pour cent du versement); achèvement de la conception et du contrat d'approvisionnement (20 pour cent du versement); achèvement de la fabrication du prototype, reconversion des chaînes et test de performance (30 pour cent du versement); essai de production, formation et destruction de l'équipement à l'acceptation du projet (20 pour cent du versement).

No.	Nom de l'entreprise	Élimination de HCFC-22 (tm)	Nb. de chaines	Type de produits	Technologie de remplacement	Financement (\$ US)	Objectifs atteints
				pompe			
1-5	TCL ZhongShan	115,31	1	climatiseurs autonomes	R-32	1 020 456	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
1-6	Guangdong Jirong	21,13	1	climatiseurs autonomes	R-32	292 769	Essais de production ont commencé, en attente de l'acceptation nationale du projet
Total tranche I		871,19	6			12 431 038	
2-1	Yantai Aowei	108,07	1	congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	NH ₃ / CO ₂	1 561 153	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
2-2	Yantai Aowei	75,28	1	congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	NH ₃ / CO ₂	1 168 935	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
2-3	Zhejiang Guoxiang	42,18	1	climatiseurs autonomes	R-32	504 288	Essais de production ont commencé, en attente de l'acceptation nationale du projet
2-4	Haixin Shandong	85,26	1	climatiseurs autonomes	R-32	819 134	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
2-5	Haixin Shandong	105,31	1	climatiseurs autonomes	R-32	953 449	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
2-6	Qingdao Haier	492,00	1	climatiseurs autonomes	R-32	3 265 986	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
2-7	Dunham-Bush	112,20	1	refroidisseur d'eau (thermo-pompe)	R-513A	1 610 512	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
2-8	Dunan Environment	147,34	1	refroidisseur d'eau (thermo-pompe)	R-513A	2 030 774	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
2-9	Zhejiang Guoxiang	95,22	1	refroidisseur d'eau (thermo-pompe)	R-513A	1 407 457	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
2-10	Dalian Refrigeration	237,04	1	refroidisseur d'eau (thermo-pompe)	R-290	3 373 561	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
2-11	Shandong Shenzhou	114,09	1	congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	NH ₃ / CO ₂	1 633 116	Contrats de conception et d'approvisionnement terminés
Total tranche II		1 613,99	11			18 328 365	

No.	Nom de l'entreprise	Élimination de HCFC-22 (tm)	Nb. de chaines	Type de produits	Technologie de remplacement	Financement (\$ US)	Objectifs atteints
3-1	Dalian Refrigeration	72,24	1	refroidisseur d'eau (thermo-pompe)	R-290	1 231 414	Contrat de reconversion signé

147. Douze entreprises ont remis des lettres d'intention pour la reconversion de 16 chaines de fabrication dont 11 sont des petites et moyennes entreprises (PME) qui fabriquent des congélateurs et des unités de réfrigération et de condensation. D'après les données préliminaires, la consommation totale visée par la reconversion des 16 chaines de fabrication représente 1 069,31 tm de HCFC-22, pour un coût total estimé à 16 770 034 \$US. La vérification de la consommation réelle et de la capacité de production a été effectuée pour six chaines de production. Un contrat a été signé pour reconvertir une chaine de fabrication au R-290 en vue d'éliminer 72,24 tm de HCFC-22, au coût total de 1 231 414 \$US. En raison du retard dans l'approbation de la troisième tranche, la vérification de l'admissibilité des chaines restantes a été interrompue. La mise en œuvre de ces contrats de reconversion est prévue pour les troisième et quatrième tranches.

Activités d'assistance technique

148. Les activités suivantes d'assistance technique et de sensibilisation ont été mises en œuvre :

- (a) L'Association chinoise pour la réfrigération et la climatisation industrielle (CRAA) continue de faciliter la mise en œuvre des activités d'élimination; entre autres, en fournissant de l'assistance pour les demandes de projet et la vérification; en supervisant les progrès de la reconversion et de l'élimination globale dans le secteur; par la coordination d'ateliers, de séminaires et d'activités de sensibilisation; par le suivi du développement de technologies de remplacement, l'évaluation des solutions de remplacement émergentes dans le secteur RCI et par des conseils aux entreprises sur le choix technologique; par la collecte de données et la surveillance du secteur de la consommation. Après la signature du contrat, CRAA a aidé FECO à identifier 33 chaines de production pour reconversion, à vérifier la consommation de référence et à faire le suivi des progrès des projets de reconversion;
- (b) Deux contrats ont aussi été signés avec Daxin Certified Public Accountant (DCPA) pour vérifier la consommation de référence et l'admissibilité des chaines de fabrication à la reconversion et l'accomplissement des étapes de performance durant le processus de reconversion. Depuis la signature des contrats, DCPA a vérifié la consommation de 23 chaines de fabrication et les étapes de mise en œuvre du projet pour 17 chaines de fabrication;
- (c) Un projet de recherche a été entrepris pour développer une méthode d'évaluation de la performance et de la consommation énergétique du système de réfrigération en cascade à base de R-134a/CO₂ dans les supermarchés. L'assistance technique vise à comparer les systèmes de réfrigération utilisant le CO₂ et d'autres frigorigènes, incluant le HCFC-22 et le R-404A, recueillir et analyser les données de performance du système et sa consommation énergétique. En date de septembre 2019, les tests de performance et de consommation énergétique des systèmes de réfrigération à base de CO₂, HCFC-22 et R-404A étaient terminés et un rapport sur la performance, la consommation énergétique et la méthode d'évaluation des systèmes de réfrigération commerciale dans les supermarchés, a été remis;

- (d) Une étude sur la conservation de l'énergie dans les unités d'entreposage frigorifique et les compresseurs-condenseurs de taille petite et moyenne a été entreprise pour développer une méthode d'évaluation de l'efficacité énergétique des équipements d'entreposage frigorifique (capacité de réfrigération 20-70 tonnes). Cette activité contribuera à établir une norme d'efficacité énergétique pour les équipements de réfrigération, éliminant les technologies obsolètes et les obstacles à la transition vers des technologies éco-énergétiques et écologiques. Le projet avance. En date de septembre 2019, la recherche sur les méthodes d'évaluation de la conservation de l'énergie dans les unités d'entreposage frigorifique et les compresseurs-condenseurs de taille petite et moyenne était terminée. Une méthode exhaustive a été proposée pour évaluer les économies d'énergie et la réduction des émissions pour les équipements d'entreposage frigorifique de taille petite et moyenne;
- (e) Une étude sur les exigences de sécurité et la méthode d'évaluation pour l'utilisation de frigorigènes inflammables dans les équipements de réfrigération et de climatisation industrielle a débuté. L'assistance technique vise à recueillir et analyser l'information pour la mise en place d'un système de certification en sécurité afin de réduire les risques en matière de sécurité, associés à la fabrication et l'utilisation de tels produits;
- (f) Une étude couvrant à la fois la sécurité du produit et la sécurité du processus de fabrication a débuté. La certification de la sécurité du processus de fabrication vise à s'assurer que les installations (y compris les équipements de test) répondent aux exigences pour l'utilisation des frigorigènes inflammables. Le système de certification actuel en Chine n'inclut pas les produits qui utilisent des frigorigènes inflammables. De la recherche sur le terrain est prévue, sur les sites de production des entreprises, pour identifier les problèmes et proposer des solutions. Ces activités appuieront d'autres travaux visant à définir des exigences de sécurité et des méthodes de vérification. En date de septembre 2019, les exigences de sécurité pertinentes pour les frigorigènes inflammables de la norme nationale GB/T 9237-2017 avaient été prises en compte et les restrictions et exigences correspondantes clarifiées à chaque étape. L'équipe du projet a effectué un examen de la documentation et des études de cas; analysé les mesures de sécurité et les solutions pour chaque étape de l'utilisation des frigorigènes inflammables; et effectué de la recherche et des tests sur trois types de frigorigènes. Des lignes directrices sur la certification de sécurité pour ces trois types de frigorigènes sont en cours d'élaboration;
- (g) Une session de formation sur la préparation de projet a été offerte à 10 PME. La formation couvrait la mise en œuvre de la phase II du PGEH; les exigences et les procédures applicables lors de la mise en place de projets de reconversion des chaînes de fabrication; la préparation des propositions de projet et les principaux aspects de la mise en œuvre; la vérification de la capacité et de la consommation de référence des chaînes de fabrication; la vérification des progrès par rapport aux étapes de performance ainsi que la gestion financière du projet. Après la session de formation, neuf entreprises qui consomment moins de 50 tm, ont remis des lettres d'intention pour reconvertir leurs chaînes de fabrication; et
- (h) En avril 2019, une exposition internationale sur les équipements de RCI et une table ronde industrielle de 2019 ainsi qu'une tournée sur l'ozone et le climat ont été organisées. Des experts de plusieurs pays ont fait des exposés présentant les différentes politiques et technologies de remplacement. Un pavillon spécial a été installé pour présenter des

technologies respectueuses de l’ozone et du climat, incluant le CO₂, le NH₃, les hydrocarbures, les HFO et le HFC-32 et pour mettre en valeur les progrès réalisés dans le remplacement des frigorigènes. Une série d’ateliers techniques ont été organisés sur les équipements de RCI, la chaîne du froid et les frigorigènes. Un séminaire a été organisé pour les entreprises du secteur de la RCI pour leur permettre de partager leurs expériences dans la mise en œuvre des projets. Les difficultés et les obstacles rencontrés dans l’adoption de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) ont été abondamment discutés et l’assistance et le soutien technique nécessaires ont aussi été exprimés.

Mise en œuvre du projet et suivi (BGP)

149. FECO est responsable de l’ensemble de la mise en œuvre du plan pour le secteur RCI. Les rôles et responsabilités incluent, entre autres, l’identification de nouvelles chaînes à reconvertir, le suivi de la reconversion des chaînes, l’organisation de rencontres avec les parties prenantes pour discuter des problèmes de mise en œuvre, la description des activités d’assistance technique, la gestion des contrats pour les projets de reconversion et l’assistance technique, la mise en œuvre d’activités de sensibilisation pour faciliter la mise en œuvre du plan dans le secteur RCI et la coordination avec les agences d’exécution pour préparer les rapports destinés au Comité exécutif. Après l’approbation de la deuxième tranche, FECO a identifié de nouvelles entreprises et des chaînes de fabrication à reconvertir, organisé des ateliers et des sessions de formation pour diffuser les politiques et les procédures des projets, entrepris des missions de vérification et signé des contrats avec les entreprises. FECO a aussi élaboré les mandats de cinq projets d’assistance technique et signé des contrats pour les activités d’assistance technique. CRAA a aidé FECO dans la mise en œuvre du plan sectoriel et le suivi des progrès de la mise en œuvre.

Niveau de décaissement des fonds

150. En date de septembre 2019, du montant de 33 368 756 \$US approuvé jusqu’à présent, 33 167 580 \$US ont été transférés du PNUD à FECO et 19 224 325 \$US ont été décaissés aux entreprises bénéficiaires finales, pour des activités d’assistance technique qui représentent 57,61 pour cent du financement total approuvé par le Comité exécutif. Le décaissement de 8 773 988 \$US sur la deuxième tranche représente 43,87 pour cent du financement pour la deuxième tranche, tel qu’indiqué au Tableau 2.

Tableau 2. État des décaissements de la phase II du plan pour le secteur RCI en date de septembre 2019 (\$ US)

Plan pour le secteur ICR		Tranche I (2016)	Tranche II (2017)	Total
Fonds approuvés par le Comité exécutif		13 368 756	20 000 000	33 368 756
Décaissement du PNUD à FECO	Montant (\$ US)	13 265 048*	19 902 532*	33 167 580*
	Taux de décaissement (%)	99,22	99,51	99,40
Décaissement de FECO aux bénéficiaires	Montant (\$ US)	10 450 337	8 773 988**	19 224 325
	Taux de décaissement (%)	78,17	43,87	57,61

*Après déduction des intérêts de 103 708 \$US pour 2015 de la première tranche; et déduction des intérêts de 97 468 \$US pour 2016 et 7 299 \$US pour 2017 de la deuxième tranche.

** Inclut les fonds décaissés à Dalian Refrigeration pour la reconversion d’une chaîne de fabrication qui sera imputée à la troisième tranche.

Plan de mise en œuvre pour la troisième tranche

151. Durant la troisième tranche, il est prévu d’éliminer 750 tm de HCFC-22, au coût total de 9 millions \$US par la reconversion d’entreprises. Les entreprises qui seront reconverties avec le financement de la troisième tranche seront sélectionnées parmi les chaînes de fabrication identifiées

initialement dans le Tableau 3; les chaînes restantes identifiées seront reconverties avec le financement de la quatrième tranche. L'admissibilité et la consommation de référence des six chaînes (usine no. 3-1 à 3-6) ont été vérifiées et la vérification des chaînes restantes débutera après l'approbation de la troisième tranche. Le processus de reconversion sera étroitement suivi et les objectifs atteints durant la reconversion seront vérifiés par un consultant indépendant. La durée de la mise en œuvre de la troisième tranche est évaluée à 30 mois.

Tableau 3. Chaînes de fabrication identifiées pour reconversion dans le plan du secteur RCI

No.	Nom de l'entreprise	Élimination de HCFC-22 (tm)	Nb. de chaînes	Type de produits	Technologie de remplacement	Financement (\$ US)
3-1	Dalian Réfrigération*	72,24	1	Refroidisseur d'eau (thermopompe)	R-290	1 231 414
3-2	Tianjin Fashihao	49,58	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	NH ₃	791 900
3-3	Jinan Oufeite	188,41	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	NH ₃ /CO ₂	2 517 080
3-4	Jinan Oufeite	116,97	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	NH ₃ /CO ₂	1 667 920
3-5	Jinan Dasen	176,06	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	NH ₃ /CO ₂	2 373 560
3-6	Jinan Dasen	37,61	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	NH ₃ /CO ₂	672 380
3-7	Yantai Ousenna	70,00	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	HFC-134a/CO ₂	1 105 800
3-8	Liaoning Gaoxiang	47,00	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	HFC-134a/CO ₂	821 780
3-9	Liaoning Gaoxiang	38,00	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	HFC-134a/CO ₂	687 320
3-10	Shenyang Anjie	45,00	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	HFC-134a/CO ₂	791 900
3-11	Shanghai Jiadun	35,00	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	HFC-134a/CO ₂	642 500
3-12	Yantai Wanxin	44,00	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	HFC-134a/CO ₂	776 960
3-13	Hunan Nanfang	46,34	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	HFC-134a/CO ₂	806 840
3-14	Hunan Nanfang	23,16	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	HFC-134a/CO ₂	463 220
3-15	Quanzhou Zhiyun	49,73	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	HFC-134a/CO ₂	851 660
3-16	Shenyang Gulun	30,22	1	Congélateurs, unités de réfrigération et de condensation	HFC-134a/CO ₂	567 800
	Total	1 067,00	16			16 770 034

*Contrat a été signé et 30 pour cent des fonds ont été décaissés.

152. Les activités d'assistance technique en cours ont débuté durant la première et la deuxième tranches et leur mise en oeuvre se poursuivra durant la troisième tranche. En outre, les activités d'assistance technique suivantes ont été identifiées pour mise en oeuvre durant la troisième tranche (le coût des activités d'assistance technique prévues sera déterminée par appels d'offres). Des activités supplémentaires peuvent être identifiées et mises en oeuvre au besoin :

- (a) Un examen de la recherche la plus récente sur les frigorigènes à base de HFO et son application aux différents types de refroidisseurs d'eau (thermopompe) et une analyse des caractéristiques des frigorigènes à base de HFO, des cycles du système, des composantes et de l'optimisation de l'utilisation de l'énergie. Un prototype de refroidisseur d'eau (thermopompe) sera construit aux fins d'expériences et d'analyse. Le rapport final fournira des orientations sur la sélection des HFO comme solution de remplacement pour éliminer les HCFC dans les refroidisseurs;
- (b) Une recherche et un examen expert sur les exigences de sécurité pour les systèmes de réfrigération à base de CO₂, afin de vérifier les données techniques et formuler des règles de sécurité pour les systèmes de réfrigération à base de CO₂. Les résultats incluront des exigences de sécurité pour l'équipement et pour les accessoires, la conception du système, la construction et autres conditions. Ces règles de sécurité établiront les fondements d'une vaste utilisation des systèmes de réfrigération à base de CO₂ en Chine;
- (c) Un examen de la portée et de la classification des thermopompes avec source d'air à basse température ambiante pour inclure des dispositions supplémentaires applicables aux équipements utilisant des technologies de remplacement et une étude des méthodes de tests de performance et des exigences de sécurité introduites lorsque des technologies de remplacement sont utilisées. À partir de cet examen et de l'étude, trois normes seront révisées pour les ensembles de refroidisseurs d'eau (thermopompe) avec un cycle de compression de vapeur pour des applications industrielles, commerciales et similaires (GB/T 18430.1-2007); et les ensembles de thermopompes (refroidisseur d'eau) avec source d'air à basse température ambiante pour des applications industrielles, commerciales et similaires (GB/T 25127.1-2010 et GB/T 25127.2-2010);
- (d) Une démonstration de refroidisseurs au HC-290 afin de promouvoir leur utilisation dans les secteurs des produits laitiers et de la transformation de la viande. Cette activité inclut la fabrication d'un prototype de refroidisseur et son installation sur un site de démonstration; la collecte de données et le suivi de son fonctionnement; l'analyse des données et la préparation d'un rapport; et la diffusion des résultats de la démonstration; et
- (e) Des ateliers techniques et des activités de sensibilisation avec les principales parties prenantes pour répondre aux préoccupations de sécurité des utilisateurs finaux à propos du caractère inflammable des unités au HFC-32, produites sur les chaînes reconverties, afin d'accroître sur le marché l'acceptation des technologies à base de HFC-32 dans le secteur RCI.

153. FECO coordonnera, supervisera et fera rapport sur les progrès de la mise en oeuvre. Le budget proposé pour la troisième tranche est présenté dans le Tableau 4.

Tableau 4. Budget proposé pour le plan de mise en oeuvre de la troisième tranche

Activités	Financement (\$ US)
Reconversion des chaînes de fabrication	9 000 000
Activités d'assistance technique	
Études et activités de recherche sur les solutions de remplacement, la certification et la suppression des obstacles	800 000
Définition de nouvelles normes et révision des normes existantes	400 000
Services d'un consultant technique et vérification	250 000
Démonstration de produits avec des technologies de remplacement	700 000
Communication technique et séminaires, incluant les frais de voyages	50 000
Ateliers de sensibilisation et de formation	45 004
Sous-total pour les activités d'assistance technique	2 245 004
Bureau de gestion de projet (BGP)	754 996
Total	12 000 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de HCFC

154. La consommation de HCFC dans le secteur RCI en 2018 est examinée aux paragraphes 43 et 44 du présent document.

Technologies de remplacement utilisées dans les projets de reconversion

155. La troisième tranche proposée inclut une demande pour le remplacement de la technologie à base de CO₂/NH₃, telle qu'approuvée initialement dans le PGEH, par une technologie à base de CO₂/HFC-134a pour 10 chaînes de fabrication de congélateurs et d'équipements d'entreposage frigorifique et de transformation des aliments, surtout dans des petites entreprises qui consomment moins de 50 tm. Le PNUD a expliqué qu'en raison de plusieurs explosions récentes impliquant l'ammoniac, le gouvernement a promulgué des lois et des règlements stricts sur l'utilisation de l'ammoniac, incluant un code de sécurité pour l'entreposage frigorifique (GB28009/2011); un code de conception pour l'entreposage frigorifique (GB/50072/2010) et un code d'acceptation, de construction et d'installation des systèmes de réfrigération à base d'ammoniac (code SBJ12/2011). Par conséquent, toutes les entreprises qui utilisent de l'ammoniac doivent rectifier leurs systèmes de sécurité et évaluer leur gestion des risques pour ce qui est du contrôle des sources de produits chimiques, du système de réfrigération, de la certification des opérateurs et de la gestion des situations d'urgence.

156. En raison de la capacité technique limitée de ces entreprises, de la complexité et des défis que pose la gestion de la toxicité de l'ammoniac, il leur est difficile de répondre aux exigences de la législation et de la réglementation nationale, même avec l'assistance technique fournie par la mise en œuvre du PGEH et le financement supplémentaire de 25 pour cent. À cause de ces contraintes, les PME ne sont pas en mesure d'assumer ce risque de sécurité et choisissent de recourir à la technologie en cascade à base de CO₂/HFC-134a au lieu de l'ammoniac. Le PNUD a confirmé également que les coûts associés à la conversion au HFC-134a dans ces entreprises ne seront pas financés par le Fonds multilatéral.

157. Le Secrétariat a pris note du fait que le manque de technologies à faible PRG viables pour les PME a posé des défis pour l'élimination des HCFC dans le secteur RCI. Tel qu'indiqué par le PNUD, le remplacement d'une tonne métrique (tm) de HCFC-22 introduira 0,85 tm de CO₂ et 0,15 tm de HFC-134a. La reconversion proposée de 10 chaînes éliminerait 427 tm de HCFC-22 et introduirait environ 64 tm de HFC-134a, entraînant une réduction nette des gaz à effet de serre (GES) de 680 916 t équivalent CO₂ par le remplacement du frigorigène (88 pour cent de la réduction des émissions de GES par rapport à la valeur de référence). L'efficacité énergétique de la technologie à base de CO₂/HFC-134a est supérieure de 5 à 10 pour cent à celle du système au HCFC-22, ce qui entraînera une réduction supplémentaire des émissions de GES. Compte tenu de ce qui précède, le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande de remplacement de la technologie à base de CO₂/NH₃ par la technologie à base de CO₂/HFC-134a, présentée par le PNUD au nom du gouvernement de la Chine.

Rapport sur les dépenses du Bureau de gestion de projet (BGP)

158. Suite à une demande de rapport détaillé sur les dépenses du BGP conformément à la décision 81/46(b), le PNUD a fourni une ventilation estimative, présentée au Tableau 5.

Tableau 5. Ventilation des dépenses du BGP, en date de novembre 2019 et budget pour 2021 (\$US)

Postes	Description	Dépense	Budget
Coûts spécifiques du secteur	Personnel de projet	214 644	264 249
	Déplacements nationaux	30 230	37 750
	Déplacements internationaux	4 000	3 775
	Réunions nationales	26 695	30 200
	Réunions internationales	0	0
	Service de consultation	24 189	26 425
Sous-total (coûts spécifiques du secteur)		299 759	264 249
Coûts opérationnels	Coûts partagés (personnel de soutien ordinateurs, Internet, impression, fonctionnement du bureau et entretien)	388 545	392 597
Décaissement total 2017-2018		688 304	754 996

Intérêts

159. Le PNUD a déclaré qu'en 2018, FECO avait accumulé des intérêts de 64 593 \$US pour le secteur RCI dans le cadre de la phase I et 34 887 \$US dans le cadre de la phase II du PGEH.

Pérennité de l'élimination des HCFC

160. En expliquant comment le cadre des politiques et de l'application de la loi sera renforcé pour garantir l'élimination durable des HCFC dans le secteur RCI, le PNUD a indiqué que conformément à la décision 82/65, le gouvernement de la Chine a présenté à la 83^e réunion un aperçu des systèmes actuels de suivi, d'établissement de rapports, de vérification et d'application de la loi dans le cadre des plans de gestion de l'élimination de la consommation et de la production de HCFC (PGEH et PGEPH)¹⁸, incluant le plan d'action destiné à renforcer la législation et sa mise en œuvre. Conformément à la décision 83/41(e)¹⁹, le gouvernement de la Chine a aussi remis un rapport à la 84^e réunion contenant les détails des

¹⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/11/Add.1 et décision 83/41(e).

¹⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/22/Add.1.

progrès de la mise en œuvre des activités reliées aux systèmes actuels de suivi, d'établissement de rapports, de vérification et d'application de la loi dans le cadre du PGEH et du PGEPH.

Conclusion

161. Le Secrétariat a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan pour le secteur RCI. Dix-huit contrats de reconversion ont été signés pour éliminer 2 557,42 tm de HCFC-22. De ce montant, 66 pour cent de la consommation sera reconvertie à des technologies à PRG faible ou nul, autres que le HFC-32. La reconversion de la capacité de fabrication progresse. Sur les 18 chaînes qui ont signé un contrat de reconversion, une chaîne a terminé l'acceptation nationale; trois chaînes ont débuté les essais de production; 13 chaînes ont achevé la conception et signé le contrat d'approvisionnement et une chaîne vient de signer le contrat de reconversion et travaille à la conception. Les PME qui ont opté pour les technologies à base de CO₂/HFC-134a ne solliciteront aucun financement du Fonds multilatéral pour l'élimination future du HFC-134a introduit par ces projets de reconversion. Plusieurs activités d'assistance technique ont été mises en œuvre, incluant des études technologiques, l'élaboration de lignes directrices technologiques pour répondre à la réglementation de sécurité, et la révision des normes pour soutenir la reconversion de la capacité de fabrication et l'adoption par le marché des technologies de remplacement. Compte tenu des progrès accomplis et du décaissement de 57,61 pour cent du financement global, le Secrétariat recommande l'approbation de la troisième tranche.

RECOMMANDATION

162. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique de 2018-2019 sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan pour le secteur de la réfrigération commerciale et industrielle (RCI) de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine ;
- (b) Approuver la troisième tranche du plan pour le secteur RCI de la phase II du PGEH pour la Chine et le plan de mise en œuvre correspondant de la tranche pour 2020, au montant de 12 millions \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 840 000 \$US pour le PNUD, étant entendu que :
 - (i) Conformément à la décision XXVIII/2 ces chaînes de fabrication qui sont reconverties à la technologie à base de CO₂/HFC-134a dans le cadre de la troisième tranche, ne seront admissibles à aucun autre financement par le Fonds multilatéral; et
 - (ii) Le niveau de financement fourni à ces chaînes de fabrication ne constitue pas un précédent pour tout autre reconversion future de ce type.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

CHINE

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II) entretien en réfrigération et programme habitant	PNUE (principale), Allemagne et Japon	76 ^e	s.o.

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	14 382,12 (tonnes PAO)
---	--------------	------------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)					Année : 2018	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Réfrigération		Solvants	Consommation totale du secteur
			Fabrication	Entretien		
HCFC-22	101,20	1 595,00	4 840,00	3 290,20		9 826,40
HCFC-123			11,06	8,75		19,81
HCFC-124				-0,12		-0,12
HCFC-141b	52,80	3 759,14			374,00	4 186,24
HCFC-142b		325,00	5,85	18,00		348,85
HCFC-225ca					0,43	0,43
HCFC-225cb					0,69	0,69

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	19 269,00	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	2021	Total
Japon	Élimination des SAO (tonnes PAO)	2,89	2,89	2,89	8,67
	Financement (\$ US)	90 400	90 400	90 400	271 200
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	118,29	121,91	129,15	369,35
	Financement (\$ US)	3 631 431	3 742 484	3 964 590	11 338 505
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	10,85	7,24	0,00	18,09
	Financement (\$ US)	336 000	224 000	0	560 000

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			16 978,9	16 978,9	15 048,1	15 048,1	11 772,0	*	*	*	*	*	*	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	3 299 132	2 570 000	3 270 000	3 370 000	3 570 000	2 810 868	-	-	-	-	-	18 890 000	
		Coûts d'appui	364 651	284 061	361 431	372 484	394 590	310 684	-	-	-	-	-	-	2 087 900
	Allemagne	Coûts de projet	300 000	-	300 000	200 000	-	200 000	-	-	-	-	-	-	1 000 000
		Coûts d'appui	36 000	-	36 000	24 000	-	24 000	-	-	-	-	-	-	120 000
	Japon	Coûts de projet	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	-	-	-	-	-	-	-	400 000
		Coûts d'appui	10 400	10 400	10 400	10 400	10 400	-	-	-	-	-	-	-	52 000
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	3 679 132	0	2 650 000									6 329 132	
		Coûts d'appui	411 051	0	294 461										705 512
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet				3 850 000**								3 650 000	
		Coûts d'appui				431 831									407 831

* La consommation maximale admissible totale des substances de l'Annexe C, Groupe I pour la période 2021 à 2026 sera déterminée plus tard, mais ne sera en aucun cas supérieure à 11 772 tonnes PAO avant 2025, ni supérieure à 6 131 tonnes PAO par la suite.

** La troisième tranche (2018) a été présentée à la 82^e réunion et reportée pour examen à la 84^e réunion (décisions 82/71(b) et 83/55). Le financement demandé comprend aussi la tranche 2019 (200 000 \$ US) pour l'Allemagne.

Recommandation du Secrétariat :	À examiner individuellement
--	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

163. Au nom du gouvernement de la Chine, le PNUE, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté de nouveau²⁰ à la 84^e réunion une demande de financement pour la troisième tranche du secteur de l'entretien en réfrigération et des éléments habitants de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant total de 4 281 831 \$ US, lequel comprend 3 270 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 361 431 \$ US pour le PNUE, 500 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 60 000 \$ US pour l'Allemagne²¹, et 80 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 10 400 \$ US pour le Japon.²² La présentation comprend un rapport périodique pour 2018-2019 sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche 2020.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II

164. En septembre 2019, les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) L'accord de coopération sur les projets (PCA) de la deuxième tranche entre le PNUE et le Foreign Environmental Cooperation Centre (FECO) a été signé en septembre 2018, et le financement a subséquemment été transféré du PNUE au FECO en octobre 2018 ;
- (b) Les accords avec trois villes pilotes (Guangzhou, Shenzhen et Tianjin) dotées de plans de travail convenus ont été finalisés ; un atelier de renforcement des capacités des règlements en matière de SAO pour 45 participants des Ecology and Environment Bureaus (EEB) a été dispensé ; un atelier de formation pour le renforcement des capacités locales en ce qui concerne les politiques et les règlements relatifs aux SAO, la situation de conformité domestique et internationale de la Chine, les questions liées aux émissions accrues de CFC-11, et l'état de la mise en œuvre du PGEH a été dispensé en janvier 2019 à 150 participants de 31 EEB ;
- (c) L'accord et le plan de travail de l'agence d'exécution nationale pour la livraison d'un programme de formation des techniciens ont été finalisés ; les critères pour la sélection de nouveaux centres de formation ont été achevés ; les propositions présentées par 15 centres de formation ont été évaluées ; des contrats ont été signés après la vérification de leurs capacités à livrer la formation ; 497 formateurs et techniciens ont été formés ;
- (d) Le cadre de référence pour l'élaboration de codes pour l'entretien et la maintenance des unités de climatisation et l'entretien et la maintenance des refroidisseurs d'eau (pompes à chaleur) a été finalisé, et le processus d'approvisionnement et les contrats ont été initiés ; des contrats avec l'institut pour le développement concerné par ces deux codes ont été signés à la mi-2019 ; le cadre de référence des rajustements aux normes d'installation des climatiseurs résidentiels a été révisé, et l'élaboration de codes de bonnes pratiques pour l'installation et l'entretien des climatiseurs a été finalisée. Le premier ensemble de codes (c'est-à-dire les codes pour l'entretien et la maintenance des unités de climatisation) devrait être achevé d'ici décembre 2019, tandis que le code pour l'entretien et la maintenance des refroidisseurs d'eau (pompes à chaleur) a été reporté pour un financement dans le cadre de la troisième tranche ;

²⁰ Initialement présentée pour examen à la 82^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'en reporter l'examen à la 84^e réunion (décisions 82/71(b) et 83/55).

²¹ Comprend les tranches 2018 et 2019, totalisant 300 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 36 000 \$ US, et 200 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 24 000 \$ US, respectivement.

²² Selon la lettre du 23 septembre 2019, du Foreign Environmental Cooperation Centre, Ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine, au PNUE.

- (e) L'accord de mise en œuvre de l'élément de la première tranche du gouvernement de l'Allemagne a été signé ; un bénéficiaire pour la démonstration d'une application de système CO₂-transcritique a été identifié (chaîne de supermarchés Chaoshifa), un contrat a été signé avec le supermarché, l'équipement a été livré et l'acceptation finale aura lieu d'ici la fin 2019. Six formateurs de centres de formation professionnelle et six gestionnaires/ingénieurs du sous-secteur ont participé à la visite d'un atelier et à une étude à l'étranger sur l'application des frigorigènes inflammables (par exemple R-290) dans le sous-secteur des chaînes frigorifiques et des supermarchés ; un atelier national de formation sur les produits de remplacement du HCFC-22 dans le secteur des supermarchés a été organisé et des activités de vulgarisation ont été dispensées pour le secteur de l'entretien en réfrigération ;
- (f) Le cadre de référence et les critères de sélection pour la livraison du programme de formation des techniciens par des ateliers d'entretien pour les fabricants ont été finalisés ; un atelier a été dispensé à huit fabricants de climatiseurs résidentiels afin de discuter des détails du plan de formation pour la mise en œuvre par leur système de formation ;
- (g) Une étude sur l'analyse des barrières et les mécanismes du marché pour la récupération des HCFC a été menée et achevée ; le rapport d'analyse de ces barrières et les options pour les mécanismes du marché pour la récupération des HCFC a été examiné et révisé pour publication finale ; et
- (h) Les activités de sensibilisation se sont poursuivies, dont l'amélioration du site Web « OzoneAction in China » en versions chinoise et anglaise, qui met à disposition du grand public des informations sur la mise en œuvre par la Chine du Protocole de Montréal. L'événement Ozone2Climate Alternative Roadshow and Roundtable et les célébrations de la journée internationale de l'ozone ont été organisés en 2018 et 2019.

165. Les activités de renforcement de la gestion des importations/exportations chinoises de SAO ont également été achevées par l'intermédiaire de l'ODS Import and Export Management Office (I/E Office) pendant la deuxième tranche. L'I/E Office a développé un système d'approbation en ligne sans papier pour faciliter la surveillance en temps réel du dédouanement pour le commerce des SAO. De juin à août 2019, 100 participants de sociétés d'importation et d'exportation de SAO, 55 préposés aux douanes et 70 agents du Département du Commerce ont été formés aux sujets de gestion des importations et des exportations, à la gestion des douanes pour l'importation et l'exportation des SAO, à la coopération internationale pour la lutte contre le commerce illégal des SAO, au commerce des SAO dans les régions vulnérables en Chine, aux routes de transit des SAO, à une analyse de cas type d'exemples actuels où un commerce illégal de SAO a été découvert et au système en ligne de l'I/E Office sur le commerce des SAO. L'I/E Office a imprimé de nouveaux documents de formation pour les préposés aux douanes, qui seront distribués avant la fin 2019.

166. Une enquête spéciale et une inspection spéciale d'application de la loi de près de 20 importateurs et exportateurs de SAO ont également été effectuées au port de Ningbo. Les autorités douanières du port de Ningbo ont également effectué une visite des producteurs de SAO de Jinhua et Quzhou, ainsi que des entreprises locales où se vendent des SAO. La visite sur le terrain a permis de mieux comprendre les pratiques des Douanes en matière de production, stockage et ventes de SAO, d'identifier des risques potentiels de commerce illégal et de discuter avec les autorités sur la manière de réprimer conjointement le commerce illégal de SAO.

Décaissement du financement

167. En date de septembre 2019, des 6 329 132 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 3 170 274 \$ US avaient été décaissés (soit 2 760 000 \$ US pour le PNUE, 250 274 \$ US pour l'Allemagne, et 160 000 \$

US pour le Japon), comme indiqué au Tableau 1. Le solde de 3 158 858 \$ US sera décaissé entre 2019 et 2020.

Tableau 1. Rapport financier du programme d'habilitation et d'entretien en réfrigération de la Chine (\$ US)

Agence#	Première tranche#		Deuxième tranche#		Total approuvé#	
	Approuvé#	Décaissé#	Approuvé#	Décaissé#	Approuvé#	Décaissé#
PNUE#	3 299 132	1 540 000	2 570 000	1 220 000	5 869 132	2 760 000
Allemagne#	300 000	250 274	0	0	300 000	250 274
Japon#	80 000	80 000	80 000	80 000	160 000	160 000
Total#	3 679 132	1 870 274	2 650 000	1 300 000	6 329 132	3 170 274
Taux de décaissement (%)#	50,8		49,1		50,1	

168. Le PNUE a expliqué que le deuxième paiement de la première tranche de 1 030 000 \$ US dans le cadre du PCA entre le FECO et le PNUE n'avait pas été effectué du fait des retards de l'enregistrement du rapport des dépenses présenté par le FECO/MEE à cause de modifications des systèmes de notification interne. Le décaissement de ce montant est prévu d'ici la fin 2019.

Plan de mise en œuvre pour la troisième tranche de la phase II

169. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier et décembre 2020 :

- (a) Un atelier de formation pour chacun des agents commerciaux, vendeurs de SAO et agents locaux des douanes, afin de renforcer la gestion des importations et des exportations et d'identifier quatre districts afin de poursuivre les activités de renforcement de la capacité pour le contrôle des importations et des exportations de SAO (PNUE) (205 000 \$ US) ;
- (b) Renforcement des capacités des EEB locaux par deux ateliers de formation sur la gestion de l'élimination des SAO aux niveaux provincial et local, afin de partager les expériences sur les meilleures pratiques de mise à exécution des règlements en matière de SAO ; fourniture d'assistance technique et réglementaire aux EEB locaux sur la gestion et le suivi des activités liées à la mise en œuvre du PGEH, et compilation d'un manuel sur les règlements et les politiques de la Chine en gestion des SAO (PNUE) (375 000 \$ US) ;
- (c) Signature de contrats avec 10 centres de formation régionaux supplémentaires afin de mettre en œuvre les programmes de formation des techniciens, y compris la coordination de la formation et le suivi par la China Association of Staff and Workers Education and Vocational Training (CASWEVT) (PNUE/Japon) (1 820 000 \$ US) ;
- (d) Formation de 3 000 techniciens lors de trois ateliers d'entretien des fabricants (PNUE/Japon) (340 000 \$ US) ;
- (e) Étude sur la révision de l'examen de certification nationale pour les techniciens d'entretien afin de soutenir les changements proposés aux critères de certification nationale, et formalisation du programme de certification des techniciens (PNUE/Japon) (100 000 \$ US) ;
- (f) Un atelier pour préparer les recommandations des politiques après l'achèvement de l'étude sur la gestion de la récupération des HCFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération (PNUE/Japon) (50 000 \$ US) ;

- (g) Un second projet de démonstration d'un système CO₂-transcritique dans un supermarché sélectionné dans le sud de la Chine (Hema) ; organisation de deux ateliers de formation pour 200 gestionnaires et techniciens sur la gestion et l'élimination des HCFC dans le sous-secteur des supermarchés ; élaboration de matériels de formation afin de promouvoir l'utilisation de frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète dans le sous-secteur des supermarchés et introduction de l'étiquetage Énergie verte pour les supermarchés ; tenue de réunions sur la finalisation des normes internationales, et élaboration d'indicateurs de rendement pour les projets de démonstration dans les supermarchés ; et visite d'étude à l'étranger sur la politique et la réglementation du secteur de la chaîne frigorifique pour les techniciens (Allemagne) (500 000 \$ US) ;
- (h) Conception, préparation et réalisation des activités pour la journée internationale de la préservation de la couche d'ozone 2020, dont des ateliers de vulgarisation sur la gestion des SAO, des expositions et des documents d'information ; sensibilisation à la préservation de la couche d'ozone, et maintenance et mise à jour du site Web « OzonAction in China » en anglais et en chinois (PNUE) (205 000 \$ US) ; et
- (i) Fonctionnement du groupe de travail pour la mise en œuvre du secteur d'entretien en réfrigération de la phase II du PGEH qui comprend la coordination directe, la mise en œuvre et le suivi des activités pour le secteur de l'entretien ainsi que le renforcement de la capacité des autorités nationales et locales, et la stratégie de sensibilisation et de vulgarisation ; et poursuite des efforts par le FECO/MEE pour la gestion et la surveillance de la mise en œuvre du projet global (PMU) (PNUE) (255 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de HCFC

170. La consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien en 2018 a été de 60 531,03 tm (3 316,83 tonnes PAO), comme indiqué dans le Tableau 2. Bien que la consommation soit plus élevée qu'au cours des années antérieures, il n'y a aucune consommation maximale admissible pour le secteur de l'entretien en réfrigération dans l'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif. La consommation globale totale de HCFC en 2018, en Chine, était inférieure à la consommation maximale admissible dans l'accord avec le Comité exécutif.

Tableau 2. Consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien en Chine (données du programme de pays 2013-2018)

HCFC	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne (2009-2010)
Tonnes métriques						
HCFC-22	56 704,98	42 557,47	47 398,35	51 482,65	59 821,81	64 466,58
HCFC-123	356,78	314,91	288,14	347,29	437,57	113,75
HCFC-124	96,23	-46,32	67,16	-5,71	-5,32	139,56
HCFC-142b	518,41	1 016,42	371,44	662,43	276,97	5 338,58
Total (tm)	57 676,40	43 842,48	48 125,09	52 486,66	60 531,03	70 058,47
Tonnes PAO						
HCFC-22	3 118,77	2 340,66	2 606,91	2 831,55	3 290,20	3 545,68
HCFC-123	7,14	6,30	5,76	6,95	8,75	2,30
HCFC-124	2,12	-1,02	1,48	-0,13	-0,12	3,05
HCFC-142b	33,70	66,07	24,14	43,06	18,00	347,03
Total (tonnes PAO)	3 161,72	2 412,01	2 638,29	2 881,42	3 316,83	3 898,06

171. Le Secrétariat a noté qu'en phase II de son PGEH, le gouvernement de la Chine s'est engagé à réduire sa consommation de HCFC-22 dans le secteur de l'entretien en réfrigération de 3 734 tonnes PAO en 2015 à 3 000 tonnes PAO (c'est-à-dire, une réduction de 734 tonnes PAO) en 2020, sans aucun objectif annuel de réduction pendant cette période. La consommation déclarée pour 2018 était déjà inférieure de 11,2 pour cent à l'objectif de 2015 et supérieure de 10,5 pour cent à l'objectif de 2020.

172. Le gouvernement de la Chine applique un système strict de gestion des quotas pour la production et la consommation de HCFC pour s'assurer que le pays remplit son objectif national de conformité, et l'objectif d'élimination auquel il s'est engagé pour 2020 pour la phase II du secteur de l'entretien. Il est prévu que la consommation de HCFC-22 pour l'équipement d'entretien installé diminuera avec la poursuite de la mise en œuvre des activités dans le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation. Les programmes de formation pour les techniciens, avec les activités d'assistance technique dans le secteur de l'entretien en réfrigération en cours de mise en œuvre accéléreront encore l'élimination de la consommation de HCFC-22.

État d'avancement

173. Le Secrétariat a noté que le gouvernement de la Chine et le PNUE, les gouvernements du Japon et de l'Allemagne ont mis en œuvre un certain nombre d'activités pour le secteur de l'entretien et le programme d'activités habilitantes pour la phase II du PGEH qui soutiendront l'élimination dans le secteur de la fabrication.

174. Le PNUE a expliqué que les activités demandées avaient été ajustées eu égard à la mise à disposition retardée du financement associé à de nouvelles tranches pour ce secteur, mais a assuré que le FECO était en bonne voie d'assurer que la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien n'aurait pas d'influence sur sa contribution globale au respect de la conformité pour le PGEH. Bien qu'il y ait eu des retards de décaissement du financement pour des tranches déjà approuvées à cause de modifications des exigences de notification administrative interne de la part du FECO, le PNUE a confirmé que les activités avaient eu lieu comme prévu. Le PNUE a aussi pris note que tout autre report d'approbation de tranches pour le PGEH pourraient finir par avoir un effet sur l'achèvement des activités.

175. Le Secrétariat a observé que la demande actuelle pour la tranche comprend le financement des deuxième et troisième tranches de l'élément à mettre en œuvre par le gouvernement de l'Allemagne. Il a été expliqué que cela permettra à l'agence bilatérale de rattraper les délais de mise en œuvre du projet entraînés par le report de la deuxième tranche, en particulier, de traiter les besoins financiers immédiats pour les différents projets de démonstration (CO₂ dans les supermarchés) et de procéder aux mesures planifiées de développement de la capacité. La combinaison de ces deux tranches réduirait aussi les prestations administratives et transactionnelles qui entraînent parfois des délais supplémentaires dans la mise en œuvre. En conséquence, le Secrétariat a donné son accord de principe à la demande de combinaison des deux tranches, sous réserve de l'accord du Comité exécutif.

176. En plus de la demande de combiner deux tranches de financement pour le gouvernement de l'Allemagne, des ajustements dans la répartition des tranches futures pour le secteur de l'entretien ont également été demandés et seront abordés aux paragraphes 87 à 90, dans la section Révision de l'accord pour la phase II du PGEH de la Chine. Le PNUE, en sa qualité de principale agence de mise en œuvre pour le secteur, a expliqué que ces modifications étaient nécessaires pour recevoir le financement pour les activités qui avaient été retardées en raison des approbations de tranche reportées pour la phase II du PGEH de la Chine.

Projet de mise en œuvre et de suivi (PMU)

177. Les responsabilités de la coordination directe, de la mise en œuvre et du suivi des activités du plan du secteur de l'entretien du PGEH, ainsi que le renforcement des capacités des autorités nationales et locales, et la stratégie de sensibilisation et de vulgarisation sont dispensés par le groupe de travail du plan du secteur de l'entretien en réfrigération, qui agit à titre de PMU pour ce secteur. Le PNUD, en sa qualité d'agence principale de mise en œuvre de l'étape II du PGEH a fourni un rapport cumulatif des dépenses des PMU pour les étapes I et II du PGEH pour la Chine, conformément à la décision 81/46(b). Sur la base de ce rapport, les dépenses relatives au PMU pour le secteur de l'entretien sont résumées dans le Tableau 3.

Tableau 3. Dépenses des PMU pour 2017-2018, phase II du programme d'habilitation et d'entretien en réfrigération en Chine

Postes	Description	Financement (\$ US)
Frais spécifiques au secteur	Personnel du projet	35 774
	Déplacements nationaux	10 993
	Déplacements internationaux	0
	Réunions nationales	9 707
	Réunions internationales	0
	Services de consultation	8 796
Sous-total (coûts du secteur)		65 270
Frais de fonctionnement	Frais partagés (personnel administratif, ordinateurs, Internet, impression, fonctionnement des bureaux et maintenance)	141 289
Décaissements totaux 2017-2018		206 559

178. Le PNUE a aussi confirmé qu'il n'y avait aucun chevauchement entre le financement fourni pour le projet de renforcement des institutions (IS) et les activités de sensibilisation et de vulgarisation en cours de mise en œuvre dans le secteur de l'entretien, parce que ces activités, incluses dans le plan du secteur de l'entretien, ne font pas partie du calendrier du renforcement des institutions.

Intérêts

179. Le PNUE a indiqué que le FECO avait perçu des intérêts cumulés de 1 818 \$ US pour le secteur de l'entretien en 2018 dans le cadre de la phase I et de 3 856 \$ US dans le cadre de la phase II du PGEH.

Durabilité de l'élimination des HCFC

180. Pour expliquer comment le cadre directeur et l'application seront renforcés pour garantir l'élimination pérenne des HCFC dans le secteur de l'entretien, le PNUE a indiqué que des informations sur les politiques qui viendraient en appui de cette élimination ont été présentées par le gouvernement de la Chine lors de la 83^e réunion, à l'examen des programmes actuels de suivi, de notification, de vérification et d'application dans le cadre des plans de gestion de l'élimination de la consommation et de la production de HCFC (PGEH et PGEPH),²³ y compris le plan d'action pour renforcer la législation et sa mise en œuvre. Conformément à la décision 83/41(e)²⁴, le gouvernement de la Chine avait également présenté un rapport à la 84^e réunion, détaillant les progrès effectués dans la mise en œuvre des activités

²³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/11/Add.1.

²⁴ Il est en outre à noter que le gouvernement de la Chine notifiera le Comité exécutif, lors de la 84^e réunion et à nouveau lors de la 86^e réunion, de ses progrès dans la mise en œuvre des activités décrites aux paragraphes (a), (b) et (c) de la décision 83/41.

associées aux programmes actuels de suivi, de notification, de vérification et d'application dans le cadre du PGEH et du PGEPH.²⁵

Conclusion

181. Le Secrétariat a souligné que, bien que plusieurs des activités proposées dans la deuxième tranche avaient été reportées, les questions à régler ont été traitées, et ont ainsi permis la pleine mise en œuvre du plan du secteur de l'entretien sans aucun autre délai. Les activités initiales et de préparation, y compris les ateliers, ont été achevées, le plan d'activités de la phase II a été finalisé, et le travail de base a été établi pour accélérer la mise en œuvre des activités de ce secteur. Le Secrétariat a également noté que, malgré une augmentation de la consommation déclarée de HCFC associés au secteur de l'entretien au cours des cinq dernières années, la consommation déclarée est déjà inférieure de 11,2 pour cent à l'objectif de consommation de 2015 de 3 734 tonnes PAO, et n'est supérieure que de 10,5 pour cent à l'objectif de 2020 pour le secteur de l'entretien de 3 000 tonnes PAO ; et que le gouvernement de la Chine est fortement impliqué pour assurer la réalisation de l'objectif de réduction de 734 tonnes PAO d'ici 2020. Ceci devrait être effectué par l'application stricte du système de gestion des quotas pour la production et la consommation de HCFC. Il est également attendu que les programmes de formation et autres activités d'assistance technique du secteur de l'entretien faciliteront encore cette diminution de la consommation pour le secteur de l'entretien dans les années à venir. Il a aussi été confirmé qu'il n'existait aucun chevauchement du financement fourni pour le projet de renforcement des institutions et les activités de sensibilisation et de vulgarisation en cours de mise en œuvre dans le secteur de l'entretien. Le gouvernement de la Chine a présenté un rapport exhaustif sur la durabilité de l'élimination des SAO à la 84^e réunion. Le taux de décaissement global est de 50,1 pour cent.

RECOMMANDATION

182. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan du secteur de l'entretien et du programme habilitant de la phase II du plan d'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine ; et
- (b) Approuver la troisième tranche du plan du secteur de l'entretien et le programme habilitant de la phase II du PGEH de la Chine, et le plan correspondant de 2020 pour la mise en œuvre de la tranche, au montant de 4 281 831 \$ US, soit 3 270 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 361 431 \$ US pour le PNUE ; 500 000 \$ US (300 000 \$ US et 200 000 \$ US respectivement pour les troisième et quatrième tranches) plus des coûts d'appui d'agence de 60 000 \$ US (36 000 \$ US et 24 000 \$ US respectivement pour les troisième et quatrième tranches) pour le gouvernement de l'Allemagne ; et 80 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 10 400 \$ US pour le gouvernement du Japon.

²⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/22/Add.1.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Chine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II), solvants	PNUD	77 ^e	100 % d'ici 2026

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	14 382,12 (tonnes PAO)

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)					Année : 2018	
Produit chimique	Aérosol	Mousse	Réfrigération		Solvants	Consommation totale pour le secteur
			Fabrication	Entretien		
HCFC-22	101,20	1 595,00	4 840,00	3 290,20		9 826,40
HCFC-123			11,06	8,75		19,81
HCFC-124				-0,12		-0,12
HCFC-141b	52,80	3 759,14			374,00	4 186,24
HCFC-142b		325,00	5,85	18,00		348,85
HCFC-225ca					0,43	0,43
HCFC-225cb					0,69	0,69

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	19 269,00	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	2021	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	28,51	31,10	34,69	94,30
	Financement (\$ US)	3 167 125	3 455 062	3 853 159	10 475 346

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018*	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal			17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	s. o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			455,2	455,2	395,4	395,4	321,2	321,2	321,2	148,3	148,3	55,0	0,0	s. o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	2 821 937	3 777 190	2 959 930	3 229 030	3 601 083	7 888 921	7 128 589	3 664 360	5 481 592	2 707 880	4 002 054	47 262 566
		Coûts d'appui	197 536	264 403	207 195	226 032	252 076	552 224	499 001	256 505	383 711	189 552	280 144	3 308 380
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	2 821 937	3 777 190	0									6 599 127
		Coûts d'appui	197 536	264 403	0									
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet				5 549 492*								5 549 492
		Coûts d'appui				388 464								

* La troisième tranche (2018) a été présentée à la 82^e réunion et reportée aux fins d'examen à la 84^e réunion (décisions 82/71(b), 83/41(g) et 83/55). Les fonds sont demandés selon l'Accord révisé.

Recommandation du Secrétariat :	Examen individuel
--	-------------------

DESCRIPTION DU PROJET

183. Au nom du gouvernement de la Chine, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à nouveau²⁶ une demande de financement pour la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le secteur des solvants, pour un montant de 5 549 492 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 388 464 \$ US.²⁷ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II

184. Le Bureau de la coopération économique des affaires étrangères (FECO) a continué à mettre en œuvre des permis de quotas pour les entreprises du secteur des solvants qui consomment plus de 100 tonnes métriques (tm) de HCFC par an.

Activités à l'échelle des entreprises

185. En août 2019, les 24 entreprises identifiées dans le cadre des tranches précédentes avaient toutes signé des contrats avec le FECO. L'élimination totale associée à ces 24 entreprises est de 1 176,19 tm (129,38 tonnes PAO) de HCFC-141b, ce qui représente 28 % de la cible de réduction des HCFC de 455,2 tonnes PAO pour la phase II du secteur des solvants. La valeur totale de la conversion de ces 24 entreprises vers des substituts à faible PRG²⁸ s'élève à 20 040 546 \$ US.

186. Selon les modalités des contrats, le premier versement a été décaissé aux 24 entreprises; 18 de ces entreprises ont atteint des étapes importantes de la mise en œuvre (17 d'entre elles ont reçu le deuxième versement, alors que l'une a reçu les deuxième et troisième versements). Parmi ces 18 entreprises, 13 ont terminé les installations de l'équipement et la production d'essai, trois ont installé et ajusté tout l'équipement de conversion et sont prêtes à passer à la production d'essai, tandis que les deux restantes ont installé une partie de l'équipement de conversion et attendent la livraison du reste de l'équipement. Des six entreprises restantes qui ont signé des contrats, trois ont terminé l'approvisionnement de l'équipement (une entreprise a présenté les documents pour le deuxième versement et les deux autres préparent les documents pour le deuxième versement); les trois autres sont en train de tester de nouvelles solutions de remplacement et devraient demander une révision pour leur plan de mise en œuvre présenté précédemment, l'achèvement du projet étant reporté à juin 2021.

187. Vingt-sept entreprises supplémentaires (pour la plupart des petites et moyennes entreprises [PME] avec des consommations annuelles ne dépassant pas 5 tm de HCFC-141b) avaient présenté des propositions de conversion qui entraîneraient une élimination supplémentaire de 436,00 tm (47,96 tonnes PAO) de HCFC-141b. Les vérifications de la valeur de référence pour les 26 entreprises vérifiées ont été achevées, ce qui entraîne une valeur de référence de la consommation de HCFC de 372,19 tm (40,94 tonnes PAO); l'une d'elles devait présenter des documents supplémentaires afin de confirmer sa candidature; l'entreprise restante est en attente de la vérification de consommation. Un aperçu de l'avancement dans la mise en œuvre du plan du secteur des solvants est présenté au tableau 1.

²⁶ Initialement présentée aux fins d'évaluation à la 82^e réunion, le Comité exécutif a décidé de reporter l'évaluation à la 84^e réunion (décisions 82/71(b), 83/41(g) et 83/55).

²⁷ Conformément à la lettre du 23 septembre 2019 adressée au PNUD par le ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine. La somme demandée pour cette tranche est plus élevée que ce qui avait été convenu initialement (c.-à-d. 2 959 930 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence); le gouvernement de la Chine a demandé une redistribution des tranches pour le plan du secteur des solvants, comme discuté dans les paragraphes 195 à 196.

²⁸ Le KC-6, les HC ou le diluant, le trans-1,2-dichloréthène et le HFE, un agent de nettoyage à base d'eau, l'alcool modifié, le nano carbonate de silicium, les solvants de catégorie F et les aromates naphthéniques.

Tableau 1. État d'avancement du plan du secteur des solvants en Chine

État d'avancement	Nombre d'entreprises	Nombre de chaînes	Consommation de HCFC		Date estimée de la conversion
			tm	Tonnes PAO	
Conversions d'entreprises					
Contrats signés (a)	24	514	1 176,19	129,38	
Équipements achetés et installés; production d'essai	13	309	588,20	64,70	Décembre 2019
Test des solutions de remplacement	3	91	96,99	10,67	Décembre 2019
Équipement partiellement installé, en attente de la livraison de l'équipement restant	5	60	109,60	12,06	Décembre 2020
Test de solutions de remplacement très rentables, plan de mise en œuvre à réviser	3	54	381,40	41,95	Juin 2021
Nouveaux contrats à signer (b)	25	347	372,19*	40,94*	**
Total (a+b)	49	861	1 548,38	170,32	s. o.

*Basé sur la vérification de la valeur de référence pour les 26 entreprises; l'une d'elles attend des documents supplémentaires pour confirmer sa candidature.

**Selon l'approbation de la troisième tranche

Activités d'assistance technique (AT)

188. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) La deuxième réunion de mise en œuvre pour les entreprises prestataires afin de discuter, de réviser et de rectifier les plans de mise en œuvre en conséquence avec le soutien des experts techniques;
- (b) Un atelier de formation a été mené sur la mise en œuvre du projet pour les gestionnaires de projet et le personnel financier et d'approvisionnement des 24 entreprises;
- (c) Achèvement des *Directives de conversion technique pour les entreprises de dispositifs médicaux* et leur utilisation pour former les entreprises prestataires en dispositifs médicaux jetables, rassemblement de commentaires sur les directives et révision selon les commentaires reçus, puis diffusion des directives révisées aux participants lors de l'assemblée annuelle de la China Association for Medical Devices Industry Macromolecule Products;
- (d) Signature d'un contrat avec l'Association de l'industrie du nettoyage de Chine comme agence d'exécution de soutien en janvier 2018;
- (e) Signature d'un contrat avec la Beijing University of Chemical and Technology (BUCT) en juin 2018 pour effectuer une recherche sur les retombées de l'interdiction de l'usage du HCFC-141b dans le secteur des solvants et le premier versement a été décaissé en juillet 2018; en avril 2019, la BUCT avait achevé la distribution et la collecte de 64 questionnaires remplis et avait effectué 19 visites sur le terrain aux entreprises; un atelier pour discuter les résultats de l'enquête a été réalisé et une ébauche du rapport de recherche a été préparée, sa date d'achèvement est prévue pour le troisième trimestre de 2019;
- (f) Achèvement de la vérification de la valeur de référence des 26 nouvelles entreprises grâce à un contrat avec la firme Beijing Xinghua Accounting.

État du décaissement de fonds

189. En date d'août 2019, sur le montant de 6 599 127 \$ US approuvé jusqu'ici, 6 538 026 \$ US ont été décaissés du PNUD vers le FECO et 6 435 160 \$ US du FECO vers les prestataires, comme l'indique le tableau 2. Le solde de 61 101 \$ US sera décaissé en 2019.

Tableau 2. État des décaissements pour la phase II du plan du secteur des solvants (en août 2019)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	2 821 937	2 796 937	3 777 190	3 741 089*	6 599 127*	6 538 026*
Taux de décaissement (en %)	99,11		99,04		99,07	
Du FECO vers les prestataires	2 796 937		3 638 223		6 435 160	
Taux de décaissement (en %)	99,11		96,32		97,52	

* Un total de 60 000 \$ US de ces deux tranches a été retenu au PNUD pour couvrir les activités qui seront mises en œuvre par le PNUD

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II

190. Les activités suivantes seront mises en œuvre jusqu'en décembre 2020 :

- (a) *Mesures politiques* : Le FECO continuera à exécuter la gestion des quotas dans le secteur des solvants, les bureaux de l'écologie et de l'environnement (EEB) locaux amélioreront leurs systèmes d'enregistrement pour les consommateurs et les vendeurs de HCFC, et la BUCT continuera sa recherche sur l'interdiction de l'usage des HCFC dans le sous-secteur des dispositifs médicaux jetables (fonds de la tranche précédente);
- (b) *Activités à l'échelle des entreprises* : Les 24 premières entreprises continueront la conversion afin d'achever l'élimination des HCFC d'ici décembre 2019; un atelier pour ces entreprises sera organisé pour échanger les leçons retenues et les expériences tirées de la mise en œuvre du projet pour faciliter le travail des entreprises participantes prospères; des contrats avec le prochain groupe d'entreprises prestataires qualifiées (26 entreprises) devraient être signés en 2020, selon l'approbation de la troisième tranche pour le secteur des solvants (5 074 893 \$ US);
- (c) *AT* : Un atelier sera organisé pour les représentants des entreprises de solvants, les experts techniques, les associations industrielles, les EEB et d'autres parties prenantes pour présenter les solutions de remplacement disponibles, les coûts de conversion, la modalité de mise en œuvre du projet et l'efficacité des mesures politiques; les activités de sensibilisation du public se poursuivront (185 471 \$ US);
- (d) *Gestion de projet* : Le FECO continuera la gestion des contrats pour les 24 entreprises prestataires et pour les nouvelles entreprises qui signeront des contrats afin de respecter les cibles d'élimination. Les nouvelles entreprises prestataires seront formées sur la manière de mettre en œuvre les projets financés par le Fonds multilatéral (289 128 \$ US).

Unité de mise en œuvre et de surveillance du projet (PMU)

191. Le PNUD à titre d'agence d'exécution principale a fourni un rapport consolidé sur les dépenses de la PMU pour les phases I et II du PGEH de la Chine, en accord avec la décision 81/46(b). Selon ce rapport, les dépenses associées à la PMU pour le secteur des solvants sont résumées au tableau 3.

Tableau 3. Dépenses de la PMU pour 2017-2018, phase II du secteur des solvants en Chine

Articles	Description	Financement (\$ US)
Coûts spécifiques du secteur	Personnel du projet	35 774
	Déplacements locaux	9 619
	Déplacements internationaux	0
	Réunions locales	8 494
	Réunion internationale	0
	Service de consultation	7 697
Sous-total (coûts du secteur)		61 584
Coûts opérationnels	Coûts partagés (personnel de soutien, ordinateurs, internet, impression, opération et maintenance du bureau)	123 628
Décaissement total 2017-2018		185 212

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de HCFC

192. La consommation de HCFC dans le secteur des solvants en 2018 était de 3 400 tm (374 tonnes PAO), ce qui est inférieur à la limite de consommation maximale autorisée fixée pour la même année dans l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH, comme l'indique le tableau 4.

Tableau 4. Consommation de HCFC dans le secteur des solvants

Secteur des solvants		2014	2015	2016	2017	2018
Consommation*	tm	4 433,23	3 815,40	3 787,98	3 638,40	3 438,00
	Tonnes PAO	484,83	418,51	413,45	396,96	375,12
Consommation maximale autorisée**	tm	4 492,70	4 172,00	4 172,00	4 172,00	4 172,00
	Tonnes PAO	494,2	455,2	455,2	455,2	395,4
Cible d'élimination	tm	272,7	0,0	354,5	s. o.	s. o.
	Tonnes PAO	29,0	0,0	39,0	s. o.	s. o.

*Selon le rapport de mise en œuvre du programme du pays.

**Selon l'Accord signé à la 67^e réunion pour la phase I jusqu'en 2015 et selon l'Accord signé à la 79^e réunion pour la phase II de 2016 à 2018.

193. La réduction de la consommation de HCFC a été atteinte grâce à la mise en application du quota de production de HCFC et du quota de ventes de HCFC au marché intérieur émis pour chaque producteur; grâce aux quotas de consommation de HCFC octroyés aux entreprises de fabrication utilisant plus de 100 tm; et grâce à la conversion des entreprises pendant la phase I du PGEH, avec une élimination totale de 599 tm (65,90 tonnes PAO) de HCFC-141b.

État d'avancement

194. En répondant à une demande sur les raisons pour lesquelles les nouvelles initiatives devaient être réalisées pour l'aspect politique et réglementaire du plan, le PNUD a expliqué que la préparation pour émettre une interdiction sur l'usage de HCFC-1411b dans le sous-secteur des dispositifs médicaux jetables d'ici le 1^{er} janvier 2026 avait commencé en juillet 2018. La BUCT conduit actuellement la

recherche et l'analyse pour évaluer les retombées possibles de l'interdiction au pays en général et dans le secteur des solvants en particulier; des points de vue de l'industrie ont été recueillis grâce à des questionnaires et à des visites sur le terrain pour minimiser les retombées négatives au sein des entreprises, ainsi que pour proposer le texte de l'interdiction.

195. À la 80^e réunion, le Secrétariat avait déjà noté que le financement des tranches pour le secteur des solvants pourrait causer des difficultés en ce qui concerne l'accélération de la signature des accords avec les entreprises. Le PNUD a indiqué que les contrats ont déjà tous été signés pour les 24 entreprises identifiées initialement et qu'il y avait des progrès substantiels pour atteindre des étapes importantes de la mise en œuvre pour 18 de ces entreprises. De plus, 26 nouvelles PME sur les 27 identifiées ont achevé les vérifications de consommation et 25 prévoient signer des contrats avec le FECO; cependant, le retard dans l'approbation de la troisième tranche a reporté la signature des contrats à 2020, si la tranche est approuvée à la 84^e réunion. Ces nouveaux engagements nécessiteront des ressources financières supplémentaires pour garantir la mise en œuvre opportune de leurs conversions.

196. En se basant sur cela, le gouvernement de la Chine et le PNUD ont demandé une rectification de la distribution de la tranche pour les années 2018 à 2026, afin de respecter le flux de trésorerie nécessaire pour que les entreprises signent, ainsi que des versements opportuns selon l'avancement de leur mise en œuvre et les étapes fixées. La rectification proposée de la tranche reflète également les rectifications des versements des coûts différentiels d'exploitation, qui ne seront effectués qu'en 2020 et 2021, une fois que le premier groupe d'entreprises aura achevé les conversions. Le PNUD a également réitéré que les retards continus dans les approbations de tranche pourraient compromettre la capacité du gouvernement de la Chine à respecter l'élimination convenue.

197. La redistribution des tranches est présentée dans les paragraphes 87 à 90, sous la section Révision de l'Accord pour la phase II du PGEH de la Chine.

Unité de mise en œuvre et de surveillance du projet (PMU)

198. En accord avec la décision 83/61(b)²⁹ concernant la nécessité des coûts détaillés de la PMU pour la tranche demandée, le PNUD a fourni une répartition budgétaire de la PMU, résumée ci-dessous au tableau 5. Les articles de coûts indiqués sont cohérents avec le rapport consolidé de la PMU qui a été présenté à la 84^e réunion, en accord avec la décision 81/46(b) :

Tableau 5. Dépenses de la PMU pour 2020-2021, phase II du secteur des solvants en Chine

Articles	Description	Financement (\$ US)		
		2020	Janvier à juin 2021	Total
Coûts spécifiques du secteur	Personnel du projet	38 552	19 272	57 824
	Déplacements locaux	8 996	4 498	13 494
	Déplacements internationaux	0	0	0
	Réunions locales	8 996	4 498	13 494
	Réunions internationales	0	0	0
	Service de consultation	8 996	4 498	13 494
	Sous-total (coûts du secteur)		65 540	32 766
Coûts opérationnels	Coûts partagés (personnel de soutien, ordinateurs,	127 222	63 600	190 822

²⁹ Pour demander aux agences bilatérales et d'exécution, en présentant les demandes de financement de la tranche pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC, afin d'inclure : dans le plan de mise en œuvre de la tranche, les activités précises qui seront mises en œuvre par la PMU et le financement associé; et dans le rapport de mise en œuvre de la tranche précédente, les activités mises en œuvre par la PMU et le financement associé décaissé.

Articles	Description	Financement (\$ US)		
		2020	Janvier à juin 2021	Total
	internet, impression, opération et maintenance du bureau)			
Budget total pour 2020 et 2021		192 762	96 366	289 128

Intérêts

199. Le PNUD a rapporté que le FECO avait gagné des intérêts cumulés de 2 373 \$ US pour la phase II du secteur des solvants en 2018 dans le cadre de la phase II du PGEH. Aucun intérêt n'a été signalé pour la phase I, puisqu'elle a été achevée en décembre 2017.

Durabilité de l'élimination des HCFC

200. En expliquant comment le cadre de politiques et l'exécution de la loi seront renforcés pour garantir une élimination durable de HCFC dans le secteur des solvants, le PNUD a indiqué que le gouvernement de la Chine décréterait l'interdiction de l'usage du HCFC-141b comme solvant dans ce secteur avant l'élimination complète des HCFC. De plus, en accord avec la décision 82/65, le gouvernement de la Chine a présenté à la 83^e réunion la révision des systèmes actuels de surveillance, de production de rapports, de vérification et d'exécution de la loi dans le cadre des plans de gestion de l'élimination de la consommation et production de HCFC (PGEH et PGEPH)³⁰, incluant le plan d'action pour renforcer la législation et sa mise en œuvre. En accord avec la décision 83/41(e)³¹ le gouvernement de la Chine a également présenté un rapport à la 84^e réunion détaillant l'avancement réalisé dans les activités de mise en œuvre associées aux systèmes actuels de surveillance, de production de rapports, de vérification et d'exécution de la loi dans le cadre du PGEH et du PGEPH.³²

Conclusion

201. Le Secrétariat a noté que le plan du secteur des solvants avance bien avec les 24 entreprises sélectionnées qui ont toutes signé leur contrat avec le FECO et ont démontré un avancement considérable dans la mise en œuvre. La conversion de ces 24 entreprises entraînera l'élimination de 129,38 tonnes PAO de HCFC-141b, ce qui représente 28 % de la cible de réduction des HCFC pour la phase II du plan du secteur des solvants. De plus, un second groupe de 26 entreprises a été identifié et a achevé la vérification de consommation avec une élimination estimée à 372,19 tm (40,94 tonnes PAO) de HCFC-141b, les contrats pour 25 de ces entreprises devraient être signés une fois que les fonds pour la troisième tranche seront débloqués. Le gouvernement de la Chine demande également une redistribution des tranches de 2018 à 2026, ce qui facilitera la mise en œuvre générale du plan du secteur des solvants afin d'éliminer entièrement l'usage du HCFC-141b d'ici 2026. Le taux de décaissement est de 97,52 %. Le Secrétariat soutient que la demande pour rectifier le financement des tranches pour le secteur des solvants en principe pour garantir une mise en œuvre efficace du plan est subordonnée à la décision du Comité exécutif à la 84^e réunion. En tenant compte de l'avancement de la mise en œuvre, le Secrétariat recommande l'approbation de la troisième tranche du plan du secteur des solvants.

³⁰UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/11/Add.1

³¹ Prendre note par ailleurs que le gouvernement de la Chine fera un rapport au Comité exécutif à la 84^e réunion ainsi qu'à la 86^e réunion, sur son avancement dans la mise en œuvre des activités décrites aux paragraphes (a), (b) et (c) de la décision 83/41.

³²UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/22/Add.1

RECOMMANDATION

202. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan du secteur des solvants de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine;
- (b) D'approuver la troisième tranche du plan du secteur des solvants de la phase II du PGEH pour la Chine, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant, pour un montant de 5 549 492 \$ US, plus des coûts d'appui de 388 464 \$ US pour le PNUD.

Annexe I

RÉPARTITION RÉVISÉE DES TRANCHES ENTRE LES SECTEURS POUR LA PHASE II DU PGEH DE LA CHINE

Tableau 1. Répartition des tranches conformément à la décision 79/35 (y compris les dépenses d'appui)

Secteur *	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Mousses PU	7 538 179	11 289 000	10 117 500	13 525 500	13 525 500	21 300 000	16 720 500	16 614 000	11 182 500	13 951 500	14 937 885	-	150 702 064
RAC	16 698 065	17 040 000	19 170 000	14 910 000	14 910 000	12 334 634	-	-	-	-	-	-	95 062 699
Solvants	3 019 473	4 022 707	3 152 325	3 438 917	3 835 153	8 401 701	7 591 947	3 902 543	5 837 895	2 883 892	4 262 188	-	50 348 742
XPS	8 040 908	9 599 496	8 520 000	10 243 329	10 224 000	15 986 452	12 141 000	12 034 500	10 450 554	10 224 000	12 749 928	-	120 214 166
ICR	14 304 569	21 300 000	12 780 000	17 040 000	17 040 000	12 541 484	-	-	-	-	-	-	95 006 053
Entretien	4 090 183	2 944 461	4 057 831	4 056 884	4 054 990	3 345 551	-	-	-	-	-	-	22 549 900
Total	53 691 376	66 195 664	57 797 657	63 214 630	63 589 643	73 909 822	36 453 447	32 551 043	27 470 949	27 059 392	31 950 000	-	533 883 625

*PU= mousse de polyuréthane ; XPS= mousse de polystyrène extrudé ; RAC= climatiseurs individuels et chauffe-eau thermodynamique ; ICR= réfrigération et climatisation industrielles et commerciales.

Tableau 2. Répartition révisée des tranches proposée par le Gouvernement chinois (y compris les dépenses d'appui)

Secteur	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
PU	7 538 179	0	0	11 342 000	16 050 000	16 050 000	18 190 000	16 799 000	16 692 000	16 585 000	16 050 000	16 078 016	151 374 195
RAC	16 698 065	17 120 000	0	0	19 260 000	14 980 000	14 980 000	12 392 543	0	0	0	0	95 430 608
Solvants	3 019 473	4 041 593	0	*5 937 956	12 454 800	6 484 200	5 820 800	5 574 700	1 669 200	1 284 000	4 284 224	0	50 570 946
XPS	8 040 908	9 643 160	0	*8 959 016	13 910 000	16 060 397	16 310 530	14 231 000	10 498 304	10 272 000	12 809 786	0	120 735 100
ICR	14 304 569	21 400 000	0	*12 840 000	21 400 000	17 120 000	8 320 364	0	0	0	0	0	95 384 933
Entretien	4 090 183	2 944 461	0	*4 281 831	3 923 284	4 188 590	3 121 551	0	0	0	0	0	22 549 900
Total	53 691 376	55 149 214	0	43 360 804	86 998 084	74 883 186	66 743 245	48 997 243	28 859 504	28 141 000	33 144 010	16 078 016	536 045 682

* proposition non approuvée aux 82^e et 83^e réunions et présentée de nouveau à la 84^e réunion.

Tableau 3. Différences entre le tableau 1 et le tableau 2

Secteur	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
PU	-	-11 289 000	-10 117 500	-2 183 500	2 524 500	-5 250 000	1 469 500	185 000	5 509 500	2 633 500	1 112 115	16 078 016	672 131
RAC	-	80 000	-19 170 000	-14 910 000	4 350 000	2 645 366	14 980 000	12 392 543	0	0	0	0	367 909
Solvants	-	18 886	-3 152 325	2 499 039	8 619 647	-1 917 501	-1 771 147	1 672 157	-4 168 695	-1 599 892	22 036	0	222 205
XPS	-	43 664	-8 520 000	-1 284 313	3 686 000	73 945	4 169 530	2 196 500	47 750	48 000	59 858	0	520 933
ICR	-	100 000	-12 780 000	-4 200 000	4 360 000	4 578 516	8 320 364	0	0	0	0	0	378 880
Entretien	-	0	-4 057 831	224 947	-131 706	843 039	3 121 551	0	0	0	0	0	0
Total	-	-11 046 450	-57 797 656	-19 853 826	23 408 441	973 364	30 289 798	16 446 200	1 388 555	1 081 608	1 194 009	16 078 016	2 162 058

Annexe II

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ACTUALISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT CHINOIS ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS
MULTILATÉRAL RELATIF A LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À
LA DEUXIÈME PHASE DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC**

(Les modifications pertinentes sont en caractères gras pour en faciliter la consultation)

17. Le présent accord actualisé remplace l'accord conclu entre le Gouvernement chinois et le Comité exécutif à sa 79^e réunion.

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

Ligne	Rubrique	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Objectifs de consommation														
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C au Protocole de Montréal (tonnes PAO)	17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	6 262,4	n/a
1.2	Consommation maximale totale autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	16 978,9	16 978,9	15 048,1	15 048,1	11 772,0	*	*	*	*	*	*	*	n/a
1.3.1	Consommation maximale autorisée des substances du groupe I de l'annexe C dans le secteur ICR (tonnes PAO)	2 162,5	2 162,5	2 042,4	2 042,4	1 609,9	1 609,9	**	**	**	**	**	*	n/a
1.3.2	Consommation maximale autorisée des substances du groupe I de l'annexe C dans le secteur des mousses XPS (tonnes PAO)	2 286,0	2 286,0	2 032,0	2 032,0	1 397,0	1 397,0	1 397,0	762,0	762,0	165,0	0,0	0,0	n/a
1.3.3	Consommation maximale autorisée des substances du groupe I de l'annexe C dans le secteur des mousses PU (tonnes PAO)	4 449,6	4 449,6	3 774,5	3 774,5	2 965,7	2 965,7	2 965,7	1 078,4	1 078,4	330,0	0,0	0,0	n/a
1.3.4	Consommation maximale autorisée des substances du groupe I de l'annexe C dans le secteur RAC (tonnes PAO)	3 697,7	3 697,7	2 876,0	2 876,0	2 259,7	2 259,7	***	***	***	***	***	***	n/a
1.3.5	Consommation maximale autorisée des substances du groupe I de l'annexe C dans le secteur des solvants	455,2	455,2	395,4	395,4	321,2	321,2	321,2	148,3	148,3	55,0	0,0	0,0	n/a
Financement du plan du secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielles et commerciales (ICR)														
2.1.1	Financement approuvé (\$US) pour l'Agence principale de secteur (PNUD)	13 368 756	20 000 000		12 000 000	20 000 000	16 000 000	7 776 041						89 144 797

Ligne	Rubrique	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
2.1.2	Coûts d'appui pour le PNUD (\$US)	935 813	1 400 000		840 000	1 400 000	1 120 000	544 323						6 240 136
Financement du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé (XPS)														
2.2.1	Financement convenu pour l'Agence principale de secteur (ONUDI) (\$US)	7 514 867	8 732 614		8 000 000	13 000 000	14 788 765	15 243 486	13 300 000	9 550 000	9 600 000	11 971 763		111 701 495
2.2.2	Coûts d'appui pour l'ONUDI (\$US)	526 041	611 283		560 000	910 000	1 035 214	1 067 044	931 000	668 500	672 000	838 023		7 819 105
2.2.3	Financement convenu pour l'Agence de coopération (Allemagne) (\$US)	-	267 386	-	356 514	-	211 235	-	-	250 000	-	-		1 085 135
2.2.4	Coûts d'appui pour l'Allemagne (\$US)	-	31 877	-	42 502	-	25 182	-	-	29 804	-	-		129 365
Financement du plan du secteur des mousses de polyuréthane (PU)														
2.3.1	Financement convenu pour l'Agence principale de secteur (Banque mondiale) (\$US)	7 045 027			10 600 000	15 000 000	15 000 000	17 000 000	15 700 000	15 600 000	15 500 000	15 000 000	15 026 183	141 471 210
2.3.2	Coûts d'appui pour la Banque mondiale (\$US)	493 152			742 000	1 050 000	1 050 000	1 190 000	1 099 000	1 092 000	1 085 000	1 050 000	1 051 833	9 902 985
Financement du plan du secteur des climatiseurs individuels (RAC)														
2.4.1	Financement convenu pour l'Agence principale de secteur (ONUDI) (\$US)	14 671 089	16 000 000			18 000 000	14 000 000	14 000 000	11 581 816					88 252 905
2.4.2	Coûts d'appui pour UNIDO (\$US)	1 026 976	1 120 000			1 260 000	980 000	980 000	810 727					6 177 703
2.4.3	Financement convenu pour l'Agence de coopération (Italie) (\$US)	891 892												891 892
2.4.4	Coûts d'appui pour l'Italie (\$US)	108 108												108 108
Financement du plan du secteur de l'entretien, incluant le programme d'habilitation														
2.5.1	Financement convenu pour l'Agence principale de secteur (PNUE) (\$US)	3 299 132	2 570 000		3 270 000	3 370 000	3 570 000	2 810 868						18 890 000
2.5.2	Coûts d'appui pour PNUE (\$US)	364 651	284 061	-	361 431	372 484	394 590	310 683						2 087 900
2.5.3	Financement convenu pour l'Agence de coopération (Allemagne) (\$US)	300 000			500 000		200 000							1 000 000
2.5.4	Coûts d'appui pour l'Allemagne (\$US)	36 000			60 000		24 000							120 000
2.5.5	Financement convenu pour l'Agence de coopération (Japon) (\$US)	80 000	80 000		80 000	160 000								400 000
2.5.6	Coûts d'appui le Japon (\$US)	10 400	10 400		10 400	20 800								52 000
Financement du plan du secteur des solvants														
2.6.1	Financement total convenu pour l'Agence principale (PNUD) (\$US)	2 821 937	3 777 190		5 549 492	11 640 000	6 060 000	5 440 000	5 210 000	1 560 000	1 200 000	4 003 947		47 262 566
2.6.2	Coûts d'appui pour le PNUD (\$US)	197 536	264 403		388 464	814 800	424 200	380 800	364 700	109 200	84 000	280 277		3 308 380
Financement global														
3.1	Total du financement convenu (\$US)	49 992 700	51 427 190	0	40 356 006	81 170 000	69 830 000	62 270 395	45 791 816	26 960 000	26 300 000	30 975 710	15 026 183	500 100 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	3 698 676	3 722 024	0	3 004 798	5 828 084	5 053 186	4 472 850	3 205 427	1 899 504	1 841 000	2 168 300	1 051 833	35 945 682
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	53 691 376	55 149 214	0	43 360 804	86 998 084	74 883 186	66 743 245	48 997 243	28 859 504	28 141 000	33 144 010	16 078 016	536 045 682
Élimination et consommation admissible restante														

Ligne	Rubrique	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)													3 878,80
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans les projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)													1 479,72
4.1.3	Consommation admissible restante de HCFC-22 (tonnes PAO)													6 136,79
4.2.1	Élimination totale du HCFC-123 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)													2,70
4.2.2	Élimination de HCFC-123 à réaliser dans les projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)													0,00
4.2.3	Consommation admissible restante de HCFC-123 (tonnes PAO)													7,43
4.3.1	Élimination totale du HCFC-124 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)													0,00
4.3.2	Élimination de HCFC-124 à réaliser dans les projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)													0,00
4.3.3	Consommation admissible restante de HCFC-124 (tonnes PAO)													3,07
4.4.1	Élimination totale du HCFC-141b convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)													4 187,18****
4.4.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans les projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)													1 698,00
4.4.3	Consommation admissible restante de HCFC-141b (tonnes PAO)													0,00
4.5.1	Élimination totale du HCFC-142b convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)													646,02
4.5.2	Élimination de HCFC-142b à réaliser dans les projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)													267,47
4.5.3	Consommation admissible restante de HCFC-142b (tonnes PAO)													557,04
4.6.1	Élimination totale du HCFC-225 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)													1,13
4.6.2	Élimination de HCFC-225 à réaliser dans les projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)													0,00
4.6.3	Consommation admissible restante de HCFC-225 (tonnes PAO)													0,09

* La consommation maximale totale admissible des substances du Groupe I de l'Annexe C pour la période 2021-2026 sera déterminée à une date ultérieure mais ne dépassera en aucun cas 11 772 tonnes PAO avant 2025 et ne dépassera pas 6 131 tonnes PAO par la suite.

** La consommation maximale totale admissible des substances du Groupe I de l'Annexe C dans le secteur IRC pour la période 2021-2026 sera déterminée à une date ultérieure mais ne dépassera en aucun cas 1 609 9 tonnes PAO avant 2025 et ne dépassera pas 781 tonnes PAO par la suite.

*** La consommation maximale totale admissible des substances du Groupe I de l'Annexe C dans le secteur RAC pour la période 2021-2026 sera déterminée à une date ultérieure mais ne dépassera en aucun cas 2 259 7 tonnes PAO avant 2025 et ne dépassera pas 1 335 tonnes PAO par la suite.

**** En application de la décision 68/42(b) inclut 137 83 tonnes PAO de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés exportés.

Note : Date d'achèvement de la première phase conformément à l'Accord relatif à la première phase : 31 décembre 2019.

Annexe III

**RAPPORT FINANCIER DE L'UNITÉ DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PROJET
RELATIF AUX PLANS SECTORIELS DES PHASES I ET II DU PLAN DE GESTION DE
L'ÉLIMINATION DES HCFC ET DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DE LA
PRODUCTION DE HCFC EN CHINE**

Étape I - Dépenses cumulées (en \$US) au 31 décembre 2018

Contenu	Secteurs *							Remarques
	Production	RAC	Mousses PU	Mousses XPS	ICR	Solvants	Entretien	
Coûts sectoriels	10 082 647							
Personnel du projet	1 768 942	1 367 981	1 438 739	1 084 951	1 415 153	235 859	235 859	
Déplacements nationaux	199 305	154 008	190 246	144 949	181 186	13 589	22 648	
Déplacements internationaux	24 000	20 000	16 000	16 000	20 000	4 000	4 309	
Réunions nationales	176 004	136 003	168 004	128 003	160 004	12 000	20 000	Coûts du lieu de la réunion, de location d'équipements et autres coûts
Réunions internationales	0	0	0	0	0	0	0	Veuillez préciser la réunion et le nombre de participants
Services de conseil	159 479	123 234	152 230	115 985	144 981	10 874	18 123	Établissements et experts en consultation embauchés pour l'évaluation du projet, la vérification financière et technique, l'examen technique, l'évaluation des offres, le soutien technique, etc. Inclurait aussi le personnel contractuel embauché en renfort en cas de charge de travail élevée ou pour des événements spéciaux, tels que des réunions, expositions et ateliers ainsi que les coûts liés à la traduction
Sous-total des coûts sectoriels	2 327 729	1 801 227	1 965 218	1 489 887	1 921 324	276 322	300 939	
Coûts partagés	11 644 009							
Personnel de soutien							6 045 624	Coûts associés à la répartition du personnel de soutien, par ex. division financière, division de la gestion des contrats, division des affaires générales et autres divisions pertinentes
Ordinateurs, internet, poste, téléphone, imprimerie, etc.							1 497 282	

Contenu	Secteurs *							Remarques
	Production	RAC	Mousses PU	Mousses XPS	ICR	Solvants	Entretien	
Service de fonctionnement du bureau et entretien ; charges	4 101 103							
Total	4 889 411	3 780 708	4 410 460	3 352 929	4 250 126	450 982	592 039	

Remarques : Le montant total des dépenses cumulées de l'unité de mise en œuvre et de suivi du projet de 2011 à 2018 pour la mise en œuvre de la phase I du PGEH s'élève à 21 726 655 US\$. De ce montant, 18 691 475 dollars étaient issus des plans sectoriels de la phase I et 3 035 180 dollars d'autres projets individuels ou du FECO. Par ailleurs, les dépenses au titre du RI et du cofinancement du Gouvernement chinois (environ 3,12 millions \$US pour la période 2011-2018) ne sont pas incluses dans les dépenses de ce tableau.

* PU= mousse de polyuréthane ; XPS= mousse de polystyrène extrudé ; RAC= climatiseurs individuels et chauffe-eau thermodynamique ; ICR= réfrigération et climatisation industrielles et commerciales.

Phase II - Dépenses cumulées (en dollars des États-Unis) au 31 décembre 2018

Contenu	Secteurs *							Remarques
	Production	RAC	Mousses PU	Mousses XPS	ICR	Solvants	Entretien	
Coûts sectoriels	1 529 293							
Personnel du projet	268 305	207 490	218 222	164 561	214 644	35 774	35 774	
Déplacements nationaux	20 611	16 489	23 359	26 108	30 230	9 619	10 993	
Déplacements internationaux	8 000	0	0	3 821	4 000	0	0	
Réunions nationales	18 201	14 561	20 628	23 055	26 695	8 494	9 707	Coûts du lieu de la réunion, de location d'équipements et autres coûts
Réunions internationales	0	0	0	0	0	0	0	Veillez préciser la réunion et le nombre de participants
Services de conseil	16 493	13 194	18 692	20 891	24 189	7 697	8 796	Établissements et experts en consultation embauchés pour l'évaluation du projet, la vérification financière et technique, l'examen technique, l'évaluation des offres, le soutien technique, etc. Inclurait aussi le personnel contractuel embauché en renfort en cas de charge de travail élevée ou pour des événements spéciaux, tels que des réunions,

Contenu	Secteurs *							Remarques
	Production	RAC	Mousses PU	Mousses XPS	ICR	Solvants	Entretien	
								expositions et ateliers ainsi que les coûts liés à la traduction
Sous-total des coûts sectoriels	331 611	251 734	280 901	238 435	299 759	61 583	65 270	
Coûts partagés	1 766 113							
Personnel de soutien							916 974	Coûts associés à la répartition du personnel de soutien, par ex. division financière, division de la gestion des contrats, division des affaires générales et autres divisions pertinentes
Ordinateurs, internet, poste, téléphone, imprimerie, etc.							227 101	
Service de fonctionnement du bureau et entretien ; charges							622 038	
Total	596 528	463 667	581 140	573 997	688 304	185 211	206 559	

Remarques : : Le montant total des dépenses cumulées de l'unité de mise en œuvre et de suivi du projet de 2011 à 2018 pour la mise en œuvre de la phase II du PGEH s'élève à 3 295 406 \$US. Sur ce montant, 2 651 050 \$US provenaient des plans sectoriels de la phase II, les dépenses des secteurs de la mousse et de la production ont été imputées au budget propre de la FECO et seront remboursées par la suite. Les dépenses soutenues par le RI et le Gouvernement chinois ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

* PU= mousse de polyuréthane ; XPS= mousse de polystyrène extrudé ; RAC= climatiseurs individuels et chauffe-eau thermodynamique ; ICR= réfrigération et climatisation industrielles et commerciales.